

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°15-04-04**

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 27
AVRIL 2015**

ISSN : 1957-4339

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 10 h 00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

Assistaient également à cette réunion :

<i>M. Éric MORATILLE</i>	<i>Directeur général des services</i>
<i>M. Patrick BOYER</i>	<i>Directeur des TIC et de la prospective</i>
<i>M. Gilles CHARRADE</i>	<i>Directeur de l'eau, de l'agriculture et de l'environnement</i>
<i>Mme Elisabeth CLUZEL</i>	<i>Directrice du laboratoire départemental d'analyses</i>
<i>Mme Isabelle DARNAS</i>	<i>Directrice de l'enseignement, de la culture et des sports</i>
<i>Mme Laetitia FAGES</i>	<i>Directrice de l'aménagement du territoire et de l'économie</i>
<i>Mme Valérie KREMSKI-FREY</i>	<i>Directrice de la solidarité départementale</i>
<i>Mme Martine PRADEILLES</i>	<i>Directrice des finances et du budget</i>
<i>M. Jean TOGUYENI</i>	<i>Directeur des routes, transports et bâtiments</i>

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du Lundi 27 avril 2015

- 10h00 -

COMMISSION : Infrastructures, désenclavement et mobilités

N° CD_15_1005 : Demande du maintien au statut national des lignes de Trains p. 3
d'Equilibre du Territoire (TET) et de la réouverture du guichet de
Villefort

COMMISSION : Finances et gestion de la collectivité

N° CD_15_1006 : Délégations du Conseil départemental à la commission p. 7
permanente

N° CD_15_1007 : Désignations des membres des commissions organiques du p. 14
Conseil Départemental

N° CD_15_1008 : Désignations des représentants de l'Assemblée Départementale au p. 27
sein des diverses commissions, des divers comités et organismes

N° CD_15_1009 : Approbation du règlement intérieur de l'Assemblée Départementale p. 82

N° CD_15_1010 : Détermination du montant des indemnités de fonction des élus, p. 104
moyens mis à disposition et du programme de formation

N° CD_15_1011 : Modification des autorisations de programmes antérieures et état p. 112
des autorisations de programme 2015 votée

N° CD_15_1012 : Décision modificative n°1 de l'exercice 2015 p. 124

COMMISSION : Politiques territoriales et Europe

N° CD_15_1013 : Intervention pour financer les travaux suite aux intempéries de p. 218
2014

N° CD_15_1014 : Délégation à la Commission permanente pour l'approbation d'un p. 221
règlement d'attribution des objets promotionnels

N° CD_15_1015 : Anticipation sur la contractualisation : affectations de crédits sur p. 224
l'année 2015



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Demande du maintien au statut national des lignes de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et de la réouverture du guichet de Villefort

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Dossier suivi par Routes, transports et bâtiments

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Gylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 intitulé "Demande du maintien au statut national des lignes de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et de la réouverture du guichet de Villefort" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Insiste sur l'importance fondamentale en termes d'aménagement du territoire pour le Département de la Lozère des deux dessertes ferroviaires nationales, «L'aubrac» et «Le Cévenol» reliant Clermont-Ferrand à Béziers et Marseille (via Nîmes) et passant par le Massif Central et la Lozère.

ARTICLE 2

Constate que des menaces constantes pèsent sur la pérennité de ces lignes, notamment au regard des perturbations régulières du trafic (retard, annulation, panne, grève, travaux) qui dégradent considérablement la qualité du service et laissent présager un désengagement de la SNCF.

ARTICLE 3

Rappelle :

- l'enjeu prioritaire en faveur du désenclavement physique du Département issu d'un diagnostic de territoire effectué par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ;
- les nombreuses motions des collectivités locales et associations en faveur du développement du ferroviaire sur le territoire ;
- la pétition reçue fin 2013 recensant plus de 300 signatures et relative au maintien du ferroviaire en Lozère ;
- le lancement de la commission "Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire" par le Secrétaire d'État chargé des transports dont la mission est d'établir un rapport sur la clarification de l'articulation des Trains d'Équilibre du Territoire (TET) avec les autres services de transport ferroviaire.

ARTICLE 4

Réaffirme :

- l'importance d'un service aux usagers de qualité dans les zones rurales ;
- l'importance de ces liaisons pour les territoires desservis, les voyageurs, la fréquentation touristique, le fret et les retombées économiques qui en découlent.

ARTICLE 5

Demande :

- le maintien du statut actuel de Trains d'Équilibre du Territoire pour les lignes lozériennes, et demande la pérennisation des conventions s'y rapportant ;
- la réouverture des guichets d'Aumont-Aubrac, de Banassac et de Villefort aux usagers tous les jours de la semaine ;
- le soutien de ces demandes à l'ensemble des autorités organisatrices de transport (AOT) de la région Languedoc Roussillon.

ARTICLE 6

Mandate la Présidente du Conseil Départemental pour rencontrer Alain VIDALIES, Secrétaire d'État chargé des transports et Philippe DURON Député du Calvados et président de la Commission « Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°100 "Demande du maintien au statut national des lignes de Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et de la réouverture du guichet de Villefort", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1005 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

A ce jour, l'importance fondamentale en termes d'aménagement du territoire pour le Département de la Lozère des deux dessertes ferroviaires nationales, « L'aubrac » et « Le Cévenol » reliant Clermont-Ferrand à Béziers et Marseille (via Nîmes) et passant par le Massif Central et la Lozère n'est plus à démontrer.

Or, des menaces constantes pèsent sur la pérennité de ces lignes, notamment au regard des perturbations régulières du trafic (retard, annulation, panne, grève, travaux) qui dégradent considérablement la qualité du service et laissent présager un désengagement de la SNCF.

Sur la base des éléments suivants :

- l'enjeu prioritaire en faveur du désenclavement physique du Département issu d'un diagnostic de territoire effectué par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
- les nombreuses motions des collectivités locales et associations en faveur du développement du ferroviaire sur le territoire.
- la pétition reçue fin 2013 recensant plus de 300 signatures et relative au maintien du ferroviaire en Lozère
- le lancement de la commission "Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire" par le Secrétaire d'État chargé des transports dont la mission est d'établir un rapport sur la clarification de l'articulation des Trains d'Équilibre du Territoire (TET) avec les autres services de transport ferroviaire.

je vous propose aujourd'hui que notre assemblée délibère afin de :

- RÉAFFIRMER l'importance d'un service aux usagers de qualité dans les zones rurales
- RÉAFFIRMER l'importance de ces liaisons pour les territoires desservis, les voyageurs, la fréquentation touristique, le fret et les retombées économiques qui en découlent ;
- DEMANDER le maintien du statut national actuel de Trains d'Équilibre du Territoire pour les lignes lozériennes, et demande la pérennisation des conventions s'y rapportant ;
- DEMANDER la réouverture du guichet de Villefort aux usagers tous les jours de la semaine ;
- DEMANDER à l'ensemble des autorités organisatrices de transport (AOT) de la région Languedoc Roussillon de soutenir la demande du Conseil départemental de la Lozère.
- MANDATER Mme Sophie PANTEL, Présidente du Conseil Départemental pour rencontrer Alain VIDALIES, Secrétaire d'État chargé des transports et Philippe DURON Député du Calvados et président de la Commission « Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire »



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Délégations du Conseil départemental à la commission permanente

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Direction générale des services départementaux

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 ;

VU l'article L 3121-22 et L 3111-2 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°700 intitulé "Délégations du Conseil départemental à la commission permanente" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Délègue à la commission permanente, pour la durée de cette mandature, l'examen des affaires relevant des domaines suivants :

Politique générale

- Pour assurer le suivi des dossiers liés, aux lois de décentralisation, aux transferts de compétences, à l'application des lois et directives européennes dès lors que les avis de principe ont été donnés par le Conseil départemental ;
- Pour assurer la mise en œuvre, l'adaptation et le suivi des programmes d'intervention départementaux et des opérations départementales décidés par le Conseil départemental ;
- Pour assurer la mise en œuvre, l'adaptation et le suivi de la programmation et des opérations intégrées dans une politique générale contractuelle définie par le Conseil départemental (avec l'Etat, la Région, les autres collectivités, les établissements publics et associations) et dans les programmes européens et pour procéder aux individualisations de subventions en faveur des projets ;
- Pour assurer le suivi des réflexions, des études et démarches prospectives initiées ou validées par le Conseil départemental et suivre et adapter les schémas départementaux, les programmes pluri-annuels et les programmes annuels validés par le Conseil départemental;
- Pour assurer le suivi des relations avec l'ensemble des établissements publics, des associations et des collectivités et autres partenaires dès lors que l'approbation initiale a été donnée en Conseil départemental et renouveler les conventions et leurs avenants dans le cadre de ces relations contractuelles ;
- Pour approuver, suivre et renouveler les conventions et leurs avenants nécessaires à la mise en œuvre des actions départementales et des programmes, dès lors que la mise en place de ces actions et programmes a été approuvée par le Conseil départemental;
- Pour approuver toutes les actions de la politique des contrats territoriaux entre le Département et les Communes, Communautés de communes et Syndicats intercommunaux : notamment les adaptations des règlements, le vote et l'autorisation de signer les contrats, le vote et l'autorisation de signer les avenants éventuels, les individualisations des crédits sur les opérations retenues dans le cadre des contrats territoriaux, les individualisations de crédits au titre du fonds de réserve départemental.
- Pour assurer le suivi des délégations accordées au Président par le Conseil départemental par les textes et par l'assemblée départementale (actions en justice, marchés , fonds de solidarité logement, réalisation des emprunts, etc) ;

- Pour procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein des divers commissions, comités, conseil d'administration et autres organismes, sauf disposition législative ou réglementaire contraire ;
- Pour donner les avis demandés dans le cadre des différents dispositifs réglementaires.
- Pour statuer sur les services d'intérêt économique général (SIEG).

Contrats publics

- Pour approuver le principe et le suivi de toutes délégations de service public ainsi que leurs avenants éventuels, du lancement de la procédure à la signature des contrats et avenants, ainsi que leur suivi et leur exécution jusqu'à leur terme.
- Pour approuver la constitution et suivre tous les groupements de commande publique ;
- Pour approuver les protocoles d'accord et transactions.

Gestion des programmes et gestion financière

- Pour assurer l'affectation des AP ou modification du montant de l'affectation des AP relevant de la compétence de l'assemblée délibérante. En cas de modification, pour les opérations directes, par la commission permanente, celle-ci ne peut excéder 15 % du montant d'origine de l'affectation. S'agissant des subventions, seule la minoration par la commission permanente est possible sans limites ;
- Pour assurer le suivi de tous les programmes départementaux et contrats départementaux pour lesquels une enveloppe de crédits a été votée par le Conseil départemental :
 - individualisation des crédits, modification ou ajustement des crédits alloués,
 - affectation de crédit sur des AP votée en Conseil départemental, modification ou ajustement des crédits affectés sur AP,
 - Individualisation des subventions, ajustement du montant des subventions et plans de financement ,
 - modifications mineures ou ajustements des règlements existants afférents à ces programmes.
- Pour assurer et suivre la négociation et l'autorisation de signer avec les caisses prêteuses les contrats des prêts votés par le Conseil départemental, (y compris, les réaménagements de la dette) ainsi que les contrats de couverture des risques de taux ;
- Pour traiter l'ensemble des garanties d'emprunts sollicitées auprès du Département ;
- Pour répartir les recettes procurées par les amendes de police relatives à la circulation routière, des ressources du fonds départemental de la taxe professionnelle et les crédits du fonds de péréquation des taxes professionnelles des centrales nucléaires de la vallée de la Loire et pour adopter les critères de répartition du fonds départemental de péréquation alimenté par la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux intervenues dans les communes de – 5000 habitants ;

- Pour examiner les remises de pénalités de retard, les remises gracieuses de dette, les annulations et les admissions en non valeur des créances ;
- Pour fixer, homologuer et revaloriser les tarifs que doit déterminer le Département dans le cadre de ses compétences et de ses interventions, à l'exception des décisions qui sont du ressort du Président du Conseil départemental.

Administration départementale

- Pour assurer la gestion et le suivi du patrimoine mobilier et immobilier départemental, y compris l'organisation de ventes aux enchères, à l'exception des décisions qui sont du ressort du Président du Conseil départemental;
- Pour approuver les projets de travaux et d'études et arrêter et lancer les programmes de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien des équipements et bâtiments départementaux dès lors que les crédits ont été votés ;
- Pour assurer la gestion et le suivi des projets d'informatisation, de sécurisation, de dématérialisation, de mise à disposition et de réutilisation des données de la collectivité, la gestion et le suivi des sites internet et intranet, des systèmes d'information géographique et de déploiement des nouvelles technologies ;
- Pour assurer l'ensemble des démarches liées aux acquisitions foncières aux procédures d'expropriation depuis le lancement des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique jusqu'au terme des procédures ;
- Pour approuver toutes les étapes de la procédure de classement et de déclassement des routes départementales.
- Pour assurer la gestion et le suivi de toutes les mesures de gestion du personnel (à l'exception de la création de postes budgétaires qui relèvent du Conseil départemental et des décisions qui sont du ressort du Président du Conseil départemental) et pour adapter les emplois et les effectifs dans le respect du budget voté pour les ressources humaines et dans la limite de l'effectif maximum autorisé par l'assemblée départementale ,
- Pour assurer la gestion et le suivi de tous les moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'administration et de l'assemblée, dès lors que les crédits ont été votés et assurer la gestion et le suivi des frais de déplacement et d'hébergement des élus dans le cadre des mandats spéciaux, de la formation des élus, etc. ;
- Pour assurer la gestion et le suivi de la communication institutionnelle du Département.
- Pour statuer sur des appellations, labels et noms divers.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°700 "Délégations du Conseil départemental à la commission permanente", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1006 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

La commission permanente n'a que peu d'attributions propres (pouvoir de demander une réunion du conseil départemental (CGCT, art. L. 3121-10) ; pouvoir de fixer le lieu des réunions (CGCT, art. L. 3121-9) ; avis conforme au président du conseil départemental pour défendre une action intentée contre le département (CGCT, art. L. 3221-10) lorsque cette faculté n'a pas été déléguée à l'exécutif comme il l'est possible (CGCT, art. L. 3221-10).

Selon ces dispositions, il en résulte que le conseil départemental peut déléguer à la commission permanente n'importe lesquelles de ses attributions et sous réserve de deux exceptions : le budget (examen du budget, vote du budget dont créations d'emplois, procédure du contrôle budgétaire) et l'arrêté des comptes (CGCT L. 3211-2-A). Selon une jurisprudence du Conseil d'État, toutes les attributions du Conseil départemental pour lesquelles la loi ne l'interdit pas peuvent donc être en principe déléguées.

Enfin, il faut préciser que les termes de la jurisprudence, cette délégation ne s'analyse pas comme une délégation de pouvoir et que le Conseil départemental conserve toujours la possibilité d'examiner les affaires déléguées à la commission permanente.

La délégation prend fin avec le mandat de l'exécutif et il convient donc de reprendre une délibération lors de la séance extraordinaire qui suit chaque renouvellement de l'assemblée.

Afin de ne pas créer de rupture dans l'activité générale du Département, il vous est proposé de reconduire la délégation de la précédente mandature.

La commission permanente serait donc compétente pour la durée de cette mandature pour examiner les affaires relevant des domaines suivants :

Politique générale

- Pour assurer le suivi des dossiers liés, aux lois de décentralisation, aux transferts de compétences, à l'application des lois et directives européennes dès lors que les avis de principe ont été donnés par le Conseil départemental ;
- Pour assurer la mise en œuvre, l'adaptation et le suivi des programmes d'intervention départementaux et des opérations départementales décidés par le Conseil départemental ;
- Pour assurer la mise en œuvre, l'adaptation et le suivi de la programmation et des opérations intégrées dans une politique générale contractuelle définie par le Conseil départemental (avec l'Etat, la Région, les autres collectivités, les établissements publics et associations) et dans les programmes européens et pour procéder aux individualisations de subventions en faveur des projets ;
- Pour assurer le suivi des réflexions, des études et démarches prospectives initiées ou validées par le Conseil départemental et suivre et adapter les schémas départementaux, les programmes pluri-annuels et les programmes annuels validés par le Conseil départemental;
- Pour assurer le suivi des relations avec l'ensemble des établissements publics, des associations et des collectivités et autres partenaires dès lors que l'approbation initiale a été donnée en Conseil départemental et renouveler les conventions et leurs avenants dans le cadre de ces relations contractuelles ;
- Pour approuver, suivre et renouveler les conventions et leurs avenants nécessaires à la mise en œuvre des actions départementales et des programmes, dès lors que la mise en place de ces actions et programmes a été approuvée par le Conseil départemental;

- Pour approuver toutes les actions de la politique des contrats territoriaux entre le Département et les Communes, Communautés de communes et Syndicats intercommunaux : notamment le vote et l'autorisation de signer les contrats, le vote et l'autorisation de signer les avenants éventuels, les individualisations des crédits sur les opérations retenues dans le cadre des contrats territoriaux, les individualisations de crédits au titre du fonds de réserve départemental.
- Pour assurer le suivi des délégations accordées au Président par le Conseil départemental par les textes et par l'assemblée départementale (actions en justice, marchés , fonds de solidarité logement, réalisation des emprunts, etc) ;
- Pour procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein des divers commissions, comités, conseil d'administration et autres organismes, sauf disposition législative ou réglementaire contraire ;
- Pour donner les avis demandés dans le cadre des différents dispositifs réglementaires.
- Pour statuer sur les services d'intérêt économique général (SIEG).

Contrats publics

- Pour approuver le principe et le suivi de toutes délégations de service public ainsi que leurs avenants éventuels, du lancement de la procédure à la signature des contrats et avenants, ainsi que leur suivi et leur exécution jusqu'à leur terme.
- Pour approuver la constitution et suivre tous les groupements de commande publique ;
- Pour approuver les protocoles d'accord et transactions.

Gestion des programmes et gestion financière

- Pour assurer l'affectation des AP ou modification du montant de l'affectation des AP relevant de la compétence de l'assemblée délibérante. En cas de modification, pour les opérations directes, par la commission permanente, celle-ci ne peut excéder 15 % du montant d'origine de l'affectation. S'agissant des subventions, seule la minoration par la commission permanente est possible sans limites ;
- Pour assurer le suivi de tous les programmes départementaux et contrats départementaux pour lesquels une enveloppe de crédits a été votée par le Conseil départemental :
 - individualisation des crédits, modification ou ajustement des crédits alloués,
 - affectation de crédit sur des AP votée en Conseil départemental, modification ou ajustement des crédits affectés sur AP,
 - Individualisation des subventions, ajustement du montant des subventions et plans de financement ,
 - modifications mineures ou ajustements des règlements existants afférents à ces programmes.
- Pour assurer et suivre la négociation et l'autorisation de signer avec les caisses prêteuses les contrats des prêts votés par le Conseil départemental, (y compris, les réaménagements de la dette) ainsi que les contrats de couverture des risques de taux ;

- Pour traiter l'ensemble des garanties d'emprunts sollicitées auprès du Département ;
- Pour répartir les recettes procurées par les amendes de police relatives à la circulation routière, des ressources du fonds départemental de la taxe professionnelle et les crédits du fonds de péréquation des taxes professionnelles des centrales nucléaires de la vallée de la Loire et pour adopter les critères de répartition du fonds départemental de péréquation alimenté par la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux intervenues dans les communes de – 5000 habitants ;
- Pour examiner les remises de pénalités de retard, les remises gracieuses de dette, les annulations et les admissions en non valeur des créances ;
- Pour fixer, homologuer et revaloriser les tarifs que doit déterminer le Département dans le cadre de ses compétences et de ses interventions, à l'exception des décisions qui sont du ressort du Président du Conseil départemental.

Administration départementale

- Pour assurer la gestion et le suivi du patrimoine mobilier et immobilier départemental, y compris l'organisation de ventes aux enchères, à l'exception des décisions qui sont du ressort du Président du Conseil départemental;
- Pour approuver les projets de travaux et d'études et arrêter et lancer les programmes de construction, de rénovation, d'aménagement, d'entretien des équipements et bâtiments départementaux dès lors que les crédits ont été votés ;
- Pour assurer la gestion et le suivi des projets d'informatisation, de sécurisation, de dématérialisation, de mise à disposition et de réutilisation des données de la collectivité, la gestion et le suivi des sites internet et intranet, des systèmes d'information géographique et de déploiement des nouvelles technologies ;
- Pour assurer l'ensemble des démarches liées aux acquisitions foncières aux procédures d'expropriation depuis le lancement des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique jusqu'au terme des procédures ;
- Pour approuver toutes les étapes de la procédure de classement et de déclassement des routes départementales.
- Pour assurer la gestion et le suivi de toutes les mesures de gestion du personnel (à l'exception de la création de postes budgétaires qui relèvent du Conseil départemental et des décisions qui sont du ressort du Président du Conseil départemental) et pour adapter les emplois et les effectifs dans le respect du budget voté pour les ressources humaines et dans la limite de l'effectif maximum autorisé par l'assemblée départementale ,
- Pour assurer la gestion et le suivi de tous les moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'administration et de l'assemblée, dès lors que les crédits ont été votés et assurer la gestion et le suivi des frais de déplacement et d'hébergement des élus dans le cadre des mandats spéciaux, de la formation des élus, etc. ;
- Pour assurer la gestion et le suivi de la communication institutionnelle du Département.
- Pour statuer sur des appellations, labels et noms divers.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Désignations des membres des commissions organiques du Conseil Départemental

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Direction générale des services départementaux

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Gylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 ;

VU l'article L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1003 du 2 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°701 intitulé "Désignations des membres des commissions organiques du Conseil Départemental" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Décide d'adapter la délibération du 2 avril sur les règles de désignations des élus au sein des commissions organiques comme suit :

- le nombre d'élus par commission est limité à 15 conseillers maximum dont le Président(e) de commission avec un représentant par canton minimum en essayant de respecter une proportion minimale 6 personnes de chaque sexe ;
- des délégations par thématiques seront accordées par la Présidente du Conseil Départemental aux élus de l'Assemblée Départementale ;
- chaque élu sera libre de participer aux travaux de toutes les commissions mais seuls les membres de la commission concernée pourront valablement voter sur les avis à donner concernant les affaires soumises. Les remplaçant des conseillers pourront assister aux travaux des commissions mais sans avoir le droit de prendre la parole ni de délibérer.

ARTICLE 2

Décide de procéder à la désignation des membres de ces commissions, sans recourir au vote à bulletin secret.

ARTICLE 3

Sont désignés questeurs : Monsieur Robert AIGOIN et Monsieur Francis COURTES.

ARTICLE 4

Sont désignés, pour siéger aux commissions organiques du Conseil Départemental les membres suivants :

I - Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Thématiques	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Infrastructures routières	Programmes de voirie départementale : entretien, exploitation et travaux neufs ; Acquisitions foncières pour les routes Bâtiments et matériel affectés
Infrastructures numériques	Déploiement des infrastructures numériques Réflexions et travaux pour la mise en place et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en Lozère
Mobilités	Transports des personnes Covoiturage

Membres de la commission

Président de la Commission : Henri BOYER	
Vice-Président de la commission : Denis BERTRAND	
Sophie PANTEL	Jean-Paul POURQUIER
Robert AIGOIN	Alain ASTRUC
Sophie MALIGE	Michel THEROND
Régine BOURGADE	Patrice SAINT LEGER
Patricia BREMOND	Bruno DURAND
Jean-Claude MOULIN	Eve BREZET
Bernard PALPACUER	

II – Commission : Solidarités

Thématique	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Solidarités	Solidarité Enfance, famille Autonomie Lien social Insertion
Santé	Programme des maisons médicales Démographie médicale

Membres de la commission

Président de la Commission : Francis COURTES	
Vice-Président de la commission : Patricia BREMOND	
Sophie PANTEL	Valérie FABRE
Françoise AMARGER BRAJON	Eve BREZET
Laurence BEAUD	Sabine DALLE
Denis BERTRAND	Christine HUGON
Sophie MALIGE	Valérie VIGNAL
Michèle MANOA	Bruno DURAND
Laurent SUAU	

III - Commission : Enseignement et jeunesse

Thématique	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Enseignement et jeunesse	Enseignement public et privé, y compris enseignement agricole Programme et dotation de fonctionnement des collèges Formation professionnelle et supérieure Bâtiments et matériel affectés aux établissements Mise en œuvre d'une politique départementale en faveur de la jeunesse Transports scolaires

Membres de la commission

Président de la Commission : Guylène PANTEL	
Vice-Président de la commission : Françoise AMARGER BRAJON	
Sophie PANTEL	Valérie FABRE
Michèle MANOA	Eve BREZET
Laurence BEAUD	Christine HUGON
Francis COURTES	Valérie VIGNAL
Patricia BREMOND	Patrice SAINT LEGER
Sophie MALIGE	Alain ASTRUC
Laurent SUAU	

IV - Commission : Culture, sports et patrimoine

Culture, sports et patrimoine	Développement et enseignement des activités culturelles, artistiques et sportives Apprentissage à la natation École de musique, Lecture publique Patrimoine mobilier et objets mobiliers culturels Archives départementales
Activités de pleine nature	Développement des activités et des sports de pleine nature Suivi de la CDESI Mise en œuvre d'une politique départementale en faveur de la pratique des activités de pleine nature (dont la randonnée, le ski...)

Membres de la commission

Président de la Commission : Jean-Claude MOULIN	
Vice-Président de la commission : Sophie MALIGE	
Sophie PANTEL	Valérie FABRE
Robert AIGOIN	Christine HUGON
Laurence BEAUD	Alain ASTRUC
Régine BOURGADE	Sabine DALLE
Bernard DURAND	Bruno DURAND
Francis COURTES	Valérie VIGNAL
Guyène PANTEL	

V - Commission : Eau, AEP et environnement

Thématique	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Eau et gestion intégrée des bassins versants	AEP et assainissement, Gestion intégrée des bassins versants, Suivi des différents schémas et études liés à la ressource et à la gestion de l'eau, Contrats de rivière et Suivi de la qualité des eaux, Protection de la ressource en eau définition des périmètres de protection, Renouvellement d'exploitation des microcentrales Suivi du fonctionnement du SATESE/SATEP
Environnement	Gestion des déchets, Classement UNESCO Agenda 21 Suivi des différentes études à caractère environnemental, Subventions aux diverses associations dans le domaine de l'environnement Espaces naturels sensibles Actions d'éducation à l'environnement
Énergie	Plan bois-énergie Programme énergies renouvelables Suivi de Lozère Energie

Membres de la commission

Président de la Commission : Bernard PALPACUER	
Vice-Président de la commission : Sophie MALIGE	
Sophie PANTEL	Valérie FABRE
Robert AIGOIN	Michel THEROND
Françoise AMARGER BRAJON	Eve BREZET
Denis BERTRAND	Bruno DURAND
Régine BOURGADE	Jean-Paul POURQUIER
Bernard DURAND	Christine HUGON
Laurent SUAU	

VI - Commission : Développement des activités économiques

Thématique	Sujets traités
Examen de tout projet, dossier, schéma, et suivi des relations avec les différents organismes relevant des thématiques suivantes :	
Agriculture	Aides aux organisations agricoles et groupements de défense sanitaire Hydraulique agricole, Diversification agricole, Subventions de fonctionnement aux diverses associations dans le domaine agricole, Suivi des organismes agricoles, Suivi des abattoirs, Suivi du fonctionnement du LDA, Suivi des instances foncières et SAFER à l'exclusion de l'établissement public foncier
Forêt et aménagement foncier	Forêt et DFCI et Défense contre l'incendie Aménagements et travaux sylvicoles et Foncier agricole et forestier Remembrement et travaux connexes, Améliorations foncières et pastorales
Économie	Suivi de tous les programmes d'aides aux entreprises et subventions de fonctionnement aux diverses associations dans le domaine du développement économique Économie sociale et solidaire Artisanat
Tourisme	Suivi de tous les programmes d'aides en faveur du tourisme et des subventions de fonctionnement
Logement	Logement, logement social et Programme Habiter mieux

Membres de la commission

Président de la Commission : Régine BOURGADE	
Vice-Président de la commission : Bernard PALPACUER	
Sophie PANTEL	Jean-Paul POURQUIER
Robert AIGOIN	Alain ASTRUC
Patricia BREMOND	Michel THEROND
Henri BOYER	Bruno DURAND
Francis COURTES	Valérie VIGNAL
Laurent SUAU	Sabine DALLE
Guyène PANTEL	

VII- Commission : Finances et gestion de la collectivité

Thématique	Sujets traités
Finances départementales	Suivi financier des organismes satellites et des DSP Suivi du budget et de la gestion financière départementale et des garanties d'emprunt Suivi du domaine départemental (hors voirie et bâtiments des collèges et de la route)
Gestion de la collectivité	Suivi des élus (formations, mandats spéciaux...) Suivi de tout le personnel et des moyens généraux du Département

Membres de la commission

Président de la Commission : Laurent SUAUA	
Vice-Président de la commission : Francis COURTES	
Sophie PANTEL	Jean-Paul POURQUIER
Laurence BEAUD	Eve BREZET
Denis BERTRAND	Christine HUGON
Henri BOYER	Patrice SAINT LEGER
Bernard DURAND	Valérie VIGNAL
Michèle MANOA	Alain ASTRUC
Jean-Claude MOULIN	

VIII - Commission : Politiques territoriales et Europe

Thématique	Sujets traités
Coordination départementale	Suivi de la communication départementale Attractivité Accueil des nouvelles populations Contractualisation (territoire, Région, État) et liens avec les territoires Programmes européens Instance foncière départementale et établissement public foncier, Documents d'urbanisme Suivi du SIG Réorganisation territoriale Politiques territoriales...

Membres de la commission

Membres de la commission

Président de la Commission : Michèle MANOA	
Vice-Président de la commission : Robert AIGOIN	
Sophie PANTEL	Jean-Paul POURQUIER
Henri BOYER	Alain ASTRUC
Bernard DURAND	Michel THEROND
Francis COURTES	Valérie VIGNAL
Bernard PALPACUER	Eve BREZET
Guyène PANTEL	Patrice SAINT LEGER
Laurent SUAU	

ARTICLE 4

Prend acte des délégations accordées par la Présidente à des membres de l'Assemblée Départementale ci-après :

Domaines	Élu référent
Énergie, forêt, aménagement rural, foncier agricole et forestier	Robert AIGOIN
Foncier, Documents d'urbanisme, Suivi du SIG	Robert AIGOIN

Domaines	Élu référent	
Enfance Famille	Françoise	AMARGER-BRAJON
Santé Autonomie et droits des femmes	Laurence	BEAUD
Infrastructures routières	Denis	BERTRAND
Patrimoine	Régine	BOURGADE
Logement	Régine	BOURGADE
Mobilités	Henri	BOYER
Transports scolaires	Henri	BOYER
Politiques d'Accueil	Henri	BOYER
Économie sociale et solidaire, artisanat et métiers d'arts	Patricia	BREMOND
Solidarités	Francis	COURTES
Ressources Humaines et moyens généraux	Francis	COURTES
Infrastructures numériques	Henri	BOYER
Culture	Sophie	MALIGE
Environnement	Sophie	MALIGE
Insertion	Michèle	MANOA
Programmes européens	Michèle	MANOA
Contractualisation, Réorganisation territoriale, Politiques territoriales	Michèle	MANOA
Sports	Jean-Claude	MOULIN
Eau, AEP	Bernard	PALPACUER
Jeunesse	Guyène	PANTEL
Enseignement	Guyène	PANTEL
Tourisme	Sophie	PANTEL
Agriculture	Sophie	PANTEL
Aide aux entreprises	Laurent	SUAU
Finances	Laurent	SUAU

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°701 "Désignations des membres des commissions organiques du Conseil Départemental", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1007 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

Lors de notre réunion d'installation, nous avons approuvé la création des commissions organiques du Conseil Départemental et validé certaines règles de désignations.

Commission I : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Commission II : Solidarités

Commission III : Enseignement et jeunesse

Commission IV : Culture, sports et patrimoine

Commission V : Eau, AEP et environnement

Commission VI : Développement des activités économiques

Commission VII : Finances et gestion de la collectivité

Commission VIII : Politiques territoriales et Europe

Les commissions organiques sont des lieux de débats animés par le Président(e) ou le vice-président(e) de la commission

Je vous propose aujourd'hui :

1) d'adapter notre délibération du 2 avril sur les règles de désignations qui seraient les suivantes:

- le nombre d'élus par commission est limité à 15 conseillers maximum dont le Président(e) de commission avec un représentant par canton minimum en essayant de respecter une proportion minimale 6 personnes de chaque sexe ;
- des délégations par thématiques seront accordées par la Présidente du Conseil Départemental aux élus de l'Assemblée Départementale ;

- chaque élu sera libre de participer aux travaux de toutes les commissions mais seuls les membres de la commission concernée pourront valablement voter sur les avis à donner concernant les affaires soumises. Les remplaçant des conseillers pourront assister aux travaux des commissions mais sans avoir le droit de prendre la parole ni de délibérer.

2) de procéder à la désignation des membres de ces commissions, sans recourir au vote à bulletin secret.

En conclusion, il vous est donc proposé :

- d'approuver les règles de désignations pour les membres des commissions;
- d'approuver le non-recours au scrutin secret pour les désignations ;
- de procéder aux désignations des membres des commissions, de leurs Président(e)s et Vice-Président(e)s.
- de prendre acte des délégations accordées par la Présidente à des membres de l'Assemblée Départementale.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Désignations des représentants de l'Assemblée Départementale au sein des diverses commissions, des divers comités et organismes

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Direction générale des services départementaux

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Gylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 ;

VU l'article L 3121-22 et L 3121-23 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°702 intitulé "Désignations des représentants de l'Assemblée Départementale au sein des diverses commissions, des divers comités et organismes" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations à réaliser.

ARTICLE 2

Sont élus, pour siéger au sein des commissions et organismes dont les désignations sont régies par des dispositions particulières, les représentants désignés dans le tableau joint en annexe.

ARTICLE 3

Fixe les conditions de dépôt des listes de la Commission de délégation d'un service public local comme suit :

- les listes doivent être déposées au cabinet de la Présidence ou adressées à l'attention de Monsieur le Président ou Madame la Présidente, au plus tard 2 jours avant la séance procédant à l'élection des membres,
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

ARTICLE 4

Désigne, selon les règles de la majorité des suffrages exprimés, les représentants du Département pour siéger au sein de divers conseils, comités ou commissions, tels que définis dans le tableau ci-joint.

ARTICLE 5

Prendre acte des désignations faites par l'exécutif départemental en raison des règles spécifiques régissant ces organismes, telles que définies dans le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°702 "Désignations des représentants de l'Assemblée Départementale au sein des diverses commissions, des divers comités et organismes", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1008 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

Les délégués du conseil départemental sont traditionnellement désignés par l'Assemblée départementale, mais ils peuvent l'être aussi par l'exécutif du Département. Ainsi, selon ce que les règles spécifiques à l'organisme prévoient pour la désignation de ses membres, il peut s'agir d'une représentation de l'exécutif ou de l'assemblée.

Par ailleurs, les règles encadrant ces désignations sont :

- les délibérations du conseil départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés avec une voix prépondérante pour la Présidente du conseil en cas de partage des voix.
- les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément mais dans les autres cas, le conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

I – Désignations des représentants de l'Assemblée départementale au sein des organismes avec dispositions particulières.

1 – Commission d'appel d'offres :

Conformément à l'article 22 du décret 2004-15 du 7 janvier 2004, il convient de désigner les représentants suivants, sachant que cette commission est présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant (qui ne doit pas être désigné parmi les membres élus de la CAO) :

- cinq membres titulaires désignés à bulletin secret sur scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- cinq membres suppléants, élus selon les mêmes modalités.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Des personnalités désignées par le Président de la commission peuvent assister aux réunions de la commission d'appel d'offres, avec voix consultative.

Il vous est proposé de bien vouloir constituer la liste des candidats et de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq suppléants

2 - Commission de délégation d'un service public local.

Selon l'article 1411-5 du code général des collectivités territoriales, après décision sur le principe de la délégation, il est procédé à une publicité et à un recueil d'offres dans les conditions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L 1411.1.

Les plis contenant les offres sont ouverts par une commission de délégation de service public.

Cette commission, présidée par la Présidente ou son représentant se compose des représentants suivants :

- cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- cinq membres suppléants selon les mêmes modalités, en nombre égal à celui de membres

titulaires.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient de prendre en compte les dispositions de l'article D.1411-5 du CGCT qui prévoient que "l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes".

Il vous est proposé aujourd'hui, de fixer les conditions de dépôt de liste comme suit, sachant que l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis pour délégation d'un service public sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

- les listes doivent être déposées au cabinet de la Présidence ou adressées à l'attention de Madame la Présidente, au plus tard 2 jours avant la séance procédant à l'élection des membres,
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

3 - Commission consultative des services publics locaux

La commission consultative est compétente pour l'ensemble des services publics confiés par la collectivité à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est présidée par le Présidente ou son représentant, et comprendrait les membres suivants :

- trois membres titulaires de l'assemblée départementale, désignés à la proportionnelle,
- trois membres suppléants, désignés selon les mêmes modalités.
- deux représentants d'associations locales nommés par l'assemblée départementale.

La commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toutes personnes dont l'audition lui paraît utile.

Il vous est demandé de bien vouloir procéder à la désignation des représentants pour siéger à cette instance.

4 – Conseil d'administration du SDIS

En vertu de l'article L 1424-24-2 du Code général des collectivités territoriales, les représentants du département sont élus au scrutin de liste à un tour par le conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement.

Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Il vous est demandé de bien vouloir procéder à la désignation de 9 représentants titulaires et de 9 représentants suppléants pour siéger à cette instance.

5 – Commission départementale de coopération intercommunale

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles cartes intercommunales, la première étape a été engagée par la publication au journal officiel du décret relatif aux commissions départementales de la coopération intercommunale. Le nombre et la répartition des 40 sièges au sein de cette instance sont :

- 16 pour les représentants des communes : 6 pour les communes de – 438 habitants, 5 pour les communes les plus peuplées, 5 pour les communes ayant une population totale supérieure à 438 habitants (mais ne faisant pas partie des 5 communes les plus peuplées)
- 16 pour les représentants des EPCI à fiscalité propre
- 2 pour les représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes
- 4 pour le Conseil départemental
- 2 pour le Conseil régional.

L'article L 5211-42 précise que la commission départementale de la coopération intercommunale est

composée des représentants du Département, élus par celui-ci à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il vous est demandé de bien vouloir procéder à la désignation de 6 représentants élus (sachant que seuls 4 sièges sont à pourvoir). Lorsque le siège d'un membre devient vacant, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

II – Désignations à la majorité

Il convient de procéder à la désignation des représentants pour les organismes dont la liste est détaillée dans le tableau annexé.

En conclusion, il vous est donc proposé :

- d'approuver le non-recours au scrutin secret pour les désignations ;
- de procéder, dans un premier temps, aux désignations régies par les dispositions particulières (I) ;
- de procéder dans un deuxième temps aux désignations au sein de divers conseils, comités ou commissions à la majorité des suffrages exprimés avec une voix prépondérante pour la Présidente du Conseil (II) ;
- de prendre acte des désignations faites par l'exécutif départemental en raison des règles spécifiques régissant ces organismes, telles que définies dans le tableau joint en annexe (III).

Désignations des membres ou de ses délégués du Conseil départemental pour siéger au sein de divers organismes

I - Désignations des représentants de l'Assemblée départementale au sein des organismes avec dispositions particulières.

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Gestion de la collectivité	CAO : Commission d'appel d'offres.	A désigner : 5 membres titulaires + 5 membres suppléants, Cette commission est présidée par La Présidente du Conseil départemental ou son représentant (qui ne doit pas être désigné parmi les membres élus de la CAO)	La Présidente ou son représentant 1 – Henri BOYER 2 – Francis COURTES 3 – Laurent SUAU 4 – Jean-Paul POURQUIER 5 – Bruno DURAND Jean-Claude MOULIN est nommé représentant de la Présidente	1 – Bernard PALPACUER 2 – Patricia BREMOND 3 – Régine BOURGADE 4 – Sabine DALLE 5 – Michel THEROND
Gestion de la collectivité	Commission de délégation d'un service public local.	L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes Proposition : les listes doivent être déposées au cabinet de la Présidence ou adressées au plus tard 2 jours avant la séance procédant à l'élection des membres.	La Présidente ou son représentant 5 membres titulaires (prochaine réunion). Cette commission est présidée par La Présidente du Conseil départemental ou son représentant (qui ne doit pas être désigné parmi les membres élus)	5 membres suppléants selon les mêmes modalités (prochaine réunion).

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Gestion de la collectivité	Commission consultative des services publics locaux	A désigner : 3 membres titulaires + 3 membres suppléants. Cette commission est présidée par La Présidente du Conseil départemental ou son représentant (qui ne doit pas être désigné parmi les membres élus) + 2 représentants d'associations locales nommés par l'assemblée départementale Associations locales : UDAF et fédération des foyers ruraux	1 -Robert AIGOIN 2 – Michèle MANOA 3 – Eve BREZET Jean-Claude MOULIN est nommé représentant de la Présidente	1 – Denis BERTRAND 2 – Guylène PANTEL 3 – Christine HUGON
Gestion de la collectivité	Conseil d'administration du SDIS	La Présidente du Conseil départemental est président de droit. Son siège est compté dans le nombre de siège attribué au Département. A désigner : 8 titulaires + 9 suppléants Le représentant du Président doit appartenir au Conseil d'administration.	1 – Sophie PANTEL 2 - Francis COURTES 3 – Henri BOYER 4 – Denis BERTRAND 5 – Laurent SUAU 6 – Bernard PALPACUER 7 – Jean-Paul POURQUIER 8 – Alain ASTRUC 9 – Patrice SAINT LEGER Francis COURTES est nommé représentant de la Présidente	1 –Bernard DURAND 2 – Robert AIGOIN 3 - Sophie MALIGE 4 – Guylène PANTEL 5 – Régine BOURGADE 6 – Laurence BEAUD 7 – Valérie VIGNAL 8 – Eve BREZET 9 – Valérie FABRE

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Politiques territoriales	Commission départementale de coopération intercommunale	A désigner : 6 élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sachant que seuls 4 sièges sont à pourvoir.	1 – Sophie PANTEL 2 – Laurent SUAU 3 - Francis COURTES 4 - Jean-Paul POURQUIER 5 – Jean-Claude MOULIN 6 – Eve BREZET	

Désignations votées à l'unanimité

II - Désignations des représentants de l'Assemblée départementale à la majorité

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Mobilités	Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen TOULOUSE-LYON (RN 88).	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants nominatifs	- Sophie PANTEL - Laurent SUAU - Bernard PALPACUER	- Jean-Claude MOULIN - Denis BERTRAND - Bruno DURAND
Mobilités	Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement économique autour de la RN 88 en Lozère.	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 4 titulaires + 5 suppléants nominatifs	La Présidente - Laurent SUAU - Bernard PALPACUER - Francis COURTES - Jean-Paul POURQUIER	- Jean-Claude MOULIN- - Henri BOYER - Denis BERTRAND - Laurence BEAUD - Bruno DURAND
Mobilités	Syndicat mixte lozérien pour l'A75.	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 5 titulaires + 6 suppléants nominatifs	La Présidente - Laurent SUAU - Patricia BREMOND - Henri BOYER - Jean-Paul POURQUIER - Alain ASTRUC	- Jean-Claude MOULIN - Guylène PANTEL - Denis BERTRAND - Françoise AMARGER BRAJON - Valérie FABRE - Michel THEROND
Mobilités	Association des élus pour la défense du Cévenol et de la ligne Paris - Nîmes.	Département membre fondateur A désigner : 1 représentant	- Robert AIGOIN	
Bâtiment	CCDSA : Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants	- Françoise AMARGER BRAJON - Sophie MALIGE - Bruno DURAND	- Jean-Claude MOULIN - Bernard PALPACUER - Sabine DALLE

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Bâtiment	CCDSA : Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité Sous-commission établissements recevant du public.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Jean-Claude MOULIN	- Françoise AMARGER BRAJON
Mobilités	CCDSA : Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité Sous-commission gestion voirie.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Henri BOYER	- Denis BERTRAND
Mobilités	Commission Départementale de la sécurité routière	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Henri BOYER - Jean-Paul POURQUIER	- Denis BERTRAND - Valérie FABRE
Patrimoine	Commission Départementale des objets mobiliers.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Régine BOURGADE - Christine HUGON	- Sophie MALIGE - Michel THEROND
Patrimoine	Commission régionale du patrimoine et des sites : section des recours.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants nominatifs	- Régine BOURGADE - Christine HUGON	- Jean-Claude MOULIN - Michel THEROND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Patrimoine	CAUE : Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.	A désigner : 2 titulaires + 4 maires à jour de leur cotisation	- Régine BOURGADE - Sophie MALIGE En qualité de maire : - Henri BOYER - Bruno DURAND - Michel THEROND - Eve BREZET	
Logement	Constructions familiales interrégionales POLYGONE	A désigner : 1 titulaire	- Laurent SUAU	
Logement	Lozère Habitations.	A désigner : 1 titulaire	- Françoise AMARGER BRAJON	
Logement	Habitat et Développement.	A désigner : 3 titulaires	- Régine BOURGADE - Francis COURTES - Patricia BREMOND	
Politiques territoriales	Parc Naturel Régional Aubrac – PNR : Association d'émergence	A désigner : 4 titulaires + 4 suppléants Tant que l'association existe, les élus siégeront dans les deux structures.	- Sophie PANTEL - Alain ASTRUC - Sophie MALIGE - Jean-Paul POURQUIER	- Michèle MANOA - Eve BREZET - Robert AIGOIN - Valérie FABRE

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
	Parc Naturel Régional Aubrac – PNR : syndicat mixte de préfiguration	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants Tant que l'association existe, les élus siégeront dans les deux structures.	- Sophie PANTEL - Alain ASTRUC - Sophie MALIGE	- Michèle MANOA - Eve BREZET - Robert AIGOIN
Politiques territoriales	Parc Naturel Régional des Sources et Gorges du Haut Allier - PNR - (association de préfiguration).	La Présidente est membre de droit - A désigner en plus : 1 titulaire	La Présidente - Bernard PALPACUER	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Politiques territoriales	Pays des Sources (Lozère).	Président et membre de droit + les conseillers élus dans le périmètre du pays à savoir les cantons suivants : Pour partie St Alban sur Limagnole, Marvejols, Chirac, St Etienne du Valdonnez et La Canourgue – En totalité Grandrieu, Langogne, Mende 1 Mende 2 soit 18 conseillers	La Présidente - Sabine DALLE - Patrice SAINT LEGER - Patricia BREMOND - Bernard DURAND - Sophie MALIGE - Henri BOYER - Francis COURTES - Valérie FABRE - Jean-Paul POURQUIER - Valérie VIGNAL - Bruno DURAND - Laurence BEAUD - Bernard PALPACUER - Régine BOURGADE - Laurent SUAU - Françoise AMARGER BRAJON - Jean-Claude MOULIN	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Politiques territoriales	Pays Gorges, Causses et Cévennes.	A désigner : 5 titulaires du périmètre du Pays à savoir les cantons suivants : Pour partie Le Collet de Dèze, La Canourgue, St Etienne du Valdonnez – En totalité Florac	- Michèle MANOA - Guylène PANTEL - Denis BERTRAND - Sophie PANTEL - Jean-Paul POURQUIER	
Politiques territoriales	Association territoriale Causses Cévennes porte le Gal Causses Cévennes	Conseillers départementaux situés sur le périmètre de l'association (8) La nouvelle organisation liée à la programmation 2014 2020 devant être effective à partir du 1er juin 2015 si sa candidature Leader est retenue	- Robert AIGOIN - Michèle MANOA - Guylène PANTEL - Sophie PANTEL - Francis COURTES - Denis BERTRAND - Jean-Paul POURQUIER - Valérie FABRE	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Politiques territoriales	Pays du Gévaudan (Lozère).	A désigner : 10 titulaires Périmètre du Pays : pour partie cantons de St Alban sur Limagnole, Marvejols, Chirac, La Canourgue- En totalité : St Chély d'Apcher, Aumont-Aubrac	- Michèle MANOA - Patrice SAINT LEGER - Patricia BREMOND - Henri BOYER - Sophie MALIGE - Jean-Paul POURQUIER - Valérie FABRE - Michel THEROND - Alain ASTRUC - Eve BREZET	
Politiques territoriales	GAL Gévaudan Lozère : comité de programmation.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Henri BOYER	- Sophie MALIGE
Politiques territoriales	GAL Terres de vie en Lozère: Conseil d'administration	La Présidente ou son représentant invité permanent A désigner : 2 titulaires. + 2 suppléants	- Laurent SUAU - Régine BOURGADE Jean-Claude MOULIN est nommé représentant de la Présidente	- Bruno DURAND - Bernard PALPACUER
Politiques territoriales	SMEMQI : Syndicat mixte pour la mise en valeur des eaux minérales de Quézac et Ispagnac.	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants.	- Guylène PANTEL - Denis BERTRAND - Valérie FABRE	- Francis COURTES - Michèle MANOA - Jean-Paul POURQUIER

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Politiques territoriales	Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 2 titulaires + 6 suppléants soit 2 suppléants nominatifs par titulaire	La Présidente - Robert AIGOIN - Michèle MANOA	- Denis BERTRAND - Bernard PALPACUER - Guylène PANTEL - Francis COURTES - Françoise AMARGER BRAJON - Régine BOURGADE
Politiques territoriales	Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.	La Présidente est membre de droit - A désigner en plus : 5 titulaires + 6 suppléants	La Présidente - Denis BERTRAND - Guylène PANTEL - Francis COURTES - Jean-Paul POURQUIER - Valérie FABRE	- Laurent SUAU - Robert AIGOIN - Michèle MANOA - Valérie VIGNAL - Alain ASTRUC - Bruno DURAND
Politiques territoriales	Entente Interdépartementale du Bassin du Lot.	A désigner : 5 titulaires + 5 suppléants	- Henri BOYER - Bernard PALPACUER - Laurent SUAU - Jean-Paul POURQUIER - Bruno DURAND	- Sophie PANTEL - Francis COURTES - Régine BOURGADE - Valérie FABRE - Valérie VIGNAL
Politiques territoriales	EPF : Établissement Public Foncier d'ÉTAT en Languedoc-Roussillon.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Sophie PANTEL	- Robert AIGOIN
Économie	VIAMECA. : Pôle de compétitivité mécanique	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Robert AIGOIN	- Michèle MANOA

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Économie	Lozère Développement.	La Présidente est membre de droit - A désigner en plus : 5 titulaires + 6 suppléants	La Présidente - Laurent SUAU - Patricia BREMOND - Henri BOYER - Jean-Paul POURQUIER - Alain ASTRUC	- Francis COURTES - Françoise AMARGER BRAJON - Robert AIGOIN - Michèle MANOA - Eve BREZET - Patrice SAINT LEGER
Économie	SELO : Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère.	A désigner : 5 titulaires	- Laurent SUAU - Bernard PALPACUER - Robert AIGOIN - Sophie PANTEL - Jean-Paul POURQUIER	
Économie	AIRDIE : Association Inter Département & régionale pour le développement de l'insertion par l'économie.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Michèle MANOA	- Robert AIGOIN
Économie	SAEM Sud de France Développement	A désigner : 2 titulaires	- Sophie PANTEL - Régine BOURGADE	
Économie	Commission Départementale d'adaptation du commerce rural.	La Présidente est membre de droit - A désigner en plus : 4 titulaires + 4 suppléants	La Présidente - Régine BOURGADE - Patricia BREMOND - Guylène PANTEL - Bernard PALPACUER	- Laurence BEAUD - Denis BERTRAND - Françoise AMARGER BRAJON - Jean-Claude MOULIN

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Économie	ODAC : Observatoire Départemental d'aménagement commercial. Arrondissement de Mende.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Régine BOURGADE	- Laurent SUAU
Économie	ODAC : Observatoire départemental d'aménagement commercial. Arrondissement de Florac.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Guylène PANTEL	- Michèle MANOA
Économie	Commission d'attribution QUALIBAT	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant parmi les membres de l'Assemblée ou les agents de la collectivité	- Christine HUGON	- Sophie MALIGE
Programmes européens	Association d'appui au développement rural.	A désigner : 10 titulaires	- Patricia BREMOND - Christine HUGON - Alain ASTRUC - Eve BREZET - Valérie FABRE - Bernard PALPACUER - Valérie VIGNAL - Bernard DURAND - Sabine DALLE - Bruno DURAND	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Tourisme	CDT : Comité Départemental du Tourisme.	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 4 titulaires	La Présidente - Guylène PANTEL - Bernard PALPACUER - Robert AIGOIN - Alain ASTRUC	
Tourisme	CRT : Comité Régional du Tourisme.	A désigner : 2 titulaires	- Sophie PANTEL - Guylène PANTEL	
Tourisme	Association Départementale des Logis de Lozère.	A désigner : 1 titulaire membre du conseil d'administration	- Guylène PANTEL	
Solidarités et santé Santé	ARS : Agence Régionale de Santé (conférence de territoire)	A désigner : 2 titulaire au plus + 2 suppléants au plus	- Laurence BEAUD - Sabine DALLE	- Bernard PALPACUER - Valérie VIGNAL
Solidarités et santé Santé	Comité consultatif régional de promotion de la santé du Languedoc-Roussillon.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Laurence BEAUD	- Patricia BREMOND
Solidarités et santé Santé	CoDAMUPST -comité Départemental : aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Laurence BEAUD	- Patricia BREMOND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Santé	Hôpital François Tosquelles (Saint-Alban).	La Présidente est membre de droit ou son représentant + 1 titulaire	La Présidente ou représentant - Laurence BEAUD est représentante de la Présidente - Patrice SAINT LEGER	
Solidarités et santé Autonomie	EHPAD du Malzieu-Ville.	A désigner : 2 titulaires	- Sabine DALLE - Patrice SAINT LEGER	
Solidarités et santé Autonomie	EHPAD d'Auroux	A désigner : 2 titulaires	- Bernard PALPACUER - Laurence BEAUD	
Solidarités et santé Autonomie	EHPAD de Luc	A désigner : 2 titulaires	- Bernard PALPACUER - Laurence BEAUD	
Solidarités et santé Autonomie	EHPAD de Nabinals	A désigner : 2 titulaires	- Alain ASTRUC - Eve BREZET	
Solidarités et santé Autonomie	EHPAD de Vialas	A désigner : 2 titulaires	- Robert AIGOIN - Francis COURTES	
Solidarités et santé Autonomie	EHPAD de Villefort	A désigner : 2 titulaires	- Sophie PANTEL - Francis COURTES	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Autonomie	EHPAD intercommunal du Bleynard.	A désigner : 2 titulaires	- Sophie PANTEL - Francis COURTES	
Solidarités et santé Autonomie	EHPAD de Sainte Urcize	A désigner : 1 titulaire	- Eve BREZET	
Solidarités et santé Autonomie	Association de lutte contre les fléaux sociaux (Antrenas).	A désigner : 1 titulaire	- Sophie MALIGE	
Solidarités et santé Autonomie	Association Éducation par le travail (Laval Atger).	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Laurence BEAUD	- Bernard PALPACUER
Solidarités et santé Aide sociale	Commission consultative des demandes d'admission à l'aide sociale.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Francis COURTES	- Laurence BEAUD
Solidarités et santé Aide sociale	Commission Départementale d'insertion.	A désigner : Le Président de la commission + 3 titulaires et 3 suppléants	Président de la commission, Francis COURTES - Michèle MANOA - Sabine DALLE - Bruno DURAND	- Sophie PANTEL - Régine BOURGADE - PATRICE Saint LEGER
Solidarités et santé Aide sociale	Conseil Départemental d'insertion par l'activité économique	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Michèle MANOA	- Françoise AMARGER BRAJON

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Aide sociale	Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.	A désigner : 5 titulaires	- Sophie PANTEL - Françoise AMARGER BRAJON - Francis COURTES - Jean-Paul POURQUIER - Valérie VIGNAL	
Solidarités et santé Aide sociale	Mission Locale Lozère.	La Présidente est membre de droit ou son représentant A désigner : 2 titulaires + 3 suppléants	- La Présidente - Francis COURTES - Michèle MANOA Jean-Claude MOULIN est nommé représentant de la Présidente	- Guylène PANTEL - Alain ASTRUC - Valérie FABRE
Solidarités et santé - Logement	Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées et du Plan Départemental de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion	A désigner : 5 titulaires	- Francis COURTES - Régine BOURGADE - Françoise AMARGER BRAJON - Christine HUGON - Patricia BREMOND	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Enfance famille	Commission Départementale de l'accueil des jeunes enfants de la Lozère.	1° La Présidente du conseil ou un conseiller désigné par lui pour le représenter A désigner : 2 titulaires 2° Deux représentants des services du département, dont le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile ou son représentant, désignés par La Présidente du conseil ;	La Présidente ou représentant : 2 titulaires : - Michèle MANOA - Francis COURTES + 2 représentants des services du Département Françoise AMARGER BRAJON est nommée représentante de la Présidente	
Solidarités et santé Enfance famille	CREAI LR : Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées / ORSLR : Observatoire Régional de la Santé du Languedoc-Roussillon.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Laurence BEAUD	- Francis COURTES
Solidarités et santé Enfance famille	Conseil de famille des pupilles de l'ÉTAT.	A désigner : 2 titulaires	- Francis COURTES - Laurence BEAUD	
Solidarités et santé Enfance famille	AFTES : Association de Formation en Travail Educatif et Social.	A désigner : 1 titulaire	- Gylène PANTEL	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé	Commission consultative des gens du voyage.	A désigner : 4 titulaires + 4 suppléants.	- Bernard PALPACUER - Françoise AMARGER BRAJON - Bernard DURAND - Michel THEROND	- Laurence BEAUD - Francis COURTES - Patricia BREMOND - Christine HUGON
Solidarités et santé	Commission Départementale pour la promotion et l'égalité des chances et de la citoyenneté.	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants.	- Françoise AMARGER BRAJON - Francis COURTES - Valérie FABRE	- Jean-Claude MOULIN - Régine BOURGADE - Valérie VIGNAL
Agriculture	Commission Départementale : Élection de membres de la Chambre d'Agriculture.	A désigner : 1 maire désigné par le Département	- 1 maire : Henri BOYER	
Agriculture	Association DE LOZÈRE	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 4 titulaires	La Présidente - Robert AIGOIN - Michèle MANOA - Patrice SAINT LEGER - Valérie VIGNAL	
Agriculture	COREAM : Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Robert AIGOIN	- Michèle MANOA
Agriculture	SEM de l'abattoir d'Antrenas : Conseil d'Administration.	A désigner : 5 titulaires	- Sophie PANTEL - Robert AIGOIN - Henri BOYER - Jean-Paul POURQUIER - Alain ASTRUC	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Agriculture	GDS : Groupement Départemental de défense sanitaire des animaux.	A désigner : 1 titulaire	- Robert AIGOIN	
Agriculture	SAFER : Comité technique Départemental Lozère.	A désigner : 2 titulaires	- Robert AIGOIN - Alain ASTRUC	
Agriculture	SAFER : Comité de petite Région Causses Cévennes	A désigner : 1 titulaire	- Robert AIGOIN	
Agriculture	SAFER : Comité de petite Région Margeride Est-Vallée du Lot	A désigner : 1 titulaire	- Bruno DURAND	
Agriculture	SAFER : Comité de petite Région Aubrac Margeride Ouest	A désigner : 1 titulaire	- Alain ASTRUC	
Agriculture	CDAF : Commission Départementale d'aménagement foncier.	A désigner : 4 titulaires + 4 suppléants.	- Robert AIGOIN - Denis BERTRAND - Michel THEROND - Patrice SAINT LEGER	- Michèle MANOA - Sophie PANTEL - Christine HUGON - Eve BREZET
Agriculture	Commission Départementale pour la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Bernard PALPACUER	- Denis BERTRAND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Eau et milieux aquatiques	Comité de bassin Adour Garonne.	A désigner : 1 titulaire	- Bernard PALPACUER	
Eau et milieux aquatiques	Comité de bassin Loire Bretagne.	A désigner : 1 titulaire	- Bernard PALPACUER	
Eau et milieux aquatiques	EPL : Établissement Public de la Loire.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Bernard PALPACUER - Bruno DURAND	- Laurence BEAUD - Valérie VIGNAL
Eau et milieux aquatiques	Commission technique AEP- Assainissement	A désigner : 4 titulaires	- Bernard PALPACUER - Henri BOYER - Patricia BREMOND - Patrice SAINT LEGER	
Eau et milieux aquatiques	Commission de gestion du SATESE	A désigner : 4 titulaires	- Bernard PALPACUER - Henri BOYER - Bernard DURAND - Bruno DURAND	
Eau et milieux aquatiques	Commission de gestion du SATEP	A désigner : 4 titulaires	- Bernard PALPACUER - Henri BOYER - Sophie MALIGE - Bruno DURAND	
Eau et milieux aquatiques	CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE du bassin versant de l'Ardèche.	A désigner : 1 titulaire	- Bernard PALPACUER	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Eau et milieux aquatiques	Contrat de la rivière Cèze : comité de pilotage.	A désigner : 1 titulaire	- Francis COURTES	
Eau et milieux aquatiques	CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE Lot amont.	A désigner : 1 titulaire	- Laurent SUAU	
Eau et milieux aquatiques	CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE Tarn amont.	A désigner : 1 titulaire	- Laurent SUAU	
Eau et milieux aquatiques	PGE du Tarn : Plan de Gestion des Etiages.	A désigner : 1 titulaire	- Laurent SUAU	
Eau et milieux aquatiques	CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE des Gardons.	A désigner : 1 titulaire	- Robert AIGOIN	
Eau et milieux aquatiques	CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE du Haut-Allier.	A désigner : 1 titulaire	- Bernard PALPACUER	
Eau et milieux aquatiques	Contrat de rivière Haut Allier : comité de pilotage.	A désigner : 1 titulaire	- Bernard PALPACUER	
Eau et milieux aquatiques	Conseil de rivage des lacs du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Bernard PALPACUER	- Bruno DURAND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Eau et milieux aquatiques	Comité chargé de l'étude de gouvernance au niveau du Bassin Tarn - Aveyron.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Laurent SUAU	- Valérie FABRE
Eau et milieux aquatiques	Parlement de la mer Languedoc-Roussillon.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Bernard PALPACUER	- Laurent SUAU
Forêt	Entente pour la forêt méditerranéenne : Conseil d'Administration.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Francis COURTES - Robert AIGOIN	- Michèle MANOA - Jean-Paul POURQUIER
Forêt	CRFPF : Commission régionale de la forêt et des produits forestiers.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Robert AIGOIN	- Valérie FABRE
Jeunesse et sports	Conseil Départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.	A désigner : 1 titulaire	- Jean-Claude MOULIN	
Activités de pleine nature	CDESI - Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires.	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants	- Jean-Claude MOULIN - Sophie MALIGE - Alain ASTRUC	- Guylène PANTEL - Henri BOYER - Bruno DURAND
Activités de pleine nature	Gouvernance du bien culturel «Chemin de St Jacques de Compostelle en France »	A désigner : 1 élu titulaire référent + 1 technicien référent	- élu titulaire référent : Alain ASTRUC - technicien référent :	
Activités de pleine nature	Espace nordique des Monts d'Aubrac.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Alain ASTRUC - Eve BREZET	- Valérie FABRE - Patricia BREMOND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Culture	EDML : Syndicat mixte pour la gestion de l'école Départementale de musique.	A désigner : 9 titulaires + 9 suppléants	- Sophie PANTEL - Robert AIGOIN - Jean-Claude MOULIN - Francis COURTES - Sophie MALIGE - Michèle MANOA - Henri BOYER - Valérie VIGNAL - Valérie FABRE	- Laurence BEAUD - Régine BOURGADE - Laurent SUAOU - Guylène PANTEL - Christine HUGON - Patricia BREMOND - Michel THEROND - Bruno DURAND - Eve BREZET
Culture	ADDA : Scènes croisées de Lozère.	A désigner : 10 titulaires	- Robert AIGOIN - Jean-Claude MOULIN - Francis COURTES - Sophie MALIGE - Michèle MANOA - Henri BOYER - Valérie FABRE - Valérie VIGNAL - Christine HUGON - Patricia BREMOND	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Culture	Parc Départemental de matériel culturel.	A désigner : 7 titulaires	- Robert AIGOIN - Jean-Claude MOULIN - Francis COURTES - Sophie MALIGE - Michèle MANOA - Henri BOYER - Chistine HUGON	
Culture	Conseil consultatif régional des professionnels du spectacle.	A désigner : 1 titulaire	- Jean-Claude MOULIN	
Enseignement	CAEN : Conseil académique de l'éducation nationale.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Michèle MANOA	- Guylène PANTEL
Enseignement	CDEN : Conseil Départemental de l'éducation nationale	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 5 titulaires + 6 suppléants	La Présidente - Michèle MANOA - Guylène PANTEL - Françoise AMARGER BRAJON - Christine HUGON - Patricia BREMOND	- Francis COURTES - Jean-Claude MOULIN - Denis BERTRAND - Robert AIGOIN - Michel THEROND - Bernard DURAND
Enseignement	Commission Départementale d'attribution des bourses nationales d'études du 2ème degré.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Françoise AMARGER BRAJON - Patricia BREMOND	- Michèle MANOA - Bernard DURAND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Enseignement	Commission Départementale d'examen pour l'attribution des bourses au mérite pour la Lozère.	A désigner : 2 titulaires	- Françoise AMARGER BRAJON - Michèle MANOA	
Enseignement	Réseau CANOPE (CDDP centre départemental documentation Pédagogique).	A désigner : 2 titulaires	- Guylène PANTEL - Jean-Claude MOULIN	
Enseignement	CIO : Conseil de perfectionnement du centre d'information et d'orientation.	A désigner : 2 titulaires	- Guylène PANTEL - Jean-Claude MOULIN	
Enseignement	EPLEFPA Civergols - Etablissements publics locaux d'enseignement agricole.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Robert AIGOIN	- Michel THEROND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Enseignement	Collège public UPP des Trois Vallées – Pierre DELMAS (Florac).	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants nominatifs - Lorsque les représentants de la collectivité sont au nombre de deux, La Présidente de l'assemblée délibérante peut proposer la désignation d'une personne n'appartenant pas à l'assemblée délibérante comme l'un de ses deux représentants, en titulaire (idem en suppléant)	- Guylène PANTEL - Jean-Paul POURQUIER	- Denis BERTRAND - Valérie FABRE
Enseignement	Collège public André CHAMSON (Meyrueis).	//	- Denis BERTRAND - La directrice ou la chef de service responsable des collèges au sein du Département	- Guylène PANTEL - - La directrice ou la chef de service responsable des collèges au sein du Département
Enseignement	Collège public Achille ROUSSON (Saint Etienne Vallée Française).	//	- Michèle MANOA - - La directrice ou la chef de service responsable des collèges au sein du Département	- Robert AIGOIN - - La directrice ou la chef de service responsable des collèges au sein du Département
Enseignement	Collège public HAUT GEVAUDAN (Saint Chély d'Apcher).	//	- Michel THEROND - Christine HUGON	- Alain ASTRUC - Eve BREZET

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Enseignement	Collège public Henri BOURRILLON (Mende).	//	- Françoise AMARGER BRAJON - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département	- Laurent SUAU - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département
Enseignement	Collège public Henri GAMALA (Le Collet de Dèze).	//	- Robert AIGOIN - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département	- Michèle MANOA - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département
Enseignement	Collège public Henri ROUVIERE (Le Bleynard).	//	- Francis COURTES - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département	- Sophie PANTEL - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département
Enseignement	Collège public LE TRENZE (Vialas).	//	- Sophie PANTEL - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département	- Francis COURTES - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département
Enseignement	Collège public Marcel PIERREL (Marvejols).	//	- Patricia BREMOND - Bernard DURAND	- La directrice - La chef de service responsable des collègues au sein du Département
Enseignement	Collège public Marthe DUPEYRON (Langogne).	//	- Bernard PALPACUER - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département	- Laurence BEAUD - La directrice ou la chef de service responsable des collègues au sein du Département

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Enseignement	Collège public Odilon BARROT (Villefort).	//	- Francis COURTES - La directrice ou la chef de service responsable des collèges au sein du Département	- Sophie PANTEL - La directrice ou la chef de service responsable des collèges au sein du Département
Enseignement	Collège public SPORT NATURE (La Canourgue).	//	- Valérie FABRE - Jean-Paul POURQUIER	- Christine HUGON - La directrice ou la chef de service responsable des collèges au sein du Département
Enseignement	Collège privé mixte de SAINT CHELY D'APCHER.	A désigner : 1 titulaire	- Christine HUGON	
Enseignement	Collège privé de NOTRE-DAME (Marvejols).	A désigner : 1 titulaire	- Patricia BREMOND	
Enseignement	Collège privé de SAINT-PRIVAT (Mende).	A désigner : 1 titulaire	- Régine BOURGADE	
Enseignement	Collège privé de SAINT-REGIS (Saint Alban).	A désigner : 1 titulaire	- Sabine DALLE	
Enseignement	Collège privé de SAINTE-MARIE (Meyrueis).	A désigner : 1 titulaire	- Denis BERTRAND	
Enseignement	Collège privé du SACRE-COEUR (Langogne).	A désigner : 1 titulaire	- Bernard PALPACUER	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Transports scolaires	Commission consultative des transports scolaires.	La Présidente est membre de droit La Présidente de la commission compétente A désigner en plus : 5 titulaires + 5 suppléants	La Présidente : Sophie PANTEL La Présidente de la commission compétente : Guylène PANTEL - Henri BOYER - Michèle MANOA - Robert AIGOIN - Patricia BREMOND - Alain ASTRUC	- Francis COURTES - Valérie VIGNAL - Jean-Claude MOULIN - Patrice SAINT LEGER - Valérie FABRE
Environnement	PNC : Conseil d'administration du parc national des Cévennes.	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 3 titulaires + le suppléant du Président nominatif + 3 suppléants	La Présidente - Robert AIGOIN - Michèle MANOA - Francis COURTES	Suppléante de la Présidente :- Sophie MALIGE - Guylène PANTEL - Denis BERTRAND - Henri BOYER
Environnement	Association Plateforme 21 pour le développement durable en Massif-Central.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Bernard PALPACUER	- Sophie MALIGE
Environnement	CoDERST : Conseil Départemental de l'environnement, risques sanitaires et technologiques.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants nominatifs	- Sophie MALIGE - Bernard PALPACUER	- Michel THEROND - Christine HUGON
Environnement	Commission Départementale nature, paysages, sites - Formation faune sauvage captive.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Sophie MALIGE	- Jean-Claude MOULIN

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Environnement	Commission Départementale nature, paysages, sites - Formation nature.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Sophie MALIGE - Bruno DURAND	- Bernard PALPACUER - Valérie FABRE
Environnement	Commission Départementale nature, paysages, sites - Formation publicité.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Sophie MALIGE	- Jean-Claude MOULIN
Environnement	Commission Départementale nature, paysages, sites - Formation carrières	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Sophie MALIGE - Bernard PALPACUER	- Laurent SUAU - Patrice SAINT LEGER
Environnement	Commission Départementale nature, paysages, sites - Formation sites et paysages.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Sophie MALIGE	- Patricia BREMOND
Environnement	Commission Départementale nature, paysages, sites - Formation unités touristiques nouvelles.	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Sophie MALIGE - Bruno DURAND	- Bernard PALPACUER - Guylène PANTEL

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Environnement	Commission consultative du plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.	A désigner : 16 titulaires dont La Présidente ou son représentant	<ul style="list-style-type: none"> - La Présidente - Sophie MALIGE - Bernard PALPACUER - Robert AIGOIN - Jean-Claude MOULIN - Michèle MANOA - Denis BERTRAND - Laurent SUAU - Henri BOYER - Patrice SAINT LEGER - Bruno DURAND - Sabine DALLE - Christine HUGON - Bernard DURAND - Patricia BREMOND - Valérie FABRE 	
Environnement	Lozère Énergie : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Lozère.	<p>La Présidente est membre de droit</p> <p>A désigner en plus : 4 titulaires + 5 suppléants nominatifs</p> <p>Président de la commission compétente + du domaine action précarité énergétique</p>	<p>La Présidente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bernard PALPACUER - Sophie MALIGE - Valérie FABRE - Jean-Paul POURQUIER 	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude MOULIN - Laurence BEAUD - Henri BOYER - Eve BREZET - Patrice SAINT LEGER

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Environnement	Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.	A désigner : 4 titulaires + 4 suppléants nominatifs	- Sophie PANTEL - Robert AIGOIN - Denis BERTRAND - Jean-Paul POURQUIER	- Michèle MANOA - Sophie MALIGE - Guylène PANTEL - Valérie FABRE
Environnement	Comité de pilotage «Politique des Espaces Naturels Sensibles »	A désigner : 3 titulaires + 3 suppléants	- Sophie MALIGE - Bernard PALPACUER - Eve BREZET	- Laurent SUAU - Michèle MANOA - Alain ASTRUC
Environnement	AMORCE : Association CT et pro. gestion déchets, réseaux de chaleur, froid, énergie, environnement.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Bernard PALPACUER	- Sophie MALIGE
Technologies numériques	Syndicat mixte « Autoroute Numérique A 75 » – Comité Syndical.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Sophie PANTEL	- Henri BOYER
Technologies numériques	AVICCA : Association des Villes et Collectivités pour les Communications Électroniques et l'Audiovisuel	A désigner : 2 titulaires dont 1 élu et 1 agent de la collectivité	Henri BOYER Le directeur des technologies numériques du Département	
Politiques territoriales	Massif Central : comité de massif.	A désigner : 1 titulaire	- Sophie PANTEL	
Gestion de la collectivité	BRL : Conseil de surveillance de la Compagnie du Bas-Rhône Languedoc	A désigner : 1 titulaire	- Bernard PALPACUER	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Politiques territoriales	Commission Départementale de la présence postale territoriale.	A désigner : 2 titulaires	- Robert AIGOIN - Jean-Paul POURQUIER	
Gestion de la collectivité	CNAS : Comité National d'Action Sociale.	A désigner : 1 délégué local élu + 1 délégué local agent	- délégué local élu : Francis COURTES - délégué local agent	
Gestion de la collectivité	Conseil de discipline de recours des fonctionnaires territoriaux de la région Languedoc-Roussillon	A désigner : 3 titulaires Tirage au sort 2 élus sur liste comportant les noms de 3 conseillers.	- Francis COURTES - Laurent SUAU - Michèle MANOA	
Gestion de la collectivité	Comité consultatif inter-régional pour le règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics.	A désigner : 2 titulaires	- Francis COURTES - Laurent SUAU	
Coordination départementale	Commission chargée de dresser le jury criminel.	A désigner : 5 titulaires	- Robert AIGOIN - Régine BOURGADE - Guylène PANTEL - Bernard DURAND - Christine HUGON	
Coordination départementale	Conseil Départemental de sécurité civile.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Francis COURTES	- Robert AIGOIN

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Gestion de la collectivité	ADULLACT : Association Dévelop. et Utilisateurs Logiciels Libres pour les Adm. et les Coll. Territoriales.	A désigner : 1 titulaire élu + 1 suppléant élu ou agent	- Henri BOYER	- Bernard PALPACUER
Gestion de la collectivité	Réseau IDEAL.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Michèle MANOA	- Bruno DURAND
Gestion de la collectivité	Prix du Genêt d'Or : jury.	A désigner : 6 titulaires	- Jean-Claude MOULIN - Francis COURTES - Robert AIGOIN - Régine BOURGADE - Valérie FABRE - Christine HUGON	
Coordination départementale	ONAC : Conseil Départemental office national des anciens combattants et victimes de guerre.	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Régine BOURGADE	- Denis BERTRAND
Coordination départementale	Commission Départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP).	A désigner : 2 titulaires + 2 suppléants	- Laurent SUAU - Henri BOYER	- Valérie VIGNAL - Patricia BREMOND
Coordination départementale	Commission des impôts directs locaux (CDIDL).	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Francis COURTES	- Régine BOURGADE

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Politiques territoriales	Lozère Ingénierie : Agence technique	La Présidente est membre de droit A désigner en plus : 7 titulaires + 3 suppléants	La Présidente - Michèle MANOA - Henri BOYER - Laurent SUAU - Bernard PALPACUER - Denis BERTRAND - Jean-Paul POURQUIER - Patrice SAINT LEGER	- Robert AIGOIN - Alain ASTRUC - Christine HUGON

Désignations réalisées à l'unanimité

III - Désignations des représentants de l'Assemblée départementale relevant de l'exécutif départemental

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Mobilités	CCDSA : Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité Sous-commission sécurité infrastructures transports.	Arrêté préfectoral du 7 octobre 2010.	La Présidente ou 1 vice-président ou, à défaut, 1 conseiller désigné par lui.	Denis BERTRAND désigné	
Patrimoine	CNAM du Languedoc-Roussillon - 2ème collège (association régionale).	Association loi 1901. Art.25 : décret n°88-413 du 22/04/1988, art.4 : décret n°89-108 du 20/02/1989.	La Présidente, membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Régine BOURGADE	
Logement	ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement	Association loi 1901. Articles L 366-1 du code de la construction et annexe R 366-1.	La Présidente, membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Francis COURTES	
Logement	CoDERST- Formation insalubrité.	Article L 1416-1 du code de la santé publique	1 titulaire + 1 suppléant à désigner par le Préfet sur proposition du Président	- Francis COURTES	- Régine BOURGADE
Logement	Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)	Décret n°2014-1369 du 14 novembre 2014 - Article R 362-5 du Code de la construction et de l'habitation	La Présidente, membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Régine BOURGADE	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Politiques territoriales	Pays des Cévennes.	Département non membre du syndicat mixte. Désignation sur demande du Président du syndicat .	A désigner : 1 titulaire (périmètre du Pays : pour partie cantons de St Etienne du Valdonnez et du Collet de Dèze)	- Robert AIGOIN	
Économie	CDAC : Commission Départementale d'aménagement commercial.	Commission administrative. Articles L750-1 à L752-26 et R751-1 à R752-54 du code du commerce.	La Présidente, membre de droit ou son représentant <i>La Présidente ne peut pas être représenté par un élu de la Commune d'implantation, ni par un élu de la Commune la plus peuplée de l'arrondissement lorsque celle-ci n'est pas la commune d'implantation.</i>	La Présidente ou son représentant : Robert AIGOIN	
Programmes européens	Comité national de suivi du FSE – FEDER – FEADER 2014-2020	Courrier ministère du travail du 24 juillet 2014	La Présidente ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Michèle MANOA	
Programmes européens	AFCCRE : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.	Association Loi 1901. Article 7 des statuts.	La Présidente ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Michèle MANOA	
Solidarités et santé Santé	ARS : Agence Régionale de Santé (commission de coordination).	Décret n°2010-346 du 31 mars 2010. Article D1432-1 du code de la santé publique	La Présidente membre de droit ou son représentant + 1 suppléant	La Présidente ou son représentant : Laurence BEAUD	- Francis COURTES

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Santé	ARS : Agence Régionale de Santé (Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie)	Article 1432-28 du code de la santé publique	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Laurence BEAUD	
Solidarités et santé Santé	Hôpital de Florac.	Décret 2010-361 du 8 avril 2010.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Guylène PANTEL	
Solidarités et santé Santé	Hôpital de Langogne.	Décret 2010-361 du 8 avril 2010.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Bernard PALPACUER	
Solidarités et santé Santé	Hôpital de Marvejols.	Décret 2010-361 du 8 avril 2010.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Patricia BREMOND	
Solidarités et santé Santé	Hôpital de Mende.	Décret 2010-361 du 8 avril 2010.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Laurent SUAU	
Solidarités et santé Santé	Hôpital de Saint Chély d'Apcher.	Décret 2010-361 du 8 avril 2010.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Alain ASTRUC	
Solidarités et santé Autonomie	CODERPA : Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées.	Article L 149-1 du code de l'action sociale et des familles.	La Présidente du Conseil, membre de droit, ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Laurence BEAUD	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Autonomie	Commission sélection appel à projet. Procédure autorisation établissements, services sociaux, médico-sociaux	Décret n°2010-870 du 26 juillet 2010. Arrêté n°14-0365.	La Présidente ou son représentant, président de la commission + 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants du département désignés par La Présidente du conseil	La Présidente ou son représentant : Laurence BEAUD - Françoise AMARGER BRAJON - Francis COURTES - Patricia BREMOND	- Sophie MALIGE - Bernard PALPACUER - Bernard DURAND
Solidarités et santé Autonomie	Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées.	Article D 146-10 du code de l'action sociale	Les représentants du Département sont nommés sur proposition du président du conseil départemental 2 titulaires 2 suppléants	- Laurence BEAUD - Patricia BREMOND	- Francis COURTES - Bruno DURAND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Autonomie	Commission consultative de retrait pour l'accueil familial (PA / PH).	Article R 441-11 du code de l'action sociale.	La commission consultative comprend, en nombre égal : - Des représentants du département ; - Des représentants des associations - Des personnes qualifiées La Présidente du conseil départemental fixe le nombre des membres de la commission dans la limite de neuf personnes. Il procède à leur désignation.	La Présidente ou son représentant : Francis COURTES et La directrice de la solidarité départementale	- Françoise AMARGER BRAJON - 1 agent
Solidarités et santé Autonomie	CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH).	Article L 241-5 et R 241-24 du code de l'action sociale.	A désigner : Quatre représentants du département + des suppléants, dans la limite de trois, pour chaque membre titulaire	- Laurence BEAUD - Francis COURTES - Patricia BREMOND - Jean-Claude MOULIN	3 agents de de la direction de la solidarité départementale - Valérie VIGNAL

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Autonomie	Commission exécutive (COMEX) de la MDPH.	Article L 146-4 et R 241-24 du code de l'action sociale.	La Présidente, membre de droit A désigner + 11 titulaires + 11 suppléants nominatifs	La Présidente - Francis COURTES - Laurence BEAUD - Robert AIGOIN - Henri BOYER - Françoise AMARGER BRAJON - Patricia BREMOND - Denis BERTRAND - Eve BREZET - Valérie FABRE - Valérie VIGNAL - Michel THEROND	- Régine BOURGADE - Sabine DALLE - Bernard PALPACUER - Michèle MANOA - Sophie MALIGE - Jean-Claude MOULIN- Bernard DURAND - Guylène PANTEL - Alain ASTRUC - Jean-Paul POURQUIER - Bruno DURAND - Christine HUGON
Solidarités et santé Logement	Commission de médiation et de droit au logement opposable (DALO).	Décret 2007-1677 du 28 novembre 2007.	Le représentant titulaire et le représentant suppléant du Département sont nommés sur proposition du président du conseil départemental	- Régine BOURGADE	- Laurent SUAU
Solidarités et santé - Logement	Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives CCAPEX	Décret n° 2008-187 du 26 février 2008	La Présidente du Conseil, membre de droit, ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Régine BOURGADE	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Solidarités et santé Enfance famille	Commission Consultative Paritaire Départementale : suspension ou non renouvellement des agréments des assistantes maternelles.	Article R 421-27 et suivants du code de l'action sociale	La présidence de la commission est assurée par La Présidente du conseil ou par un représentant qu'il désigne parmi les conseillers départementaux ou les agents du département. Les représentants du département, outre La Présidente du conseil départemental ou son représentant, sont des conseillers départementaux ou des agents des services du département (2). Chacun d'eux dispose d'un suppléant désigné dans les mêmes conditions. A désigner : 2 représentants du département + leur suppléants nominatifs	La Présidente ou représentant : Francis COURTES - Françoise AMARGER BRAJON - Patricia BREMOND	- Bernard PALPACUER - Sabine DALLE
Agriculture	Chambre d'agriculture de la Lozère.	Établissement public.	La Présidente ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Robert AIGOIN	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Agriculture	CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.	Commission administrative. Articles R 313-1 et suivants du code rural.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Robert AIGOIN	
Agriculture	CDCEA : Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles.	Article D. 112-1-11 du code rural	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Robert AIGOIN	
Agriculture	COPAGE : Comité plan agri-environnemental et gestion espace de la Lozère.	Association loi 1901. Délibération du 25 février 2011. Article 5 des statuts.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Robert AIGOIN	
Agriculture	SAFER Languedoc-Roussillon : conseil d'administration.	Société anonyme sans but lucratif. Articles L. 141-1 et suivants du Code Rural.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Robert AIGOIN	
Agriculture	CCAF : Commissions communales d'aménagement foncier.	Le Département peut instituer une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier Article R121-1 du code rural.	Un des conseillers du canton concerné	Conseillers du canton concerné	
Agriculture	FDSEA : Commission ovine Départementale.	Commission interne.	A désigner 1 titulaire + 1 suppléant parmi les élus et les agents de la collectivité	- Robert AIGOIN	- Le directeur ou son représentant responsable de l'agriculture

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Agriculture	Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale.	Commission administrative. Décret 2012-842 du 30 juin 2012.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Robert AIGOIN	
Jeunesse et sports	Commission Départementale de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports.	Arrêté préfectoral du 12 avril 2011.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Jean-Claude MOULIN	
Culture	EDML : Conseil d'établissement	2 élus choisis par La Présidente parmi 9 membres titulaires de l'EDML	A désigner : 2 titulaires	- Robert AIGOIN - Jean-Claude MOULIN	
Culture	Association Réseau en Scènes Languedoc Roussillon	Article 6-1 des statuts le D Département est membre de droit représenté par son président ou son représentant	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Jean-Claude MOULIN	
Enseignement	Conseil académique des langues régionales.	Décret n°2001-733 du 31 juillet 2001.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Guylène PANTEL	
Enseignement	Réseau CANOPE (ancien centre régional documentation Pédagogique).	Établissement public. Article D314-110 du code de l'éducation.	Conseil Administrat°. Désignation par accord entre les Président des Départements. 1 titulaire + 1 suppléant	- Michèle MANOA	- Guylène PANTEL

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Enseignement	SupAgro Florac : Conseil d'Orientation.	Établissement public. Article 7.3.1 du règlement intérieur	La Présidente du Département ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Guylène PANTEL	
Enseignement	Commission académique de concertation de l'enseignement privé.	3 conseillers désignés par accord entre les Présidents des conseils de l'ensemble des Départements situés dans le ressort du centre régional	Le Département de la Lozère occupe un poste de suppléant.		- Régine BOURGADE
Enseignement	Appel à projets numériques à l'école : groupe de pilotage.	Groupe de travail régional mis en place par CANOPE.	1 représentant du Département	- Guylène PANTEL	
Environnement	Comité régional du suivi du Grenelle de l'Environnement : collège des élus.	Composition décidée par le Préfet de Région.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Sophie MALIGE	
Environnement	Commission Départementale des risques naturels majeurs.	Commission administrative. Article R565-6 du code de l'environnement	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Bernard PALPACUER	- Sophie MALIGE
Environnement	Commissions consultatives plan Départemental des déchets de Haute-Loire.	Arrêté du Président du Département de Haute- Loire.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Bernard PALPACUER	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Environnement	Comité de suivi élaboration des cartes de bruit et plans de prévention du bruit dans l'environnement	Circulaire du 7 juin 2007 et arrêté 2013-095 du 5 avril 2013.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Sophie MALIGE	
Environnement	Commission de suivi de site des anciens sites miniers d'Uranium de la Lozère	Arrêté préfectoral 2013287002 du 14 octobre 2013	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Bernard PALPACUER	
Environnement	Commission locale d'information et de surveillance multi-sites.	Commission administrative. Articles L 125-1 et R 125-6 du code de l'environnement.	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Bernard PALPACUER	- Sophie MALIGE
Gestion de la collectivité	CHSCT: Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail	Commission interne. Article 28 du décret n°85-603 du 10 juin 1985. Délibération n°CP_14_534 du 21 juillet 2014	La Présidente doit désigner : 6 titulaires + 6 suppléants Protocole accord égalité homme femme = engager une réflexion sur une proportion de représentants de chaque sexe	- Francis COURTES - Laurent SUAU - Françoise AMARGER BRAJON - Robert AIGOIN - Valérie VIGNAL - Patrice SAINT LEGER	- Sabine DALLE - Bernard DURAND - Bruno DURAND - Michèle MANOA - Christine HUGON - Guylène PANTEL

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Gestion de la collectivité	CT: Comité Technique	Commission interne. Décret n°85-603 du 10 juin 1985. Délibération n°CP_14_534 du 21 juillet 2014	La Présidente doit désigner : 6 titulaires + 6 suppléants parmi les élus et les agents de la collectivité Protocole accord égalité homme femme = engager une réflexion sur une proportion de représentants de chaque sexe	- Francis COURTES - Laurent SUAU - Françoise AMARGER BRAJON - Robert AIGOIN - Patricia BREMOND - Valérie VIGNAL	- Michèle MANOA - Eve BREZET - Christine HUGON - Sabine DALLE - Régine BOURGADE - Bernard DURAND
Gestion de la collectivité	CAP A : Commission administrative paritaire Départementale.	Commission interne. Décret n°89-229 du 17 avril 1989. Délibération n°CP_14_534 du 21 juillet 2014	La Présidente membre de droit + à désigner : 3 titulaires + 4 suppléants parmi les élus (à respecter une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe).	La Présidente - Francis COURTES - Laurent SUAU - Eve BREZET	- Christine HUGON - Michèle MANOA - Régine BOURGADE - Denis BERTRAND

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Gestion de la collectivité	CAP B : Commission administrative paritaire Départementale.	Commission interne. Décret n°89-229 du 17 avril 1989. Délibération n°CP_14_534 du 21 juillet 2014	La Présidente membre de droit + à désigner : 3 titulaires + 4 suppléants parmi les élus (à respecter une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe).	La Présidente - Francis COURTES - Laurent SUAU - Eve BREZET	- Christine HUGON - Michèle MANOA - Régine BOURGADE - Denis BERTRAND
Gestion de la collectivité	CAP C : Commission administrative paritaire Départementale.	Commission interne. Décret n°89-229 du 17 avril 1989. Délibération n°CP_14_534 du 21 juillet 2014	La Présidente membre de droit + à désigner : 4 titulaires + 5 suppléants parmi les élus (à respecter une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe).	La Présidente - Francis COURTES - Laurent SUAU - Eve BREZET - Jean-Claude MOULIN	- Christine HUGON - Michèle MANOA - Régine BOURGADE - Denis BERTRAND - Françoise AMARGER
Gestion de la collectivité	Commission de réforme des agents des collectivités locales.	Commission interne.	La Présidente doit désigner : 2 titulaires + 2 suppléants pour chaque titulaire parmi les élus	- Francis COURTES - Patricia BREMOND	- Michèle MANOA - Laurent SUAU - Denis BERTRAND - Eve BREZET
Coordination départementale	Conférence Départementale d'harmonisation des investissements	Commission administrative de coordination ÉTAT et Département- Art. D 3142-1 du CTCG.	La Présidente membre de droit	La Présidente	

DÉSIGNATIONS APPROUVÉES

Thématique	Intitulé de l'organisme	Bases légales	Observations	Représentant(es) titulaire(s)	Représentant(es) suppléant(es)
Coordination départementale	Maison d'arrêt de Mende : conseil d'évaluation	L 2009-1436 du 24 novembre 2009	La Présidente membre de droit ou son représentant	La Présidente ou son représentant : Jean-Claude MOULIN	
Coordination départementale	Commission Départementale de recensement des votes	Article R 107 du code électoral	A désigner : 1 titulaire + 1 suppléant	- Françoise AMARGER BRAJON	- Bruno DURAND



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Approbation du règlement intérieur de l'Assemblée Départementale

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Direction générale des services départementaux

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L3121-8 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°703 intitulé "Approbation du règlement intérieur de l'Assemblée Départementale" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Approuve le règlement intérieur de l'Assemblée Départementale, tel que joint en annexe, dont les modalités s'appliquent à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°703 "Approbation du règlement intérieur de l'Assemblée Départementale", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1009 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

Selon les dispositions de l'article L3121-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental établit son règlement intérieur dans le mois qui suit son renouvellement. Le règlement intérieur peut être déféré devant le tribunal administratif.

Le règlement intérieur concerne le fonctionnement des assemblées délibérantes c'est-à-dire le Conseil Départemental lui-même et la commission permanente. Le projet de règlement intérieur, qui vous est soumis aborde les points suivants :

CHAPITRE I - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CHAPITRE II - LA COMMISSION PERMANENTE

CHAPITRE III - LA POLICE DE L'ASSEMBLÉE

CHAPITRE IV - LES COMMISSIONS

CHAPITRE V : DES QUESTIONS PRÉALABLES - PROPOSITIONS - VŒUX ET AMENDEMENTS

CHAPITRE VI : LES GROUPES D'ÉLUS

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES

CHAPITRE VIII. MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Je vous propose donc d'adopter le règlement intérieur tel que joint en annexe dont les modalités s'appliqueront à compter de ce jour.

Table des matières

CHAPITRE I - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	3
Article 1.1. Renouvellement.....	3
Article 1.2. Réunions ordinaires.....	3
Article 1.3. Budget et compte-administratif.....	3
Article 1.4. Réunions extra-ordinaires.....	3
Article 1.5. Convocations et rapports.....	4
Article 1.6. Présidence et déroulement de la séance.....	4
Article 1.7. Interventions et prise de parole.....	5
Article 1.9. Publicité et huis-clos.....	5
Article 1.10. Quorum.....	6
Article 1.11. Délégations de vote.....	6
Article 1.12. Modes de vote.....	6
Article 1.13. Désignations.....	6
Article 1.14. Partage des voix.....	7
Article 1.15. Procès-verbal et recueil des actes administratifs des délibérations.....	7
Article 1.16. Représentant de l'État et des Parlementaires.....	8
Article 1.17. Placement des élus dans l'hémicycle.....	8
Article 1.18. Présence des services.....	8
CHAPITRE II - LA COMMISSION PERMANENTE.....	8
Article 2.1. Élection et composition.....	8
Article 2.2. Réunions.....	8
Article 2.3. Compétences.....	9
Article 2.4. Convocations et rapports.....	9
Article 2.5. Quorum et délégations de vote.....	9

Article 2.6. Modes de vote.....	9
Article 2.7. Interventions et prise de parole.....	10
Article 2.8. Recueil des actes administratifs.....	10
Article 2.9. Placement des élus dans l'hémicycle.....	10
Article 2.10. Présence des services.....	10
CHAPITRE III - LA POLICE DE L'ASSEMBLÉE.....	10
Article 3.1. Fonctions de la Présidente.....	10
Article 3.2. Police de l'Assemblée.....	11
CHAPITRE IV - LES COMMISSIONS.....	11
Article 4-1. Composition des commissions organiques.....	11
Article 4-2. Les délégations.....	11
Article 4-3. Fonctionnement des commissions organiques.....	12
Article 4-4. Mission d'information et d'évaluation.....	13
CHAPITRE V : DES QUESTIONS PRÉALABLES - PROPOSITIONS - VŒUX ET AMENDEMENTS.....	13
Article 5-1. La question préalable.....	13
Article 5-2. Les amendements.....	13
Article 5-3 . Sujets non prévus.....	14
Article 5-4. L'urgence.....	14
Article 5-5. Les vœux et motions.....	14
CHAPITRE VI : LES GROUPES D'ÉLUS.....	14
Article 6-1. Constitution.....	14
Article 6-2. Fonctionnement des groupes d'élus.....	15
Article 6-3. Expression dans les bulletins d'informations.....	15
CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES.....	16
Article 7-1. Engagement des élus.....	16
Article 7-2. Formation des élus.....	16
Article 7- 3. Protection fonctionnelle des élus.....	16
Article 7- 4. Modulation des indemnités.....	18
Article 7- 5. Déplacements des élus.....	18
Article 7- 6. Conflits d'intérêts et conseillers intéressés.....	18
Article 7-7. Honorariat.....	19
CHAPITRE VIII : MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.....	19

CHAPITRE I - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Article 1.1. Renouvellement

Après chaque renouvellement, l'Assemblée Départementale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit le premier tour, sous la présidence du plus âgé des membres présents.

Il est assisté par le plus jeune des membres du Conseil qui remplit les fonctions de Secrétaire. Il est procédé à l'appel nominal puis à l'élection de la Présidente du Conseil Départemental sous la Présidence du Doyen.

Cette élection a lieu en séance publique et au scrutin secret, dans les formes et conditions fixées par l'article L.3122-1 du code général des collectivités territoriales.

Une suspension de séance peut être demandée pour permettre aux conseillers de se concerter à son sujet.

Le Président doyen d'âge proclame les résultats des scrutins.

Aucun débat ne peut avoir lieu sous la présidence du doyen d'âge. Sa mission se termine avec l'élection de la Présidente.

Puis, sous la Présidence de la Présidente élu, est fixé le nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission Permanente, qui sont ensuite élus, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 1.2. Réunions ordinaires

Le Conseil Départemental se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de sa Présidente.

Le Conseil Départemental se réunit à son siège : l'Hôtel du Département à Mende. Toutefois, la Présidente, sur décision de la Commission Permanente, peut le réunir en un autre lieu du département.

Article 1.3. Budget et compte-administratif

Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Départemental sur les orientations budgétaires. Le projet de budget du département est préparé et présenté par la Présidente du Conseil départemental qui est tenu de le communiquer aux membres de l'Assemblée départementale avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Le budget et les budgets supplémentaires sont votés par le Conseil Départemental.

Dans les séances où les comptes administratifs sont débattus, la présidence est assurée par un vice-président(e) dans l'ordre des nominations. Dans ce cas, la Présidente du Conseil départemental peut assister à la discussion mais elle doit se retirer au moment du vote.

Article 1.4. Réunions extra-ordinaires

Le Conseil Départemental est également réuni à la demande de la Commission Permanente ou du tiers des membres du Conseil Départemental, sur un ordre du jour déterminé et pour une durée qui ne peut excéder deux jours. Un(e) même conseiller (e) départemental(e) ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

En cas de circonstances exceptionnelles, les conseils départementaux peuvent être réunis par décret.

Article 1.5. Convocations et rapports

La convocation de la Présidente du Conseil Départemental accompagnée de l'ordre du jour de la réunion sera adressée aux membres du Conseil douze jours au moins avant la date fixée pour la réunion, comprenant l'avis de mise à disposition des conseillers des rapports, par voie électronique de manière sécurisée, sur chacune des affaires qui sont soumises au Conseil.

Sur proposition de la Présidente consécutive à des circonstances particulières, et à la suite d'un accord du Conseil départemental, l'ordre du jour de la réunion peut être complété par des rapports supplémentaires. Dans ce cas, les rapports sont remis aux conseillers départementaux sur table en version papier. Ils peuvent demander une suspension de séance pour les examiner.

Cas d'urgence

L'alinéa 3 de l'article L. 3121-19 du CGCT prévoit qu'en cas d'urgence, le délai prévu au premier alinéa peut être abrégé par la Présidente sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Auquel cas, la Présidente rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil départemental, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 1.6. Présidence et déroulement de la séance

Le Conseil Départemental est présidé par sa Présidente et en cas d'absence ou d'empêchement, par l'un des Vice-Président(e)s selon l'ordre de leur nomination.

La Présidente ouvre et lève les séances; elle a seule la police de l'Assemblée. La benjamine de la séance fait l'appel des élus en début de séance.

A chaque début de séance, elle vérifie que le quorum requis par la loi pour que le Conseil puisse valablement délibérer est atteint.

Elle donne communication de l'ordre du jour et fait approuver une éventuelle modification de cet ordre du jour.

Elle donne communication des délégations de pouvoir accordés aux conseillers départementaux.

La Présidente dirige les débats, rappelle seule à la question et à l'ordre.

Elle prononce l'ouverture et la clôture des scrutins.

Elle contrôle également l'existence du quorum au moment de la mise en discussion de chaque affaire inscrite à l'ordre du jour

Si les circonstances l'exigent, la Présidente peut annoncer qu'elle va suspendre la séance. Si le calme ne se rétablit pas, elle suspend la séance, lorsque la séance est reprise et si les circonstances l'exigent à nouveau, la Présidente lève la séance.

La Présidente met un terme aux interruptions et à toute mise en cause personnelle. Elle rappelle à l'ordre tout conseiller qui tient des propos contraires à la loi, aux règlements et aux convenances.

La Présidente du Conseil peut interdire à un conseiller qui a été rappelé deux fois à l'ordre, de prendre la parole pendant le reste de la séance. Si le conseiller ne se soumet pas à cette décision, la Présidente peut suspendre la séance.

Article 1.7. Interventions et prise de parole

La parole est accordée dans l'ordre des demandes.

Après le discours d'introduction de la Présidente, les représentants des groupes de l'Assemblée départementale peuvent prendre la parole. La parole est accordée dans l'ordre des demandes pour une durée limitée à 5 minutes maximum par intervention.

A la suite de ces interventions, les débats sur des thématiques ayant fait l'objet d'une question préalable, peuvent s'engager pour une durée maximum de 45 minutes, jusqu'à ce que la Présidente décide d'appeler à la discussion les affaires figurant à l'ordre du jour.

Ces questions préalables doivent être transmises au cabinet de la Présidence au moins 7 jours avant la date de la réunion.

Aucun membre du Conseil Départemental ne peut parler sans avoir demandé la parole à la Présidente et l'avoir obtenue.

La Présidente appelle successivement, dans l'ordre de leur inscription, les affaires figurant à l'ordre du jour et appelle les rapporteurs des commissions à présenter l'avis éventuel des commissions sur les rapports soumis au Conseil Départemental.

Les membres du Conseil Départemental peuvent, dans l'ordre des demandes, s'exprimer sur chacune des affaires soumises, une fois la présentation du rapport terminée par son rapporteur.

Au cours du débat, la Présidente peut appeler un orateur à ne pas s'écarter du sujet en discussion, résumer les débats, préciser l'état de la question, compléter le contenu du rapport en discussion, expliquer le sens de la décision et ses incidences.

Lorsque plusieurs orateurs d'avis contraires ont pris part à une des discussions et traité le fond du débat, la Présidente peut prononcer la clôture du débat et faire procéder au vote.

La Présidente veille à ce qu'aucune intervention n'ait lieu entre le moment où elle déclare le scrutin ouvert et le moment où sont proclamés les résultats du scrutin. Il est en effet interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de demander, de prendre la parole ou d'intervenir pendant un vote.

Article 1.9. Publicité et huis-clos

Les séances du Conseil Départemental sont publiques. Le public est admis aux séances du Conseil Départemental, dans la limite des places disponibles à la tribune réservée à cet effet.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou de la Présidente, le Conseil Départemental peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que la Présidente du Conseil Départemental tient de l'article L. 3121-12, les séances publiques peuvent être retransmises par des moyens de communication audio-visuelle.

Aucune personne, autre que les membres du Conseil ou de l'administration du Département, ne peut pénétrer dans l'enceinte de la salle des délibérations sans l'autorisation de la Présidente.

Les personnes ou les délégations ne peuvent être reçues au siège du Département par des membres du Conseil Départemental que sur rendez-vous. Elles ne peuvent être reçues qu'en dehors de la salle des délibérations.

Article 1.10. Quorum

Le Conseil Départemental peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente. Toutefois, si le Conseil Départemental se réunit pas en nombre suffisant pour délibérer, au jour fixé par la convocation, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard et les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des présents.

Les délibérations du Conseil Départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Article 1.11. Délégations de vote

Un(e) Conseiller(e) Départemental(e) empêché(e) d'assister à une réunion peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre du Conseil. Chaque membre du Conseil ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote.

Cette délégation de vote peut être accordée pour les désignations de personnes.

La Présidente présente au Conseil Départemental les lettres d'excuses qui lui sont adressées par les membres et les délégations de vote.

Article 1.12. Modes de vote

Le Conseil Départemental vote sur les questions soumises à ses délibérations, soit par main levée, soit au scrutin public, soit au scrutin secret si un tiers au moins des membres le demande.

Le vote par main levée est le mode de vote ordinaire.

En cas de partage, la voix de la Présidente est prépondérante.

Le résultat en est constaté par la Présidente qui compte au besoin le nombre des votants pour ou contre.

Au cas où l'un des membres du Conseil Départemental déclarerait que le vote est douteux, celui-ci aura lieu par assis et levé.

Le vote par scrutin public (on entend l'inscription du nom des votants et l'indication du sens de leur vote individuel) et par appel nominal peut être demandé en toute matière, excepté sur la question préalable, l'ordre du jour, le rappel au règlement et l'attribution de parole. La demande doit en être faite par écrit, signée par le sixième au moins des membres présents et déposée entre les mains de la Présidente.

Le nom des votants, des membres absents et de ceux n'ayant pas pris part au vote est proclamé par la Présidente et reproduit au procès-verbal.

Article 1.13. Désignations

Les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Les nominations dans les commissions, ainsi que la désignation des conseillers départementaux différentes délégations du Conseil Départemental ont lieu, faute d'entente entre les membres de l'Assemblée Départementale, par scrutin pour chaque désignation ou nomination.

Après deux tours de scrutin, et en cas de ballottage, la majorité relative suffit. S'il y a égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Article 1.14. Partage des voix

En cas de partage des voix, soit par main levée, soit par assis et levé, soit au scrutin public, la voix de la Présidente est prépondérante, si celle-ci prend part au vote.

Il en est de même de la voix du Vice-président(e) remplaçant la Présidente, empêchée ou absente.

Si la Présidente ne prend pas part au vote, et que les voix soient partagées, la proposition n'est pas adoptée. Il en est de même de la voix du Vice-président(e) remplaçant la Présidente, empêchée ou absente.

Article 1.15. Procès-verbal et recueil des actes administratifs des délibérations

A l'issue de chaque réunion, il est rédigé le recueil des actes administratifs des délibérations ainsi qu'un procès-verbal des débats. Ce procès-verbal est rédigé sur la base de l'enregistrement des débats.

Tout enregistrement des débats du Conseil Départemental doit être autorisé par la Présidente du Conseil Départemental.

A chaque réunion, la Présidente, après avoir ouvert la séance et avant de passer à l'ordre du jour, demande s'il y a des observations sur le procès-verbal ou les procès-verbaux des réunions précédentes et le (ou les) met aux voix. Lorsqu'il s'élève une réclamation contre la rédaction de ce procès-verbal ou de ces procès-verbaux, la Présidente prend l'avis du conseil qui décide s'il y a lieu ou non de faire une rectification. Cette rectification est, le cas échéant, indiquée au procès-verbal de la réunion où elle est faite et mentionnée en marge du procès-verbal de la réunion précédente.

Les procès-verbaux sont transmis selon les mêmes modalités et dans les mêmes délais que les rapports. Ils sont soumis à l'adoption du conseil au commencement de chaque réunion.

A la première séance de la réunion qui suit son impression, la Présidente fait approuver le procès-verbal des séances publiques. Elle enregistre les observations éventuelles sur la rédaction de celui-ci et, le cas échéant, fait figurer les rectifications qu'elles entraînent sur le document suivant.

Le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le service des assemblées. Il contient les rapports, les noms des conseillers départementaux qui ont pris part à la discussion, le texte des interventions, la décision du Conseil et la manière dont elle a été acquise.

Les procès-verbaux de séances sont tenus à la disposition du public dès qu'ils ont été approuvés par le Conseil Départemental.

Le procès-verbal des séances ou parties de séances, où le Conseil Départemental délibère à huis clos, sont imprimés à part. Mention de ces procès-verbaux est faite aux procès-verbaux des séances publiques. Le procès-verbal de ces séances ne peut être communiqué qu'aux membres du Conseil.

Une fois approuvés, les procès-verbaux sont rendus publics par voie d'affichage, déposés aux archives départementales et transmis à toute personne qui en fait la demande.

Les délibérations sont transmises à la Préfecture et rendues publiques par voie d'affichage au sein du Recueil des Actes Administratifs de la collectivité. Elles sont transmises à toute personne qui en fait la demande.

Article 1.16. Représentant de l'État et des Parlementaires

Par accord de la Présidente du Conseil Départemental et du représentant de l'État dans le Département, celui-ci est entendu par le Conseil. En outre, sur demande du Premier Ministre, le représentant de l'État dans le Département est entendu par le Conseil Départemental.

Par accord de la Présidente du Conseil Départemental, les parlementaires peuvent être entendus par le Conseil.

Article 1.17. Placement des élus dans l'hémicycle

Les élus du Conseil Départemental se placent dans l'hémicycle par binôme, dans l'ordre alphabétique des cantons.

Article 1.18. Présence des services

Les Services du Département peuvent assister aux séances, sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Ils peuvent intervenir à la demande de la Présidente.

CHAPITRE II - LA COMMISSION PERMANENTE

Article 2.1. Élection et composition

La Présidente du Conseil Départemental les membres de la Commission Permanente sont élus selon les modalités fixées par les articles L. 3122-1 et L. 3122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission Permanente est composée :

- de la Présidente du Conseil Départemental
- de 7 Vice-Président(e)s
- et de 16 membres et de 2 questeurs,

Article 2.2. Réunions

La commission permanente est réunie à l'hôtel du Département, par la Présidente chaque fois qu'elle juge nécessaire de le faire, Toutefois, la Présidente, peut la réunir en un autre lieu du département si des circonstances particulières l'exigent.

Ces séances ne sont pas publiques.

La Commission Permanente est présidée par la Présidente du Conseil Départemental et en cas d'absence ou d'empêchement, par l'un des Vice-Président(e)s selon l'ordre de leur nomination. La benjamine de la séance fait l'appel des élus en début de séance.

En cas de vacance du siège de la Présidente ou d'un membre de la Commission Permanente, sont applicables les dispositions des articles L. 3122-2 et L. 3122-6.

Article 2.3. Compétences

En vertu des dispositions de l'article L 3211-2 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil Départemental peut déléguer une partie de ses attributions à la commission permanente à l'exception de celles visées à l'article L 3312-1 (débat d'orientations budgétaires, préparation et vote du budget), à l'article L 1612-12 à L 1612-15 (vote de l'arrêté des comptes, délai de transmission du compte administratif au contrôle de légalité, redressement du déficit budgétaire, dépenses obligatoires) et de celles déléguées à la Présidente.

La Commission Permanente délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises par la Présidente.

Article 2.4. Convocations et rapports

La convocation de la Présidente du Conseil Départemental accompagnée de l'ordre du jour de la réunion sera adressée aux membres du Conseil huit jours au moins avant la date fixée pour la réunion, comprenant l'avis de mise à disposition des conseillers des rapports, par voie électronique de manière sécurisée, sur chacune des affaires qui sont soumises au Conseil.

Les rapports seront mis à disposition de l'ensemble des membres du Conseil départemental.

Sur proposition de la Présidente consécutive à des circonstances particulières, et à la suite d'un accord de la Commission Permanente, l'ordre du jour de la réunion peut être complété par des rapports supplémentaires.

Article 2.5. Quorum et délégations de vote

La commission permanente du Conseil Départemental ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Un(e) Conseiller(e) Départemental(e) empêché(e) d'assister à une réunion peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre de la Commission Permanente. Chaque membre de la Commission Permanente ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote.

la Présidente présente à l'ouverture de la séance les lettres d'excuses qui lui sont adressées par les membres et les délégations de vote.

Les décisions de la Commission Permanente sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage de voix, la voix de la Présidente est prépondérante. Il en est de même de la voix du Vice-président remplaçant la Présidente, empêché ou absent.

Article 2.6. Modes de vote

Le vote par main levée est le mode de vote ordinaire. Le résultat en est constaté par la Présidente qui compte au besoin le nombre des votants pour ou contre. Au cas où l'un des membres de la Commission Permanente déclarerait que le vote est douteux, celui-ci aura lieu par assis et levé. En cas de partage des voix, soit par main levée, soit par assis et levé, soit au scrutin public, la voix de la Présidente est prépondérante, si celle-ci prend part au vote. Il en est de même de la voix du Vice-président(e) remplaçant la Présidente, empêchée ou absente.

Si la Présidente ne prend pas part au vote, et que les voix soient partagées, la proposition n'est pas adoptée. Il en est de même de la voix du Vice-président(e) remplaçant la Présidente, empêchée ou absente. Le vote par scrutin public et par appel nominal peut être demandé en toute matière, excepté sur la question préalable, l'ordre du jour, le rappel au règlement et l'attribution de parole. La demande doit en être faite par écrit, signée par le sixième au moins des membres présents et déposée entre les mains de la Présidente.

Article 2.7. Interventions et prise de parole

Aucun membre de la commission permanente du Conseil Départemental ne peut parler sans avoir demandé la parole à la Présidente et l'avoir obtenue. La parole est accordée dans l'ordre des demandes.

La Présidente appelle successivement, dans l'ordre de leur inscription, les affaires figurant à l'ordre du jour. Les membres de la commission permanente peuvent, dans l'ordre des demandes, s'exprimer sur chacune des affaires soumises, une fois la présentation du rapport terminée par son rapporteur.

Pour les affaires ne figurant pas à l'ordre du jour, les membres de la commission permanente peuvent intervenir, dans le cadre des compétences de chacune des commissions, dans l'ordre des demandes, une fois que tous les rapports de la commission concernée ont été examinés. Toutefois, si un orateur s'écarte de la question, la Présidente seule l'y rappelle. Si après un deuxième rappel, l'orateur s'en écarte de nouveau, la Présidente peut lui interdire la parole sur le même sujet. Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de demander, de prendre la parole ou d'intervenir pendant un vote.

Article 2.8. Recueil des actes administratifs

Les délibérations sont transmises à la Préfecture et rendues publiques par voie d'affichage au sein du Recueil des Actes Administratifs de la collectivité. Elles sont transmises à toute personne qui en fait la demande.

Article 2.9. Placement des élus dans l'hémicycle

Les élus de la Commission Permanente se placent dans l'hémicycle par binôme, dans l'ordre alphabétique des cantons.

Article 2.10. Présence des services

Les Services du Département peuvent assister aux séances, sous la responsabilité du Directeur Général des Services. Ils peuvent intervenir à la demande de la Présidente.

CHAPITRE III - LA POLICE DE L'ASSEMBLÉE

Article 3.1. Fonctions de la Présidente

La Présidente a pour fonction de maintenir l'ordre dans l'Assemblée, de faire observer le règlement, d'organiser les travaux du Conseil et de les diriger, de poser les questions, de proclamer les résultats des votes, de prononcer et de faire exécuter les décisions du Conseil Départemental et de la Commission Permanente.

La Présidente du Conseil Départemental est seule chargée de l'administration mais elle peut désigner par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Président(e)s et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du Conseil. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Lorsque la Présidente ne peut représenter le Département en justice ou passer un contrat pour le compte du Département, parce que ses intérêts sont en opposition avec ceux du Département, celle-ci est représentée par un vice-président dans l'ordre des nominations.

Article 3.2. Police de l'Assemblée

La Présidente a, seule, la police de l'assemblée. Elle peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, elle en dresse procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Pendant toute la durée des réunions publiques les personnes placées dans l'auditoire doivent se tenir assises, découvertes et faire silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation est interdite et peut entraîner l'expulsion sur le champ de son auteur par les huissiers ou agents chargés de maintenir l'ordre.

De plus, l'utilisation des magnétophones ou autres appareils d'enregistrement par toutes personnes étrangères aux services du Département est soumise à l'autorisation de la Présidente.

Les téléphones mobiles sont admis en séance, en mode silencieux, sous réserve que leur utilisation ne perturbe pas les travaux de l'Assemblée. Toute prise de conversation téléphonique se fait à l'extérieur de la salle des délibérations. La Présidente veille, en outre, à la sûreté extérieure de l'assemblée. Il prend, à cet effet, toutes les mesures nécessaires.

CHAPITRE IV - LES COMMISSIONS

Article 4-1. Composition des commissions organiques

Lors de la première réunion qui suit chaque renouvellement, le Conseil Départemental se divise en commissions dites Commissions Organiques. A chaque renouvellement, le Conseil Départemental fixe le nombre et les attributions de chaque commission.

Les Commissions sont au nombre de 8. Elles se répartissent ainsi :

Commission I : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Commission II : Solidarités

Commission III : Enseignement et jeunesse

Commission IV : Culture, sports et patrimoine

Commission V : Eau, AEP et environnement

Commission VI : Développement des activités économiques

Commission VII : Finances et gestion de la collectivité

Commission VIII : Politiques territoriales et Europe

Chaque commission comprend, outre son président, un vice-président et les membres qui ont été désignés par le Conseil Départemental. La détermination des commissions organiques et leur composition seront maintenues pour la durée de la mandature.

Néanmoins, le Conseil départemental pourra être amené à revoir leurs compétences en fonction des nouvelles dispositions législatives qui seraient votées (loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République notamment).

Article 4-2. Les délégations

Des délégations thématiques sont accordées par la Présidente du Conseil Départemental aux membres élus de l'Assemblée Départementale.

Article 4-3. Fonctionnement des commissions organiques

Les Commissions peuvent se réunir :

- à la demande de la Présidente du Conseil Départemental préalablement à chaque réunion du Conseil Départemental pour examiner les affaires relevant de leurs compétences et qui doivent être instruites avant l'ouverture de la session. Elles rapportent ensuite sur ces dossiers devant l'Assemblée Départementale.
- sur convocation de leur Président(e) pour examiner les affaires relevant de leurs compétences, entre les séances.

La convocation de la Présidente du Conseil Départemental ou du Président(e) de Commission accompagnée de l'ordre du jour de la réunion sera adressée aux membres de la Commission cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion, comprenant l'avis de mise à disposition des conseillers des dossiers, par voie électronique de manière sécurisée.

La Présidente du Conseil Départemental et tout membre de l'assemblée départementale a le droit d'assister aux séances des commissions autres que celles dont il fait partie et de prendre part aux discussions, mais sans y avoir voix délibérative.

Le Président(e) de la Commission anime les travaux des commissions, par délégation de la Présidente. Les membres de la commission examinent les affaires et dossiers qui leur sont soumis et en rendent compte. Lorsqu'une décision a été prise, un des membres est nommé pour rapporter devant l'Assemblée.

Un(e) Conseiller(e) Départemental(e) empêché(e) d'assister à une réunion de la commission peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre de ladite Commission sachant que chaque membre ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote.

Les Président(e)s de chaque Commission rapportent à la Présidente du Conseil Départemental, avant l'ouverture de la séance, les avis des commissions concernant les rapports soumis au Conseil ainsi que le nom des rapporteurs éventuellement désignés pour les présenter devant l'Assemblée.

Seuls les Conseillers Départementaux ont le droit de prendre communication sur place des dossiers remis aux Commissions sans qu'il puisse en résulter aucun obstacle ni retard dans leur examen.

Les réunions des commissions ne sont pas publiques et les compte rendus de leurs travaux ne sont pas publiés, à l'exception de leurs conclusions dont il est donné communication en séance publique.

Cependant, les remplaçants peuvent assister aux travaux des commissions sans pouvoir ni prendre la parole et ni délibérer.

Lorsqu'une affaire concerne plusieurs Commissions, la Présidente du Conseil Départemental désigne la Commission chargée du rapport ou décide la création d'un groupe de travail ad hoc.

Les commissions sont souveraines pour décider d'entendre sur un sujet bien déterminé toute personne qui en aurait fait la demande. De même, les commissions peuvent convoquer directement toute personne susceptible de lui apporter des éclaircissements sur une affaire bien précise.

Les délibérations des Commissions ne sont que des avis techniques, la décision appartenant au seul Conseil Départemental ou, par délégation, à la Commission Permanente.

En dehors des commissions prévues, le Conseil Départemental peut confier à des commissions des délégations spéciales pour l'étude des affaires qui, par leur importance ou leur nature, paraîtraient devoir nécessiter un examen particulier. Les membres de ces commissions et délégations sont désignés par le Conseil départemental. Elles pourront comprendre, mais à titre consultatif seulement, des personnes n'appartenant pas à l'assemblée départementale.

Le Président(e) de Commission se fait accompagner du Directeur Général des Services et des agents que celui-ci désigne pour lui apporter un concours technique lors des réunions des Commissions.

Article 4-4. Mission d'information et d'évaluation

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental, lorsqu'un cinquième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental. Un même Conseiller Départemental ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement des Conseils Départementaux. La durée de la mission ne peut excéder 6 mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée.

La demande est adressée signée par au moins un cinquième des membres du Conseil Départemental à la Présidente du Conseil.

Elle ne peut avoir qu'un seul objet et doit être suffisamment précise pour en fixer les limites.

La Présidente du Conseil Départemental la soumettra à l'Assemblée Départementale. Celle-ci proposera la composition de la commission d'enquête qui devra respecter en son sein les règles de la représentation proportionnelle.

Pour l'exercice de sa mission, cette commission d'enquête disposera d'un secrétariat et d'un appui technique mis à sa disposition par le Directeur Général des Services. Une enquête dans les services se fera sous le contrôle du Directeur Général des Services et du Directeur concerné. Elle établira un rapport qui sera remis à la Présidente du Conseil Départemental qui le présentera à l'Assemblée Départementale.

CHAPITRE V : DES QUESTIONS PRÉALABLES - PROPOSITIONS - VŒUX ET AMENDEMENTS

Article 5-1. La question préalable

La question préalable, déposée au cabinet de la présidence 3 jours avant la réunion, c'est-à-dire la déclaration qu'il n'y a pas lieu de délibérer, peut toujours être proposée par un membre du conseil. Elle est mise en discussion et aux voix comme toutes les autres propositions soumises à l'assemblée départementale et avant la question principale qui la motive.

Article 5-2. Les amendements

Tout conseiller peut présenter des amendements à une proposition ou à un rapport. Toute proposition additionnelle ou toute observation paraissant avoir ce caractère sera considérée comme un amendement et sera soumise aux règles tracées à ce sujet. Les amendements doivent être rédigés par écrit, signés et déposés sur le bureau de la Présidente. Il en est donné lecture par la Présidente. Les amendements sont mis aux voix avant la question principale, en commençant par celui qui s'éloigne le plus de la proposition ou des conclusions du rapport en discussion. S'il y a doute à cet égard, le conseil est consulté sur la question de priorité. La Présidente donnera lecture des propositions additionnelles à la fin de la réunion. Le conseil décidera ensuite s'il y a lieu de les discuter immédiatement ou si elles doivent être préalablement soumises à une commission. Les décisions sont prises par main levée et baissée, sans débat.

Article 5-3 . Sujets non prévus

Tout membre qui voudra faire une proposition touchant à des sujets non prévus à l'ordre du jour, la présentera au Président au préalable.

Article 5-4. L'urgence

L'urgence demandée par un membre du conseil sur les affaires soumises aux délibérations de l'assemblée, est immédiatement et sommairement discutée et mise aux voix. Si elle est adoptée, le Conseil Départemental fixe le moment où viendra la discussion sur le fond, qui doit toujours être précédée d'un rapport. Si le conseil s'est prononcé contre l'urgence, la question est examinée dans les formes ordinaires.

Article 5-5. Les vœux et motions

Les demandes d'émission de vœux et motions adressées au Conseil Départemental par des conseillers départementaux, des collectivités, des organismes, des associations ou par des personnes étrangères à l'assemblée départementale ne sont rapportées que si elles parviennent au bureau de la Présidente avant l'ouverture de la réunion.

CHAPITRE VI : LES GROUPES D'ÉLUS

Article 6-1. Constitution

Les Conseillers Départementaux peuvent se grouper par affinités politiques.

Pour être constitué et déclaré, un groupe doit comporter **au moins cinq membres**. Chaque groupe constitué doit être déclaré auprès de la Présidente du Conseil départemental.

La déclaration doit comporter :

- la liste nominative des membres et des apparentés signée par chacun d'eux,
- le nom du représentant.

Chaque conseiller peut s'inscrire au groupe de son choix et à un seul. Un conseiller qui n'appartient à aucun groupe ne peut s'apparenter à un groupe de son choix qu'avec l'agrément du Président du groupe. Il entre en compte pour la détermination de l'importance numérique de ce groupe.

Les modifications dans la composition d'un groupe sont portées à la connaissance de la Présidente du Conseil Départemental :

- sous la signature du conseiller intéressé, s'il s'agit d'une démission,
- sous la signature du Président du groupe, s'il s'agit d'une radiation,
- sous la double signature du conseiller et du Président(e) du groupe, s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement.

Article 6-2. Fonctionnement des groupes d'élus

Dans les conditions définies par l'Assemblée Départementale par délibération, des moyens disponibles sont affectés aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, notamment :

- un local administratif,
- du matériel de bureau ainsi que la prise en charge des frais de courrier et de télécommunications.
- des collaborateurs de groupe (2,5 équivalent/temps plein maximum pour l'ensemble des groupes)

Des salles de réunion peuvent également être mises à la disposition des groupes. Les locaux mis à disposition des groupes d'élus sont situés dans les locaux de l'institution départementales. En aucun cas des réunions politiques ou syndicales ne peuvent y être organisées.

Les collaborateurs de groupe affectés aux groupes, ne pourront pas représenter les conseillers départementaux ni s'exprimer en leur nom ou délibérer sur quelque sujet qu'il soit. Leur éventuelle présence à des réunions ne pourra être autorisée que pour information.

Les groupes d'élus ne peuvent s'exprimer officiellement au nom du Conseil Départemental ou de toute autre instance officielle émanant de l'assemblée.

Article 6-3. Expression dans les bulletins d'informations

En application des dispositions de l'article L.3121-24-1 du code général des collectivités territoriales les groupes d'élus constitués bénéficient d'un espace réservé à leur expression dans les bulletins d'information générale portant sur les réalisations et la gestion du Département, diffusés sous quelque forme.

Constituent des bulletins d'information générale, pour le Département de la Lozère, au sens du précédent alinéa, le magazine départemental, dans lequel une page est réservée à l'expression des groupes d'élus. Cet espace est distribué également entre les groupes d'élus régulièrement constitués.

Le droit d'expression des groupes d'élus s'exerce dans le respect des principes applicables au service public de la communication institutionnelle des collectivités territoriales. Il doit répondre à la règle de l'intérêt départemental. En aucun cas, le contenu de ce droit ne pourra porter sur des sujets autres que la gestion du département dans la limite des compétences qui lui sont attribuées par la loi. Il s'exerce également conformément aux dispositions prévues par la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse, par le droit de la propriété intellectuelle, par le droit à l'image.

L'insertion de tout texte, toute photographie ou illustration de nature à constituer une infraction aux prescriptions qui découlent des législations précitées pourra être refusée par décision motivée du directeur de la publication.

Il ne peut contrevenir aux dispositions applicables en matière de propagande électorale telles que prévues par le code électoral.

Les représentants des groupes d'élus doivent remettre au directeur de la publication du périodique les textes devant être publiés, avec les titres, sous-titres et signatures, le tout dans la limite de l'espace réservé à chaque groupe d'élus. Le délai de remise des articles est fixé par le directeur de la publication, eu égard à la périodicité du journal et compte tenu du temps nécessaire à sa fabrication. Les caractéristiques typographiques des articles émanant des groupes d'élus sont celles de la charte graphique du journal.

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 7-1. Engagement des élus

Reprenant les termes de la proposition de loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, les Conseillers Départementaux s'engagent à respecter les principes suivants inscrits dans le projet de charte de l'élu local :

« Garants du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales de la République, les élus locaux siègent en vertu de la loi et agissent à tout moment conformément à celle-ci.

Le Conseiller(e) Départemental(e) exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, le Conseiller(e) Départemental(e) poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Le Conseiller(e) Départemental(e) veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, le Conseiller(e) Départemental(e) s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Le Conseiller(e) Départemental(e) s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseiller(e) Départemental(e) s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Le Conseiller(e) Départemental(e) participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, le Conseiller(e) Départemental(e) est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Article 7-2. Formation des élus

Tout Conseiller Départemental a droit à la formation. Il peut avoir accès à toutes les formations ouvertes aux agents du Département.

Un débat sur la formation des élus aura lieu à chaque renouvellement du Conseil Départemental dans un délai de trois mois maximum, afin de définir au moins trois formations par an. Les formations mises en place seront prioritairement celles contenues dans le plan de formation qui sera approuvé par l'assemblée délibérante.

L'état récapitulatif des actions de formation des élus sera annexé au Compte Administratif de l'exercice.

Article 7- 3. Protection fonctionnelle des élus

L'élu qui souhaite bénéficier de la protection de la collectivité doit en faire la demande par écrit à l'autorité territoriale, en donnant tous les éléments d'information et justificatifs concernant les faits et circonstances motivant cette demande. La décision octroyant ou refusant la protection fonctionnelle à un élu sera prise après un examen approfondi réalisé par les personnes habilitées au sein de la structure. La collectivité peut également manifester son soutien à l'agent victime par

le dépôt d'une plainte se constituer partie civile auprès de la juridiction pénale pour obtenir de l'agresseur le remboursement des sommes versées à l'élu.

Prise en charge des frais de procédure :

Plafonnement de la prise en charge par le Département de la Lozère des honoraires de l'avocat du bénéficiaire de la protection fonctionnelle à 1 000 € TTC dans la limite des frais engagés pour une affaire portée devant une instance juridictionnelle (tribunal correctionnel, de police ou pour enfants....).

Seul un dépassement, motivé par la complexité de l'affaire et justifié par l'avocat, sera pris en charge. Ce plafonnement exclut les affaires particulières (diffamation, crime, tentative d'assassinat...) pour lesquelles le recours à devis et à honoraires négociés s'imposeront.

Paiement des honoraires d'avocat uniquement sur présentation de la preuve du service fait, à savoir copie du jugement rendu ou, à défaut, des conclusions produites le jour de l'audience dûment visées par le greffe, après accord expresse du bénéficiaire de la protection fonctionnelle. Sinon, il lui appartiendra de prendre à sa charge les honoraires et d'en solliciter le remboursement.

Dans le cas où le bénéficiaire de la protection fonctionnelle entendrait interjeter appel d'une décision, il devra, de nouveau, solliciter le bénéfice de cette protection ; ce qui ne préjugera en rien de la suite réservée à sa demande.

Engagement, par écrit, du bénéficiaire de la protection fonctionnelle à reverser les sommes susceptibles de lui être allouées au titre des frais dits irrépétibles, dans la mesure où la collectivité a pris à sa charge les frais de procédure. En cas de recours à un huissier de justice, notamment pour recouvrement forcé, l'avance des frais restera à la charge du bénéficiaire de la protection fonctionnelle.

Réparation du préjudice subi :

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de la protection fonctionnelle ne peut obtenir le versement des dommages et intérêts par l'auteur des faits, pour une raison quelconque, et notamment l'insolvabilité de ce dernier, il a la possibilité de solliciter de l'administration le paiement de ladite somme en lieu et place de l'auteur lui-même, au titre de la réparation du préjudice subi. L'agent devra apporter la preuve qu'il a réalisé l'ensemble des démarches nécessaires au versement des dommages et intérêts et notamment a sollicité les fonds de garantie. Cette réparation reste limitée aux condamnations civiles. Dans tous les cas, il appartiendra au bénéficiaire de la protection fonctionnelle d'apporter la preuve d'une telle situation. Pour tous les autres cas, la victime sera indemnisée sur la base du montant des dommages et intérêts alloués par décision de justice, sachant, toutefois, que le Département n'est pas lié par les montants alloués. Cette décision fera l'objet d'une délibération en assemblée

Classement sans suite :

Une décision de l'ordre judiciaire visant à classer sans suite une affaire rendra caduque l'octroi de la protection fonctionnelle. Néanmoins, un classement sans suite ne dispense pas l'administration de son devoir de réparation envers la victime, dès lors que cette dernière peut démontrer l'existence d'un préjudice physique moral ou matériel. Dans un tel cas, la réparation du préjudice pourra se faire selon le barème retenu par les cours d'appel lors d'affaires similaires.

Jugement rendu par défaut :

En cas de jugement rendu par défaut, la réparation du préjudice subi ne pourra être sollicitée par le bénéficiaire de la protection fonctionnelle que dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle aura été établi le procès verbal d'huissier mentionnant l'impossibilité de notifier le jugement rendu à l'auteur des faits. La réparation du préjudice subi se fera dans les conditions précisées ci-dessus.

Article 7- 4. Modulation des indemnités

Le montant des indemnités que le Conseil Départemental allouée à ses membres est modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions permanente et des commissions organiques dont ils sont membres.

Le conseil départemental réduit le montant des indemnités qu'il alloue à ses membres en fonction de leur participation aux séances plénières du Conseil Départemental, aux réunions des commissions organiques dont ils sont membres titulaires et aux réunions de la Commission Permanente sans que cette réduction puisse dépasser, pour chacun d'entre eux, la moitié de l'indemnité maximale pouvant lui être allouée.

La modulation du versement des indemnités est fondée sur le dispositif suivant :

- de 40 à 60 % d'absences non justifiées constatées sur un semestre donnent lieu à un abattement de 30 % sur le montant de l'indemnité mensuelle servie.
- Au-delà de 60 % d'absences non justifiées constatées sur un semestre, le montant de l'indemnité mensuelle servie est affecté d'un abattement de 50 %.

Les absences non justifiées sont calculées à semestre échu et constatées sur un état signé de la Présidente du Conseil Départemental.

Le décompte se fait par semestre et les absences sont comptabilisées par demi-journées. L'année du renouvellement du Conseil départemental, le décompte s'effectue sur le seul second semestre. Le calcul intervient en fin de semestre et la régularisation éventuelle s'effectue sur les indemnités des mois suivants.

Ne sont pas comptabilisées les absences justifiées par les motifs suivants :

- des raisons médicales, des événements extérieurs à caractère exceptionnel, notamment d'ordre météorologique comme les intempéries et d'ordre social comme la présence à des obsèques ou la garde d'enfant malade,
- la représentation du Conseil Départemental (par désignation approuvée par le Conseil départemental ou sur demande de l'exécutif), à l'exercice d'un mandat électif, à la condition dans ces deux cas que la date de l'événement ayant entraîné l'absence ait été imposée à l'élu.

Article 7- 5. Déplacements des élus

En ce qui concerne les déplacements des élus pour des représentations ou pour siéger dans les différents organismes où ils représentent la collectivité départementale doivent être prioritairement, quand c'est possible, être effectués en covoiturage préalablement aux déplacements et remboursements individuels.

Article 7- 6. Conflits d'intérêts et conseillers intéressés

Afin de garantir la sécurité juridique des délibérations du Conseil Départemental et de la Commission Permanente, les conseillers départementaux s'engagent à signaler au Cabinet de la Présidente toute situation pouvant les placer en position de conflit d'intérêts ou de conseiller(e) intéressé(e). A ce titre, ils s'abstiendront de participer au débat et au vote sur les dossiers les plaçant dans une telle situation.

Article 7-7. Honorariat

En application de l'article L 3123 - 30 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'honorariat peut être accordée aux anciens Conseillers qui auront exercé leurs fonctions électorales pendant 18 ans au moins dans le même département. L'honorariat est conféré par le Représentant de l'Etat dans le département.

CHAPITRE VIII : MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute proposition de modification du règlement intérieur pourra être demandée par la Présidente du Conseil Départemental, la commission permanente ou un sixième des conseillers départementaux.

Ces modifications seront adoptées par l'assemblée départementale selon les mêmes modalités que celles applicables au document initial.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Détermination du montant des indemnités de fonction des élus, moyens mis à disposition et du programme de formation

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Administration Générale

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Gylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article 27 de la loi du 19 janvier 1995 ;

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

VU les articles L 3121-18-1, L 3123-10 et suivants, L 3123-15 et suivants, L 3123-19-3 et L 3121-24, R3123-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_14_8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1009 du 27 avril 2015 approuvant le règlement intérieur ;

CONSIDÉRANT le rapport n°704 intitulé "Détermination du montant des indemnités de fonction des élus, moyens mis à disposition et du programme de formation" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU la précision apportée en séance ;

ARTICLE 1

Fixe, à compter du 2 avril 2015, les indemnités de fonction des membres de l'Assemblée départementale comme suit, et approuve la liste nominale des bénéficiaires telle que jointe en annexe :

Présidente du Département	135 % de l'indice 1015
Vice-présidents ayant délégation	52 % de l'indice 1015
Questeurs	41 % de l'indice 1015
Membres de la commission permanente	38 % de l'indice 1015

ARTICLE 2

Approuve la liste nominale des bénéficiaires ci-après :

Présidente du Département : 135 % de l'indice 1015

- Sophie PANTEL

Vice-président(e) du Département ayant délégation de l'exécutif : 52 % de l'indice 1015

- Laurent SUAU
- Henri BOYER
- Jean-Claude MOULIN
- Guylène PANTEL
- Bernard PALPACUER
- Michèle MANOA
- Régine BOURGADE

Questeurs : 41 % de l'indice 1015

- Robert AIGOIN
- François COURTES

Membres de la commission permanente : 38 % de l'indice 1015

- Françoise AMARGER BRAJON
- Alain ASTRUC
- Laurence BEAUD
- Denis BERTRAND
- Patricia BREMOND
- Eve BREZET
- Bernard DURAND
- Sabine DALLE
- Bruno DURAND
- Valérie FABRE
- Christine HUGON
- Sophie MALIGE
- Jean-Paul POURQUIER
- Patrice SAINT LEGER
- Valérie VIGNAL
- Michel THEROND

ARTICLE 3

Précise que :

- conformément aux dispositions figurant dans le règlement intérieur, une modulation du montant des indemnités pourra être effectuée en fonction de la participation effective aux séances plénières, aux réunions des commissions permanentes et des commissions organiques dont chacun est membre ,
- les montants des indemnités kilométriques et des frais d'hébergement, pour les remboursements des frais de déplacement, évoluent selon les barèmes fixés par arrêté ministériel pour les personnels de la fonction publique territoriale.

ARTICLE 4

Approuve la mise à disposition des membres élus, à titre individuel, des moyens suivants :

- Prêt d'une tablette numérique pour chacun des conseillers départementaux, dont la mise à disposition sera encadrée par une convention ;
- Mise à disposition d'une carte de stationnement pour Mende.

ARTICLE 5

Décide d'inscrire :

- un crédit de 132 300,00 € au chapitre 930 / 64.131 sur le budget 2015 pour le recrutement des collaborateurs de cabinet sachant que le crédit affecté à ces recrutements tiendra compte de l'augmentation de la valeur du point et des cotisations afférentes.
- un crédit de 83 000,00 € pour le recrutement de collaborateurs de groupes d'élus, ce qui correspond à l'emploi de 2,5 ETP d'agents de catégorie C – adjoint administratif principal 2ème classe.

ARTICLE 6

Approuve le programme de formation des élus qui devra s'inscrire dans l'un des thèmes suivants, en fonction de l'actualité du Département, sachant que les Conseillers Départementaux s'inscriront, à titre individuel, aux formations dispensées par les organismes agréés à cet effet par le Ministre de l'Intérieur et qui seront proposées ou organisées par les services départementaux:

- Statut de l' élu ;
- Budget et finances des collectivités ;
- Décentralisation, territoires et politiques contractuelles, Europe et collectivités locales ;
- Thèmes d'intérêts départementaux : développement économique, transport, infrastructures et aménagement du territoire, environnement, agriculture, ruralité, nouvelles technologies de l'information et de la communication et marchés publics.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°704 "Détermination du montant des indemnités de fonction des élus, moyens mis à disposition et du programme de formation", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1010 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

Lors de la réunion du jeudi 2 avril 2015, il a été procédé à l'élection du Président, des vices présidents et des membres de la commission permanente.

Conformément à la loi, il convient par délibération de l'assemblée départementale de fixer le montant des indemnités de fonctions à verser aux élus.

I/ Détermination du montant des indemnités de fonction

A/ Réglementation applicable

Dans la limite des taux maxima fixés dans le code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante détermine librement le montant des indemnités allouées dans les 3 mois qui suivent le renouvellement de l'assemblée.

La délibération est obligatoire et peut être modifiée en cours de mandat. L'élu peut également renoncer à son indemnité par courrier.

Les indemnités de fonction sont calculées par référence à l'IB 1015 – IM 821 (valeur actuelle du point 4,6303)

Article L3123-16 du CGCT :

Les indemnités maximales votées par les conseils généraux pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller général sont déterminées en appliquant le barème suivant :

POPULATION DÉPARTEMENTALE (habitants)	TAUX MAXIMAL (en %)
Moins de 250 000	40
De 250 000 à moins de 500 000	50
De 500 000 à moins de 1 million	60
De 1 million à moins de 1, 25 million	65
1, 25 million et plus	70

Article L3123-17 du CGCT :

« L'indemnité de fonction votée par le conseil général ou par le conseil de Paris pour l'exercice effectif des fonctions de président de conseil général est au maximum égale au terme de référence mentionné à l'article L 3123-15, majoré de 45 %.

L'indemnité de fonction de chacun des vice-présidents ayant délégation de l'exécutif du conseil général ou du conseil de Paris est, dans les mêmes conditions, au maximum égale à l'indemnité maximale de conseiller majorée de 40 %.

L'indemnité de fonction de chacun des membres de la commission permanente du conseil général ou du conseil de Paris autres que le président et les vice-présidents ayant délégation de l'exécutif est, dans les mêmes conditions, au maximum égale à l'indemnité maximale de conseiller majorée de 10 %.

Les indemnités de fonction majorées en application des deux alinéas précédents peuvent être réduites dans les conditions fixées par l'avant-dernier alinéa de l'article L 3123-16. »

« Le Département peut, dans des conditions fixées par son règlement intérieur, réduire le montant des indemnités qu'il alloue à ses membres en fonction de leur participation aux séances plénières, aux réunions des commissions dont ils sont membres et aux réunions des organismes dans lesquels ils représentent le département, sans que cette réduction puisse dépasser, pour chacun d'entre eux,

la moitié de l'indemnité maximale pouvant lui être allouée en application du présent article. »

B/ Fixation du montant des indemnités

Je vous propose de fixer à compter du 2 avril 2015, les indemnités de fonction comme suit étant précisé que la liste nominale des bénéficiaires sera jointe lors de la séance :

Présidente du Département	- 135 % de l'indice 1015
Vice-présidents ayant délégation	- 52 % de l'indice 1015
Questeurs	- 41 % de l'indice 1015
Membres de la commission permanente	- 38 % de l'indice 1015

Le montant global de l'enveloppe des indemnités des élus tel que proposé correspond à l'enveloppe globale définie par la précédente assemblée départementale pour 25 conseillers généraux auquel s'applique un coefficient modulateur de -7%.

Cette proposition permettra une économie de 63 862 € par an soit une économie de 383 171 € sur la durée de la mandature (6 ans).

Par ailleurs, conformément aux dispositions figurant dans le règlement intérieur, je vous propose d'appliquer une modulation au montant des indemnités versées en fonction de la participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions permanentes dont chacun est membre.

III/ Moyens mis à disposition des élus

A/ Moyens techniques mis à disposition

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil départemental, peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

Je vous propose de prévoir pour les conseillers départementaux :

- Prêt d'une tablette numérique pour chacun des conseillers départementaux, dont la mise à disposition sera encadrée par une convention ;
- Mise à disposition d'une carte de stationnement pour Mende.

B/ Budget alloué aux membres du cabinet

Aux termes de l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, l'autorité territoriale peut librement recruter les membres de son cabinet dans la limite de 3 agents.

Ce recrutement ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant. Selon l'article 3 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987, l'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements relève d'une décision de l'assemblée délibérante.

Ainsi, je vous propose d'inscrire un crédit de 132 300 € au chapitre 930 article 64.131 au titre du budget 2015.

Pendant la durée du mandat, le crédit sera inscrit au budget de l'exercice correspondant. Le crédit affecté à ces recrutements tiendra compte de l'augmentation de la valeur du point et des cotisations afférentes.

C/ Budget alloué aux membres de groupes politiques

Conformément à l'article L3121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales : « dans les conseils généraux, le fonctionnement des groupes d'élus peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des élus. [...]

Le président du conseil général peut, dans les conditions fixées par le conseil général et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le conseil général ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil général. »

Ainsi, je vous propose d'affecter un budget de 83 000 € au recrutement de collaborateurs de groupes d'élus, ce qui correspond à l'emploi de 2,5 ETP d'agents de catégorie C – adjoint administratif principal 2ème classe.

III/ Programme de formation des élus

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit statuer sur la question de l'orientation donnée au droit de la formation des élus locaux et sur les crédits ouverts à ce titre.

Il convient de rappeler que dans le cadre de l'exercice du droit à la formation des élus du Conseil départemental sont pris en charge par la collectivité :

- D'une part, le remboursement des frais de formation, de déplacement, et de séjour correspondant, selon les dispositions réglementaires en vigueur ;
- D'autre part, la prise en charge, sur demande, des pertes de revenu salarié corrélatives, supportées par les élus, dans la limite de dix huit jours par élu sur la durée totale d'un mandat et ce tous mandats confondus et à hauteur d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.

Il convient en outre de préciser qu'en vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur, seuls les organismes ayant fait l'objet d'un agrément par le Ministère de l'Intérieur, sont habilités à

dispenser des formations aux élus.

Enfin, le thème de ces formations se doit d'être en lien avec les compétences départementales ou avec l'exercice des fonctions électives.

Je vous propose donc que les formations s'inscrivent dans l'un des thèmes suivants, en fonction de l'actualité du Département :

- Statut de l'élu ;
- Budget et finances des collectivités ;
- Décentralisation, territoires et politiques contractuelles, Europe et collectivités locales ;
- Thèmes d'intérêts départementaux : développement économique, transport, infrastructures et aménagement du territoire, environnement, agriculture, ruralité, nouvelles technologies de l'information et de la communication et marchés publics.

Les Conseillers Départementaux s'inscriront, à titre individuel, aux formations dispensées par les organismes agréés à cet effet par le Ministre de l'Intérieur et qui seront proposées ou organisées par nos services.

Je vous propose donc, au regard des modalités d'application des mesures prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales décrites ci-dessus, d'approuver les orientations générales et thématiques données à la formation des élus, telles que présentées.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous demande donc :

- de fixer à compter du 2 avril 2015, les indemnités des élus comme proposées sachant que les montants des indemnités kilométriques et frais d'hébergement évoluent selon les barèmes fixés par arrêté ministériel pour les personnels de la fonction publique territoriale ;
- d'inscrire au budget 2015 un crédit de 132 300 € correspondant aux crédits alloués pour le recrutement des membres du cabinet ;
- de valider les moyens matériels mis à disposition des conseillers départementaux tels que définis ;
- d'inscrire au budget 2015 un crédit de 83 000 € correspondant aux crédits alloués pour le recrutement de 2,5 ETP ce collaborateurs de groupes d'élus ;
- de valider le programme de formation proposé.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programme 2015 votée

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Finances et budget

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Gylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 1612-12, L 3212-1 et suivants, L 3312-1 et suivants et R 3311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_12_5174 du 21 décembre 2012 adoptant le règlement financier départemental ;

VU la délibération n°CG_14_8156 du 19 décembre 2014 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CG_14_8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°705 intitulé "Modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programme 2015 votée" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Décide de procéder aux mouvements budgétaires sur le budget principal tels que détaillés en annexe, modifiant les autorisations de programmes comme suit :

- Mouvements de crédits sur AP 2010 :	179 339,21 €
- Mouvements de crédits sur AP 2011 :	53 976,59 €
- Mouvements de crédits sur AP 2012 :	616 303,01 €
- Mouvements de crédits sur AP 2013 :	4 149 864,00 €
- Mouvements de crédits sur AP 2014 :	1 573 953,42 €
- Mouvements de crédits sur AP 2015 :	18 000,00 €
-	
Total des mouvements	6 591 436,23 €

ARTICLE 2

Prend acte que le montant du solde des autorisations de programmes, sur le budget principal et après ces modifications, porte les besoins en crédits de paiement à 106 768 598,44 € comme suit :

Année	Soldes des autorisations de programme après DM	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018 et plus
2010	179 339,21 €	179 339,21 €			
2011	3 211 523,83 €	1 890 433,83 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €
2012	11 525 426,24 €	6 476 263,93 €	3 115 812,00 €	832 279,31 €	1 101 071,00 €
2013	19 417 394,58 €	11 103 552,42 €	5 289 853,16 €	2 479 454,00 €	544 535,00 €
2014	36 255 063,12 €	12 692 391,99 €	15 077 781,87 €	5 336 857,26 €	3 148 032,00 €
2015	36 179 851,46 €	6 520 790,87 €	11 521 493,59 €	10 517 837,00 €	7 619 730,00 €
	106 768 598,44 €	38 862 772,25 €	35 137 049,62 €	19 298 536,57 €	13 470 240,00 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°705 "Modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programme 2015 votée", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1011 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

Préalablement au vote de la décision modificative n°1 de 2015, il convient de procéder à la régularisation des AP antérieures sur le budget principal et le budget annexe du LDA, ainsi qu'à la création d'une AP 2015.

En effet, l'article 2 du règlement financier adopté par le Conseil général le 21 décembre 2012 prévoit que la modification des autorisations de programmes ne peut intervenir que lors d'une assemblée du Conseil départemental.

Le rapport ci-joint récapitule par millésime d'autorisations de programme les mouvements les affectant.

Les mouvements concernent principalement :

- le traitement des reports de l'exercice 2014 et leur intégration au budget 2015,
- le rephasage des enveloppes pour tenir compte des besoins en fonction de l'avancement des projets.

Vous trouverez par ailleurs en annexe le détail avant et après décision modificative par autorisations de programme.

1/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2010

le montant du solde sur AP 2010 avant la DM est de : 0,00 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2010 est de : 179 339,21 €

Ces crédits correspondent aux reports des CP 2014 sur l'exercice 2015, aucun crédit n'étant prévu initialement sur l'année 2015

le montant du solde des AP 2010 après modification est de : 179 339,21 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2010 AVANT DM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	179 339,21 €	179 339,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2010 APRES DM	179 339,21 €	179 339,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2011

le montant du solde sur AP 2011 avant la DM est de : 3 157 547,24 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2011 est de : 53 976,59 €

le montant du solde des AP 2011 après modification est de : 3 211 523,83 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2011 AVANT DM	3 157 547,24 €	1 836 457,24 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	53 976,59 €	53 976,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2011 APRES DM	3 211 523,83 €	1 890 433,83 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €

3/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2012

le montant du solde sur AP 2012 avant la DM est de : 10 909 123,23 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2012 est de : 616 303,01 €

le montant du solde des AP 2012 après modification est de : 11 525 426,24 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2012 AVANT DM	10 909 123,23 €	5 859 960,92 €	3 115 812,00 €	832 279,31 €	1 101 071,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	616 303,01 €	616 303,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2012 APRES DM	11 525 426,24 €	6 476 263,93 €	3 115 812,00 €	832 279,31 €	1 101 071,00 €

4/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2013

le montant du solde sur AP 2013 avant la DM est de : 15 267 530,58 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2013 est de : 4 149 864,00 €

le montant du solde des AP 2013 après modification est de : 19 417 394,58 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2013 AVANT DM	15 267 530,58 €	6 703 688,42 €	5 317 228,62 €	2 702 078,54 €	544 535,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	4 149 864,00 €	4 399 864,00 €	-27 375,46 €	-222 624,54 €	0,00 €
MONTANT AP 2013 APRES DM	19 417 394,58 €	11 103 552,42 €	5 289 853,16 €	2 479 454,00 €	544 535,00 €

5/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2014

le montant du solde sur AP 2014 avant la DM est de :	34 681 109,70 €
le bilan des mouvements de crédits sur AP 2014 est de :	1 573 953,42 €
le montant du solde des AP 2014 après modification est de :	36 255 063,12 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2014 AVANT DM	34 681 109,70 €	10 970 438,57 €	14 925 781,87 €	5 636 857,26 €	3 148 032,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	1 573 953,42 €	1 721 953,42 €	152 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2014 APRES DM	36 255 063,12 €	12 692 391,99 €	15 077 781,87 €	5 336 857,26 €	3 148 032,00 €

Le bilan des mouvements pour les AP 2014 et antérieures du Budget Principal se décompose ainsi :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
BILAN AP AVANT DM	64 015 310,75 €	25 370 545,15 €	23 490 931,49 €	9 303 324,11 €	5 850 510,00 €
BILAN MOUVEMENTS	6 573 436,23 €	6 971 436,23 €	124 624,54 €	-522 624,54 €	0,00 €
BILAN AP APRES DM	70 588 746,98 €	32 341 981,38 €	23 615 556,03 €	8 780 699,57 €	5 850 510,00 €

Le montant total des reports sur les CP 2015 affectant ces mouvements est de 6 201 436,23 €

6/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2015

le montant du solde sur AP 2015 avant la DM est de :	36 161 851,46 €
le bilan des mouvements de crédits sur AP 2015 est de : (création de l'AP Energie)	18 000,00 €
le montant du solde des AP 2015 après modification est de :	36 179 851,46 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2015	2016	2017	2018 et +
MONTANT AP 2015 AVANT DM	36 161 851,46 €	6 511 290,87 €	11 512 993,59 €	10 517 837,00 €	7 619 730,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	18 000,00 €	9 500,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2015 APRES DM	36 179 851,46 €	6 520 790,87 €	11 521 493,59 €	10 517 837,00 €	7 619 730,00 €

BILAN AP AVANT INTEGRATION DM	100 177 162,21 €	31 881 836,02 €	35 003 925,08 €	19 821 161,11 €	13 470 240,00 €
BILAN MOUVEMENTS	6 591 436,23 €	6 980 936,23 €	133 124,54 €	-522 624,54 €	0,00 €
BILAN AP APRES INTEGRATION DM	106 768 598,44 €	38 862 772,25 €	35 137 049,62 €	19 298 536,57 €	13 470 240,00 €

PHASAGE AP DM 1 – 2015

AP 2010

AVANT DM					
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
AMENAGEMENT DE VILLAGE					0,00 €
ENTREPRISES TOURISTIQUES					0,00 €
LOGEMENT					0,00 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI					0,00 €
Total DATE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL AP 2011	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

APRES DM					
CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION TOTALE DM
23 667,00 €				23 667,00 €	23 667,00
11 000,00 €				11 000,00 €	11 000,00
22 016,91 €				22 016,91 €	22 016,91
122 655,30 €				122 655,30 €	122 655,30
179 339,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 339,21 €	179 339,21
179 339,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 339,21 €	179 339,21
179 339,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 339,21 €	

AP 2011

AVANT DM					
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
AEP ASSAINISSEMENT	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	1 453 199,00 €
Total DEAE	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	1 453 199,00 €
AMENAGEMENT DE VILLAGE	1 035 628,00 €				1 035 628,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	70 050,42 €				70 050,42 €
ENTREPRISES TOURISTIQUES	12 550,74 €				12 550,74 €
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	8 556,00 €				8 556,00 €
LOGEMENT	20 126,59 €				20 126,59 €
PATRIMOINE	41 347,00 €				41 347,00 €
PED INVESTISSEMENT	65 850,00 €				65 850,00 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	442 763,34 €				442 763,34 €
MAISONS MEDICALES					0,00 €
Total DATE	1 696 872,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 696 872,09 €
TRAVAUX TOUS BATIMENTS					0,00 €
Total DRTB Bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	7 476,15 €				7 476,15 €
Total DSD	7 476,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 476,15 €
INTERNET					0,00 €
Total SI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL AP 2011	1 836 457,24 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	3 157 547,24 €

APRES DM					
CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION TOTALE DM
132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	1 453 199,00 €	0,00
132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	1 453 199,00 €	0,00
1 065 028,00 €				1 065 028,00 €	29 400,00
70 050,42 €				70 050,42 €	0,00
27 394,45 €				27 394,45 €	14 843,71
8 556,00 €				8 556,00 €	0,00
24 222,89 €				24 222,89 €	4 096,30
43 737,00 €				43 737,00 €	2 390,00
65 850,00 €				65 850,00 €	0,00
442 763,39 €				442 763,39 €	0,05
1 747 602,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 747 602,15 €	50 730,06
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
10 722,68 €				10 722,68 €	3 246,53
10 722,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 722,68 €	3 246,53
0,00 €				0,00 €	0,00
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
1 890 433,83 €	132 109,00 €	132 109,00 €	1 056 872,00 €	3 211 523,83 €	53 976,59
53 976,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53 976,59 €	

AP 2012

AVANT DM

LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
AEP ASSAINISSEMENT	122 341,00 €	122 341,00 €	122 341,00 €	1 101 071,00 €	1 468 094,00 €
AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET FORESTIÈRES					0,00 €
MAÎTRISE DES DÉCHETS					0,00 €
DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE					0,00 €
REPRISE DES LIGNES HORS AP/DEAE					0,00 €
CRÉDITS RMC					0,00 €
ENERGIE					0,00 €
Total DEAE	122 341,00 €	122 341,00 €	122 341,00 €	1 101 071,00 €	1 468 094,00 €
AMENAGEMENT DE VILLAGE	457 422,38 €	490 546,00 €			947 968,38 €
BOIS ENERGIE	9 381,00 €				9 381,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17 989,06 €				17 989,06 €
ECOLES PRIMAIRES	48 310,00 €	29 925,00 €			78 235,00 €
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	15 995,00 €				15 995,00 €
HABITER MIEUX	2 000,00 €				2 000,00 €
ENTREPRISES TOURISTIQUES	96 083,28 €				96 083,28 €
LOGEMENT					0,00 €
MAISONS MEDICALES	0,00 €	92 000,00 €			92 000,00 €
PATRIMOINE	114 182,00 €	77 000,00 €			191 182,00 €
PED INVESTISSEMENT	105 011,10 €	70 000,00 €			175 011,10 €
PER 1ERE VAGUE	29 506,48 €	0,00 €			29 506,48 €
PROG EQUIPEMENT VOIRIE COMMUNALE	19 023,34 €				19 023,34 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	357 239,01 €	400 000,00 €			757 239,01 €
FIE INVESTISSEMENT	2 165,60 €				2 165,60 €
REPRISE DES LIGNES DATE	4 933,44 €				4 933,44 €
Total DATE	1 279 241,69 €	1 159 471,00 €	0,00 €	0,00 €	2 438 712,69 €
TRAVAUX TOUS BATIMENTS	0,00 €				0,00 €
COLLEGE DU COLLET DE DEZE	3 525 000,00 €	1 050 000,00 €	403 269,80 €		4 978 269,80 €
Total DRTB Bâtiments	3 525 000,00 €	1 050 000,00 €	403 269,80 €	0,00 €	4 978 269,80 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	933 378,23 €	784 000,00 €	306 668,51 €		2 024 046,74 €
Total DSD	933 378,23 €	784 000,00 €	306 668,51 €	0,00 €	2 024 046,74 €
REPRISE DES LIGNES HORS AP/BDP					0,00 €
Total BDP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TRAVAUX DE VOIRIE					0,00 €
Total DRTB Routes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL AP 2012	5 859 960,92 €	3 115 812,00 €	832 279,31 €	1 101 071,00 €	10 909 123,23 €

APRES DM

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	EVOLUTION TOTALE DM
197 339,59 €	122 341,00 €	122 341,00 €	1 101 071,00 €	1 543 092,59 €	74 998,59 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
85 908,30 €				85 908,30 €	85 908,30 €
				0,00 €	0,00 €
283 247,89 €	122 341,00 €	122 341,00 €	1 101 071,00 €	1 629 000,89 €	160 906,89 €
458 388,38 €	490 546,00 €			948 934,38 €	966,00 €
13 670,00 €				13 670,00 €	4 289,00 €
17 989,06 €				17 989,06 €	0,00 €
48 310,00 €	29 925,00 €			78 235,00 €	0,00 €
16 909,00 €				16 909,00 €	914,00 €
7 000,00 €				7 000,00 €	5 000,00 €
96 083,28 €				96 083,28 €	0,00 €
1 385,68 €				1 385,68 €	1 385,68 €
0,00 €	92 000,00 €			92 000,00 €	0,00 €
118 720,00 €	77 000,00 €			195 720,00 €	4 538,00 €
105 011,10 €	70 000,00 €			175 011,10 €	0,00 €
38 100,00 €	0,00 €			38 100,00 €	8 593,52 €
19 023,34 €				19 023,34 €	0,00 €
357 239,01 €	400 000,00 €			757 239,01 €	0,00 €
2 165,60 €				2 165,60 €	0,00 €
11 758,44 €				11 758,44 €	6 825,00 €
1 311 752,89 €	1 159 471,00 €	0,00 €	0,00 €	2 471 223,89 €	32 511,20 €
254 811,50 €				254 811,50 €	254 811,50 €
3 525 222,08 €	1 050 000,00 €	403 269,80 €		4 978 491,88 €	222,08 €
3 780 033,58 €	1 050 000,00 €	403 269,80 €	0,00 €	5 233 303,38 €	255 033,58 €
933 378,23 €	784 000,00 €	306 668,51 €		2 024 046,74 €	0,00 €
933 378,23 €	784 000,00 €	306 668,51 €	0,00 €	2 024 046,74 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
167 851,34 €				167 851,34 €	167 851,34 €
167 851,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	167 851,34 €	167 851,34 €
6 476 263,93 €	3 115 812,00 €	832 279,31 €	1 101 071,00 €	11 525 426,24 €	616 303,01 €
616 303,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	616 303,01 €	

AP 2013

AVANT DM						APRES DM					
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	EVOLUTION TOTALE DM
AEP ASSAINISSEMENT	204 454,00 €	323 120,00 €	54 454,00 €	544 535,00 €	1 126 563,00 €	223 979,40 €	323 120,00 €	54 454,00 €	544 535,00 €	1 146 088,40 €	19 525,40 €
AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET FORESTIÈRES	61 532,49 €	20 000,00 €			81 532,49 €	113 817,28 €	20 000,00 €			133 817,28 €	52 284,79 €
CIRQUE DES BAUMES	31 778,00 €				31 778,00 €	38 287,32 €				38 287,32 €	6 509,32 €
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	61 218,00 €	5 000,00 €			66 218,00 €	159 328,20 €	5 000,00 €			164 328,20 €	98 110,20 €
DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE	12 500,00 €				12 500,00 €	45 562,83 €				45 562,83 €	33 062,83 €
ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES					0,00 €	400,00 €				400,00 €	400,00 €
EQUIPEMENTS AGRICOLES	67 134,87 €				67 134,87 €	67 134,87 €				67 134,87 €	0,00 €
SUBVENTIONS ENVIRONNEMENT					0,00 €	7 762,00 €				7 762,00 €	7 762,00 €
ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE	25 132,70 €				25 132,70 €	53 357,70 €				53 357,70 €	28 225,00 €
Total DEAE	463 750,06 €	348 120,00 €	54 454,00 €	544 535,00 €	1 410 859,06 €	709 629,60 €	348 120,00 €	54 454,00 €	544 535,00 €	1 656 738,60 €	245 879,54 €
AMENAGEMENT DE VILLAGE	925 812,00 €	1 192 610,00 €	340 000,00 €		2 458 422,00 €	925 812,00 €	1 192 610,00 €	340 000,00 €		2 458 422,00 €	0,00 €
BOIS ENERGIE	8 663,00 €				8 663,00 €	8 663,00 €				8 663,00 €	0,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	154 611,70 €	168 948,10 €			323 559,80 €	155 247,10 €	168 948,10 €			324 195,20 €	635,40 €
ECOLES PRIMAIRES	31 992,00 €	11 000,00 €			42 992,00 €	31 992,00 €	11 000,00 €			42 992,00 €	0,00 €
FIE INVESTISSEMENT	57 773,49 €	30 000,00 €			87 773,49 €	57 773,49 €	30 000,00 €			87 773,49 €	0,00 €
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	30 000,00 €	33 000,00 €			63 000,00 €	30 000,00 €	33 000,00 €			63 000,00 €	0,00 €
HABITER MIEUX	14 500,00 €				14 500,00 €	15 000,00 €				15 000,00 €	500,00 €
ENTREPRISES TOURISTIQUES	380 986,60 €				380 986,60 €	435 282,35 €				435 282,35 €	54 295,75 €
LOGEMENT	0,00 €	0,00 €			0,00 €	6 759,18 €	0,00 €			6 759,18 €	6 759,18 €
MATERIEL SIG					0,00 €					0,00 €	0,00 €
PATRIMOINE	155 302,00 €	131 866,00 €	50 000,00 €		337 168,00 €	155 302,00 €	131 866,00 €	50 000,00 €		337 168,00 €	0,00 €
PED INVESTISSEMENT	308 960,17 €	150 000,00 €			458 960,17 €	308 960,17 €	150 000,00 €			458 960,17 €	0,00 €
PER	69 685,16 €	75 000,00 €	0,00 €		144 685,16 €	69 685,16 €	75 000,00 €	0,00 €		144 685,16 €	0,00 €
PROG EQUIPEMENT VOIRIE COMMUNALE	79 758,47 €	58 100,00 €			137 858,47 €	99 750,87 €	58 100,00 €			157 850,87 €	19 992,40 €
INFRASTRUCTURES SDEE	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	289 923,79 €	704 584,52 €	302 624,54 €		1 297 132,85 €	539 923,79 €	677 209,06 €	80 000,00 €		1 297 132,85 €	0,00 €
Total DATE	2 507 968,38 €	2 555 108,62 €	692 624,54 €	0,00 €	5 755 701,54 €	2 840 151,11 €	2 527 733,16 €	470 000,00 €	0,00 €	5 837 884,27 €	82 182,73 €
BATIMENTS ENSEIGNEMENT	180 000,00 €	90 000,00 €			270 000,00 €	273 776,65 €	90 000,00 €			363 776,65 €	93 776,65 €
BATIMENTS INSTITUTIONNELS	153 500,00 €				153 500,00 €	215 303,67 €				215 303,67 €	61 803,67 €
BATIMENTS ROUTES	20 000,00 €	40 000,00 €			60 000,00 €	236 966,16 €	40 000,00 €			276 966,16 €	216 966,16 €
COLLEGE SAINT-CHELY RENOVATION THERMIQUE	70 000,00 €	1 400 000,00 €	1 955 000,00 €		3 425 000,00 €	90 115,14 €	1 400 000,00 €	1 955 000,00 €		3 445 115,14 €	20 115,14 €
DSP LES BOUVIERS STE LUCIE	0,00 €				0,00 €	204 594,90 €				204 594,90 €	204 594,90 €
EGLISE SAINT-FLOUR DU POMPIDOU RENOVATION	21 000,00 €	699 000,00 €			720 000,00 €	189 898,65 €	699 000,00 €			888 898,65 €	168 898,65 €
Total DRTB Bâtiments	444 500,00 €	2 229 000,00 €	1 955 000,00 €	0,00 €	4 628 500,00 €	1 210 655,17 €	2 229 000,00 €	1 955 000,00 €	0,00 €	5 394 655,17 €	766 155,17 €
CRÊCHES CRÉATION ET INV. COURANT	101 646,98 €	125 000,00 €			226 646,98 €	139 555,09 €	125 000,00 €			264 555,09 €	37 908,11 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	0,00 €	60 000,00 €			60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €			60 000,00 €	0,00 €
Total DSD	101 646,98 €	185 000,00 €	0,00 €	0,00 €	286 646,98 €	139 555,09 €	185 000,00 €	0,00 €	0,00 €	324 555,09 €	37 908,11 €
FRAIS INSERTION					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE	0,00 €				0,00 €	135 468,33 €				135 468,33 €	135 468,33 €
RESEAU HAUT DEBIT MENDE	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
SALLE INFO	100 000,00 €				100 000,00 €	286 569,99 €				286 569,99 €	186 569,99 €
Total Informatique	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	422 038,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	422 038,32 €	322 038,32 €
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES	0,00 €				0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total BDP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PARTICIPATIONS					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Finances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PATRIMOINE	10 823,00 €				10 823,00 €	10 823,00 €				10 823,00 €	0,00 €
Total DESC	10 823,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 823,00 €	10 823,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 823,00 €	0,00 €
TELEPHONIE MOBILE					0,00 €	51 308,37 €				51 308,37 €	51 308,37 €
DTICP	90 000,00 €				90 000,00 €	1 031 849,58 €				1 031 849,58 €	941 849,58 €
Total DTICP	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €	1 083 157,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 083 157,95 €	993 157,95 €
TRAVAUX SERVICE DES TRANSPORTS	60 000,00 €				60 000,00 €	80 000,00 €				80 000,00 €	20 000,00 €
Total DRTB Transports	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €
TXVOIRIE	2 925 000,00 €				2 925 000,00 €	4 607 542,18 €				4 607 542,18 €	1 682 542,18 €
Total DRTB Routes	2 925 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 925 000,00 €	4 607 542,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 607 542,18 €	1 682 542,18 €
TOTAL AP 2013	6 703 688,42 €	5 317 228,62 €	2 702 078,54 €	544 535,00 €	15 267 530,58 €	11 103 552,42 €	5 289 853,16 €	2 479 454,00 €	544 535,00 €	19 417 394,58 €	4 149 864,00 €
						4 399 864,00 €	-27 375,46 €	-222 624,54 €	0,00 €	4 149 864,00 €	

BUDGET ANNEXE LDA

AP 2013

AVANT DM						APRES DM					
LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION DM
TRAVAUX D'AMELIORATION	427 000,00 €				427 000,00 €	472 963,86 €				472 963,86 €	45 963,86 €
						45 963,86 €	0,00 €			45 963,86 €	

AP 2014

LIBELLE AP	AVANT DM				TOTAL AP AVANT DM	APRES DM					EVOLUTION DM
	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +		CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	
POLITIQUE DE L'EAU	251 533,00 €	514 038,00 €	387 992,00 €	1 148 032,00 €	2 301 595,00 €	259 013,00 €	514 038,00 €	387 992,00 €	1 148 032,00 €	2 309 075,00 €	7 480,00 €
DIVERSIFICATION AGRICOLE	0,00 €	5 000,00 €			5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €			5 000,00 €	0,00 €
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	60 084,20 €	66 000,00 €			126 084,20 €	70 386,00 €	66 000,00 €			136 386,00 €	10 301,80 €
ENERGIE	9 500,00 €	5 000,00 €			14 500,00 €	9 500,00 €	5 000,00 €			14 500,00 €	0,00 €
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	56 793,00 €	73 762,68 €			130 555,68 €	60 293,00 €	73 762,68 €			134 055,68 €	3 500,00 €
ACTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
ACTIVITES DE PLEINE NATURE	0,00 €	3 000,00 €			3 000,00 €	5 850,00 €	3 000,00 €			8 850,00 €	5 850,00 €
SOUTIEN A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE	49 223,73 €				49 223,73 €	55 099,53 €				55 099,53 €	5 875,80 €
CIRQUE DES BAUMES	0,00 €				0,00 €	8 256,00 €				8 256,00 €	8 256,00 €
Total DEAE	427 133,93 €	666 800,68 €	387 992,00 €	1 148 032,00 €	2 629 958,61 €	468 397,53 €	666 800,68 €	387 992,00 €	1 148 032,00 €	2 671 222,21 €	41 263,60 €
BOIS ENERGIE	50 000,00 €	59 000,00 €			109 000,00 €	50 000,00 €	59 000,00 €			109 000,00 €	0,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	112 137,04 €	80 000,00 €	51 321,26 €		243 458,30 €	113 503,37 €	80 000,00 €	51 321,26 €		244 824,63 €	1 366,33 €
ECOLES PUBLIQUES PRIMAIRES	50 000,00 €	45 651,00 €	23 091,00 €		118 742,00 €	50 000,00 €	45 651,00 €	23 091,00 €		118 742,00 €	0,00 €
HABITAT DES JEUNES AGRICULTEURS	15 813,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €		43 813,00 €	15 813,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €		43 813,00 €	0,00 €
AIDES AUX COMMUNES	645 346,60 €	1 212 972,40 €	2 037 560,00 €		3 895 879,00 €	645 346,60 €	1 212 972,40 €	2 037 560,00 €		3 895 879,00 €	0,00 €
LOGEMENT	40 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €		100 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €		100 000,00 €	0,00 €
PATRIMOINE	154 289,00 €	133 142,00 €	170 000,00 €		457 431,00 €	156 437,00 €	133 142,00 €	170 000,00 €		459 579,00 €	2 148,00 €
PED INVESTISSEMENT	541 969,15 €	532 215,79 €	400 000,00 €		1 474 184,94 €	541 969,15 €	532 215,79 €	400 000,00 €		1 474 184,94 €	0,00 €
PROGRAMME EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	352 132,82 €	310 000,00 €	170 000,00 €		832 132,82 €	352 132,82 €	310 000,00 €	170 000,00 €		832 132,82 €	0,00 €
INFRASTRUCTURES SDEE	150 000,00 €	100 000,00 €			250 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €			250 000,00 €	0,00 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS ET OTSI	173 000,00 €	300 000,00 €	371 893,00 €		844 893,00 €	693 000,00 €	80 000,00 €	71 893,00 €		844 893,00 €	0,00 €
FIE INVESTISSEMENTS	51 230,00 €	65 000,00 €	0,00 €		116 230,00 €	51 230,00 €	65 000,00 €	0,00 €		116 230,00 €	0,00 €
HABITER MIEUX	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		50 000,00 €	31 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		51 500,00 €	1 500,00 €
Total DATE	2 365 917,61 €	2 920 981,19 €	3 248 865,26 €	0,00 €	8 535 764,06 €	2 890 931,94 €	2 700 981,19 €	2 948 865,26 €	0,00 €	8 540 778,39 €	5 014,33 €
INVESTISSEMENT ROUTIERS ET MOYENS MATERIELS	5 808 000,00 €	8 460 000,00 €			14 268 000,00 €	6 147 739,26 €	8 832 000,00 €			14 979 739,26 €	711 739,26 €
Total DRTB Routes	5 808 000,00 €	8 460 000,00 €	0,00 €	0,00 €	14 268 000,00 €	6 147 739,26 €	8 832 000,00 €	0,00 €	0,00 €	14 979 739,26 €	711 739,26 €
BATIMENTS ENSEIGNEMENT	87 000,00 €	218 000,00 €			305 000,00 €	102 000,00 €	218 000,00 €			320 000,00 €	15 000,00 €
BATIMENTS INSTITUTIONNELS	110 000,00 €	20 000,00 €			130 000,00 €	155 244,54 €	20 000,00 €			175 244,54 €	45 244,54 €
BATIMENTS ROUTES	40 000,00 €	140 000,00 €			180 000,00 €	50 000,00 €	140 000,00 €			190 000,00 €	10 000,00 €
BATIMENTS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total DRTB Bâtiments	237 000,00 €	378 000,00 €	0,00 €	0,00 €	615 000,00 €	307 244,54 €	378 000,00 €	0,00 €	0,00 €	685 244,54 €	70 244,54 €
FRAIS D'INSERTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 212,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 212,00 €	3 212,00 €
Total Marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 212,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 212,00 €	3 212,00 €
INFORMATIQUE 2015	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	504 756,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	504 756,67 €	4 756,67 €
Total Informatique	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	504 756,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	504 756,67 €	4 756,67 €
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS	97 771,20 €	0,00 €			97 771,20 €	97 771,20 €	0,00 €			97 771,20 €	0,00 €
COLLEGES PRIVES ET LYCEE CHAPTAL	34 615,83 €				34 615,83 €	35 691,89 €				35 691,89 €	1 076,06 €
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total DESC	132 387,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 387,03 €	133 463,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	133 463,09 €	1 076,06 €
TRES HAUT DEBIT	1 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 000 000,00 €	1 957 396,96 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 457 396,96 €	457 396,96 €
Total DTICP	1 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 000 000,00 €	1 957 396,96 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 457 396,96 €	457 396,96 €
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES					0,00 €	17 250,00 €				17 250,00 €	17 250,00 €
Total Bibliothèque	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 250,00 €	17 250,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SDIS					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
PARTICIPATION CAPITAL					0,00 €	262 000,00 €				262 000,00 €	262 000,00 €
SUBVENTION SEM ABATTOIR					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Finances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	262 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	262 000,00 €	262 000,00 €
TOTAL AP 2014	10 970 438,57 €	14 925 781,87 €	5 636 857,26 €	3 148 032,00 €	34 681 109,70 €	12 692 391,99 €	15 077 781,87 €	5 336 857,26 €	3 148 032,00 €	36 255 063,12 €	1 573 953,42 €
						1 721 953,42 €	152 000,00 €	-300 000,00 €	0,00 €	1 573 953,42 €	

TOTAL GENERAL AP 2014 ET ANTERIEURES

AVANT DM

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
25 370 545,15 €	23 490 931,49 €	9 303 324,11 €	5 850 510,00 €	64 015 310,75 €

APRES DM

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM
32 341 981,38 €	23 615 556,03 €	8 780 699,57 €	5 850 510,00 €	70 588 746,98 €

DETAIL PAR DIRECTIONS	AVANT DM					DETAIL PAR DIRECTIONS	APRES DM					EVOLUTION TOTALE DM
	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM		CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	
DEAE	1 145 333,99 €	1 269 370,68 €	696 896,00 €	3 850 510,00 €	6 962 110,67 €	DEAE	1 593 384,02 €	1 269 370,68 €	696 896,00 €	3 850 510,00 €	7 410 160,70 €	448 050,03 €
DATE	7 849 999,77 €	6 635 560,81 €	3 941 489,80 €	0,00 €	18 427 050,38 €	DATE	8 969 777,30 €	6 388 185,35 €	3 418 865,26 €	0,00 €	18 776 827,91 €	349 777,53 €
DSD	1 042 501,36 €	969 000,00 €	306 668,51 €	0,00 €	2 318 169,87 €	DSD	1 083 656,00 €	969 000,00 €	306 668,51 €	0,00 €	2 359 324,51 €	41 154,64 €
DRTB Bâtiments	4 206 500,00 €	3 657 000,00 €	2 358 269,80 €	0,00 €	10 221 769,80 €	DRTB Bâtiments	5 297 933,29 €	3 657 000,00 €	2 358 269,80 €	0,00 €	11 313 203,09 €	1 091 433,29 €
DRTB Routes	8 733 000,00 €	8 460 000,00 €	0,00 €	0,00 €	17 193 000,00 €	DRTB Routes	10 923 132,78 €	8 832 000,00 €	0,00 €	0,00 €	19 755 132,78 €	2 562 132,78 €
DRTB Transports	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	DRTB Transports	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €
BDP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	BDP	17 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 250,00 €	17 250,00 €
Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Marchés	3 212,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 212,00 €	3 212,00 €
Informatique	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	Informatique	926 794,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	926 794,99 €	326 794,99 €
Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DESC	143 210,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	143 210,03 €	DESC	144 286,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	144 286,09 €	1 076,06 €
DTICP	1 590 000,00 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 090 000,00 €	DTICP	3 040 554,91 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	9 540 554,91 €	1 450 554,91 €
Finances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Finances	262 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	262 000,00 €	262 000,00 €
SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	25 370 545,15 €	23 490 931,49 €	9 303 324,11 €	5 850 510,00 €	64 015 310,75 €	TOTAL	32 341 981,38 €	23 615 556,03 €	8 780 699,57 €	5 850 510,00 €	70 588 746,98 €	6 573 436,23 €

AP 2015

AVANT DM

LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
SCHEMA ENS/APN	20 000,00 €	30 000,00 €			50 000,00 €
DIVERSIFICATION AGRICOLE	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		25 000,00 €
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	65 000,00 €	115 000,00 €	70 000,00 €		250 000,00 €
POLITIQUE DE L'EAU			129 000,00 €	521 000,00 €	650 000,00 €
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	20 000,00 €	20 000,00 €			40 000,00 €
ENERGIE					0,00 €
SOUTIEN A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE	15 000,00 €	15 000,00 €			30 000,00 €
Total DEAE	125 000,00 €	190 000,00 €	209 000,00 €	521 000,00 €	1 045 000,00 €
CONTRAT	100 000,00 €	5 200 000,00 €	7 700 000,00 €	4 500 000,00 €	17 500 000,00 €
AUTRES DISPOSITIFS PRIVES	25 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	69 000,00 €	284 000,00 €
ECONOMIE ET TOURISME	725 000,00 €	900 000,00 €	905 000,00 €	2 170 000,00 €	4 700 000,00 €
AIDES AUX COMMUNES	900 000,00 €	1 340 000,00 €	790 000,00 €	220 000,00 €	3 250 000,00 €
MATERIEL SIG	30 000,00 €	30 000,00 €			60 000,00 €
Total DATE	1 780 000,00 €	7 565 000,00 €	9 520 000,00 €	6 959 000,00 €	25 824 000,00 €
INVESTISSEMENT ROUTIERS ET MOYENS MATERIELS	3 300 000,00 €	2 390 000,00 €			5 690 000,00 €
Total DRTB ROUTES	3 300 000,00 €	2 390 000,00 €			5 690 000,00 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	275 876,87 €	1 009 993,59 €	745 837,00 €	139 730,00 €	2 171 437,46 €
CRECHES CREATION ET INVESTISSEMENT COURANT	6 000,00 €				6 000,00 €
Total DSD	281 876,87 €	1 009 993,59 €	745 837,00 €	139 730,00 €	2 177 437,46 €
FRAIS D'INSERTION	42 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €		128 300,00 €
Total MARCHES PUBLICS	42 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €		128 300,00 €
INFORMATIQUE 2015	120 000,00 €	200 000,00 €			320 000,00 €
Total INFORMATIQUE	120 000,00 €	200 000,00 €			320 000,00 €
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS	30 000,00 €	100 000,00 €			130 000,00 €
ENSEIGNEMENT	247 114,00 €				247 114,00 €
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	35 000,00 €				35 000,00 €
Total DESC	312 114,00 €	100 000,00 €			412 114,00 €
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES	45 000,00 €				45 000,00 €
Total ARCHIVES	45 000,00 €				45 000,00 €
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES	10 000,00 €	15 000,00 €			25 000,00 €
Total BDP	10 000,00 €	15 000,00 €			25 000,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	68 000,00 €				68 000,00 €
Total MOYENS GENERAUX	68 000,00 €				68 000,00 €
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE	427 000,00 €				427 000,00 €
Total FINANCES	427 000,00 €				427 000,00 €
TOTAL AP 2015	6 511 290,87 €	11 512 993,59 €	10 517 837,00 €	7 619 730,00 €	36 161 851,46 €

APRES DM

LIBELLE AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION DM
SCHEMA ENS/APN	20 000,00 €	30 000,00 €			50 000,00 €	0,00 €
DIVERSIFICATION AGRICOLE	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		25 000,00 €	0,00 €
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	65 000,00 €	115 000,00 €	70 000,00 €		250 000,00 €	0,00 €
POLITIQUE DE L'EAU			129 000,00 €	521 000,00 €	650 000,00 €	0,00 €
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	20 000,00 €	20 000,00 €			40 000,00 €	0,00 €
ENERGIE					0,00 €	18 000,00 €
SOUTIEN A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE	15 000,00 €	15 000,00 €			30 000,00 €	0,00 €
Total DEAE	134 500,00 €	198 500,00 €	209 000,00 €	521 000,00 €	1 063 000,00 €	18 000,00 €
CONTRAT	100 000,00 €	5 200 000,00 €	7 700 000,00 €	4 500 000,00 €	17 500 000,00 €	0,00 €
AUTRES DISPOSITIFS PRIVES	25 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	69 000,00 €	284 000,00 €	0,00 €
ECONOMIE ET TOURISME	725 000,00 €	900 000,00 €	905 000,00 €	2 170 000,00 €	4 700 000,00 €	0,00 €
AIDES AUX COMMUNES	900 000,00 €	1 340 000,00 €	790 000,00 €	220 000,00 €	3 250 000,00 €	0,00 €
MATERIEL SIG	30 000,00 €	30 000,00 €			60 000,00 €	0,00 €
Total DATE	1 780 000,00 €	7 565 000,00 €	9 520 000,00 €	6 959 000,00 €	25 824 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT ROUTIERS ET MOYENS MATERIELS	3 300 000,00 €	2 390 000,00 €			5 690 000,00 €	0,00 €
Total DRTB ROUTES	3 300 000,00 €	2 390 000,00 €			5 690 000,00 €	0,00 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	275 876,87 €	1 009 993,59 €	745 837,00 €	139 730,00 €	2 171 437,46 €	0,00 €
CRECHES CREATION ET INVESTISSEMENT COURANT	6 000,00 €				6 000,00 €	0,00 €
Total DSD	281 876,87 €	1 009 993,59 €	745 837,00 €	139 730,00 €	2 177 437,46 €	0,00 €
FRAIS D'INSERTION	42 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €		128 300,00 €	0,00 €
Total MARCHES PUBLICS	42 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €		128 300,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE 2015	120 000,00 €	200 000,00 €			320 000,00 €	0,00 €
Total INFORMATIQUE	120 000,00 €	200 000,00 €			320 000,00 €	0,00 €
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS	30 000,00 €	100 000,00 €			130 000,00 €	0,00 €
ENSEIGNEMENT	247 114,00 €				247 114,00 €	0,00 €
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	35 000,00 €				35 000,00 €	0,00 €
Total DESC	312 114,00 €	100 000,00 €			412 114,00 €	0,00 €
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES	45 000,00 €				45 000,00 €	0,00 €
Total ARCHIVES	45 000,00 €				45 000,00 €	0,00 €
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES	10 000,00 €	15 000,00 €			25 000,00 €	0,00 €
Total BDP	10 000,00 €	15 000,00 €			25 000,00 €	0,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	68 000,00 €				68 000,00 €	0,00 €
Total MOYENS GENERAUX	68 000,00 €				68 000,00 €	0,00 €
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE	427 000,00 €				427 000,00 €	0,00 €
Total FINANCES	427 000,00 €				427 000,00 €	0,00 €
TOTAL AP 2015	6 520 790,87 €	11 521 493,59 €	10 517 837,00 €	7 619 730,00 €	36 179 851,46 €	18 000,00 €
TOTAL	9 500,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	

TOTAL GENERAL AVEC AP 2015

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM
31 881 836,02 €	35 003 925,08 €	19 821 161,11 €	13 470 240,00 €	100 177 162,21 €

TOTAL GENERAL AVEC AP 2015

CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION TOTALE DM
38 862 772,25 €	35 137 049,62 €	19 298 536,57 €	13 470 240,00 €	106 768 598,44 €	6 591 436,23 €
6 980 936,23 €	133 124,54 €	-522 624,54 €	0,00 €	6 591 436,23 €	

AVANT DM

APRES DM

DETAIL PAR DIRECTIONS	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP AVANT DM	DETAIL PAR DIRECTIONS	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018 et +	TOTAL AP APRES DM	EVOLUTION TOTALE DM
DEAE	1 270 333,99 €	1 459 370,68 €	905 896,00 €	4 371 510,00 €	8 007 110,67 €	DEAE	1 727 884,02 €	1 467 870,68 €	905 896,00 €	4 371 510,00 €	8 473 160,70 €	466 050,03 €
DATE	9 629 999,77 €	14 200 560,81 €	13 461 489,80 €	6 959 000,00 €	44 251 050,38 €	DATE	10 749 777,30 €	13 953 185,35 €	12 938 865,26 €	6 959 000,00 €	44 600 827,91 €	349 777,53 €
DSD	1 324 378,23 €	1 978 993,59 €	1 052 505,51 €	139 730,00 €	4 495 607,33 €	DSD	1 365 532,87 €	1 978 993,59 €	1 052 505,51 €	139 730,00 €	4 536 761,97 €	41 154,64 €
DRTB Bâtiments	4 206 500,00 €	3 657 000,00 €	2 358 269,80 €	0,00 €	10 221 769,80 €	DRTB Bâtiments	5 297 933,29 €	3 657 000,00 €	2 358 269,80 €	0,00 €	11 313 203,09 €	1 091 433,29 €
DRTB Routes	12 033 000,00 €	10 850 000,00 €	0,00 €	0,00 €	22 883 000,00 €	DRTB Routes	14 223 132,78 €	11 222 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 445 132,78 €	2 562 132,78 €
DRTB Transports	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	DRTB Transports	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	20 000,00 €
BDP	10 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	BDP	27 250,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	42 250,00 €	17 250,00 €
Archives	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	Archives	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €
Marchés	42 300,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	128 300,00 €	Marchés	45 512,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	131 512,00 €	3 212,00 €
Informatique	720 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	920 000,00 €	Informatique	1 046 794,99 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 246 794,99 €	326 794,99 €
Moyens Généraux	68 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €	Moyens Généraux	68 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 000,00 €	0,00 €
DESC	455 324,03 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	555 324,03 €	DESC	456 400,09 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	556 400,09 €	1 076,06 €
DTICP	1 590 000,00 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	8 090 000,00 €	DTICP	3 040 554,91 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	9 540 554,91 €	1 450 554,91 €
Finances	427 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	427 000,00 €	Finances	689 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	689 000,00 €	262 000,00 €
	31 881 836,02 €	35 003 925,08 €	19 821 161,11 €	13 470 240,00 €	100 177 162,21 €		38 862 772,25 €	35 137 049,62 €	19 298 536,57 €	13 470 240,00 €	106 768 598,44 €	6 591 436,23 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Décision modificative n°1 de l'exercice 2015

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Finances et budget

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 1612-12, L 3212-1 et suivants, L 3312-1 et suivants et R 3311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU le livre VI du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_12_5174 du 21 décembre 2012 adoptant le règlement financier départemental ;

VU la délibération n°CG_14_8156 du 19 décembre 2014 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CG_14_8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°706 intitulé "Décision modificative n°1 de l'exercice 2015" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Vote, chapitre par chapitre, sachant que le budget principal est présenté par fonction et les budgets annexes présentés par nature, la décision modificative n°1 au budget primitif de 2015 présentée en annexe.

ARTICLE 2

Prend acte que le total des mouvements budgétaires votés s'établit en conséquence comme suit :

Budget principal : Dépenses de la section d'investissement

Chapitre		Reports	Voté en DM1	Total budgétaire 2015 après DM
001	Solde section d'investissement reporté		0.00 €	0.00 €
900	Services généraux	601,363.85 €	32,317.58 €	1,690,181.43 €
902	Enseignement	23,466.30 €	110,404.24 €	4,021,870.54 €
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	45.76 €	168,852.89 €	327,678.65 €
906	Réseaux et infrastructures	3,180,190.09 €	760,428.23 €	17,574,918.32 €
907	Aménagement environnement	21,801.32 €	8,256.00 €	116,921.32 €
908	Transports	20,000.00 €	0.00 €	80,000.00 €
909	Développement	313,308.37 €	133,750.66 €	447,059.03 €
910	Services généraux	0.00 €	966.00 €	1,570,616.02 €

Délibération n°CD_15_1012

Chapitre		Reports	Voté en DM1	Total budgétaire 2015 après DM
911	Sécurité	62,462.83 €	0.00 €	278,162.83 €
912	Enseignement	1,650.51 €	-574.45 €	413,107.89 €
913	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	65,524.09 €	-7,975.98 €	617,429.29 €
915	Action sociale	3,246.53 €	0.00 €	1,219,977.78 €
916	Réseaux et infrastructures	120,905.05 €	-15,004.35 €	1,492,712.33 €
917	Aménagement environnement	262,790.79 €	111,178.26 €	4,252,939.21 €
919	Développement économique	241,241.07 €	760,038.79 €	5,014,811.61 €
923	Dettes et autres opérations financières	0.00 €	0.00 €	35,177,000.00 €
924	Opérations pour compte de tiers	0.00 €	301.80 €	62,886.00 €
925	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	740,000.00 €
926	Transferts entre les sections	0.00 €	0.00 €	5,105,937.00 €
950	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	779,663.98 €
Total investissement		4,917,996.56 €	2,062,939.67 €	80,983,873.23 €

Budget principal : Dépenses de la section de fonctionnement

Chapitre		Reports	Voté en DM1	Total budgétaire 2015 après DM
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
930	Services généraux	10,450.00 €	0.00 €	9,986,425.00 €
931	Sécurité	0.00 €	0.00 €	3,322,700.00 €
932	Enseignement	4,800.00 €	0.00 €	6,186,270.00 €
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1,425.00 €	21,938.25 €	3,597,923.25 €
934	Prévention médico-sociale	0.00 €	0.00 €	316,200.00 €
935	Action sociale	6,048.00 €	81,251.85 €	42,083,930.85 €
936	Réseaux et infrastructures	8,320.00 €	0.00 €	14,734,806.00 €

Chapitre		Reports	Voté en DM1	Total budgétaire 2015 après DM
937	Aménagement et environnement	1,948.00 €	0.00 €	1,450,657.00 €
938	Transports	0.00 €	0.00 €	7,275,677.00 €
939	Développement	2,815.00 €	84,659.86 €	5,380,060.86 €
940	Impositions directes	0.00 €	314,425.00 €	314,425.00 €
943	Opérations financières	0.00 €	0.00 €	2,141,450.00 €
945	Provisions et autres opérations mixtes	0.00 €	0	87,514.00 €
946	Transferts entre les sections	0.00 €	0.00 €	19,465,714.72 €
952	Dépenses imprévues	0.00 €	195,564.19 €	1,112,606.19 €
Total fonctionnement		35,806.00 €	697,839.15 €	117,456,359.87 €

Budget principal : Recettes de la section d'investissement

Chapitre		Reports	Voté en DM1	Total budgétaire 2015 après DM
902	Enseignement	0.00 €	0.00 €	834,974.00 €
906	Réseaux et infrastructures	0.00 €	0.00 €	3,128,000.00 €
917	Aménagement environnement	0.00 €	0.00 €	5,000,000.00 €
922	Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	2,556,493.00 €
923	Dettes et autres opérations financières	13,717,206.23 €	-6,736,270.00 €	49,258,691.51 €
925	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	740,000.00 €
926	Transferts entre les sections	0.00 €	0.00 €	19,465,714.72 €
Total investissement		13,717,206.23 €	-6,736,270.00 €	80,983,873.23 €

Délibération n°CD_15_1012

Budget principal : Recettes de la section de fonctionnement

Chapitre		Reports	Voté en DM1	Total budgétaire 2015 après DM
930	Services généraux	0.00 €	0.00 €	109,500.33 €
932	Enseignement	0.00 €	0.00 €	462,500.00 €
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0.00 €	0.00 €	77,400.00 €
934	Prévention médico sociale	0.00 €	0.00 €	26,500.00 €
935	Action sociale	0.00 €	0.00 €	6,796,518.15 €
936	Réseaux et infrastructures	0.00 €	0.00 €	537,800.00 €
937	Aménagement environnement	0.00 €	0.00 €	142,000.00 €
938	Transports	0.00 €	0.00 €	600,500.00 €
939	Développement	0.00 €	0.00 €	527,740.00 €
940	Impositions directes	0.00 €	898,834.00 €	29,582,177.00 €
941	Autres impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	25,388,596.00 €
942	Dotations et participations	0.00 €	-165,188.85 €	48,011,677.39 €
945	Provisions et autres opérations mixtes	0.00 €	0.00 €	87,514.00 €
946	Transferts entre les sections	0.00 €	0.00 €	5,105,937.00 €
Total fonctionnement		0.00 €	733,645.15 €	117,456,359.87 €

Budget annexe Laboratoire départemental d'analyses

	Dépenses		Recettes	
	Voté en DM1 et reports	Total budgétaire 2015 après DM	Voté en DM1 et reports	Total budgétaire 2015 après DM
Fonctionnement	55,963.86 €	1,893,406.86 €	55,963.86 €	1,893,406.86 €
Investissement	42,963.86 €	559,963.86 €	42,963.86 €	559,963.86 €

Budget annexe Aire de la Lozère

	Dépenses		Recettes	
	Voté en DM1 et reports	Total budgétaire 2015 après DM	Voté en DM1 et reports	Total budgétaire 2015 après DM
Fonctionnement	21,696.00 €	896,124.00 €	21,696.00 €	896,124.00 €
Investissement	2,409.00 €	140,041.00 €	0.00 €	354,428.00 €

Budget annexe Domaine des Boissets

	Dépenses		Recettes	
	Voté en DM1 et reports	Total budgétaire 2015 après DM	Voté en DM1 et reports	Total budgétaire 2015 après DM
Fonctionnement	0.00 €	72,902.00 €	0.00 €	72,902.00 €
Investissement	8,629.75 €	28,829.75 €	0.00 €	46,000.00 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°706 "Décision modificative n°1 de l'exercice 2015", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1012 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

Conformément aux dispositions du livre IV du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2015 (budget principal et budgets annexes) qui a pour objet principal l'intégration des restes à réaliser 2014 sur l'exercice 2015

Cette décision modificative n°1 vise principalement à intégrer sur le budget 2015 les reports de l'exercice précédent, à savoir les recettes et les dépenses affectées ou engagées non mandatées en 2014, ainsi qu'à ajuster nos recettes fiscales.

Tous budgets confondus :

- la section d'investissement est majorée d'un montant de 7 035 K€, financés par un report de recettes de 7 024 K€,
- 811 K€ pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses.

Vous trouverez en annexe le détail de cette décision modificative.

Le total des mouvements budgétaires en dépenses et en recettes (budget principal) inscrit à cette décision modificative n°1 atteint 7 714 581,38 € représentant une majoration du budget primitif de 4,04 %.

Les budgets annexes sont quant à eux majorés de + 131 662,47 € en dépenses (+3,8%).

Vous trouverez ci-dessous les deux tableaux récapitulatifs des mouvements, en dépenses et en recettes, détaillés par budget.

DEPENSES	BP VOTE	Propositions DM1 soumises au vote	TOTAL inscriptions 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Budget principal	74 002 937,00 €	6 980 936,23 €	80 983 873,23 €
Budget annexe L.D.A.	517 000,00 €	42 963,86 €	559 963,86 €
Budget annexe Aire de la Lozère	137 632,00 €	2 409,00 €	140 041,00 €
Budget annexe Dom. des Boissets	20 200,00 €	8 629,75 €	28 829,75 €
Total INVESTISSEMENT	74 677 769,00 €	7 034 938,84 €	81 712 707,84 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Budget principal	116 722 714,72 €	733 645,15 €	117 456 359,87 €
Budget annexe L.D.A.	1 837 443,00 €	55 963,86 €	1 893 406,86 €
Budget annexe Aire de la Lozère	874 428,00 €	21 696,00 €	896 124,00 €
Budget annexe Dom. des Boissets	72 902,00 €		72 902,00 €
Total FONCTIONNEMENT	119 507 487,72 €	811 305,01 €	120 318 792,73 €
TOTAL GENERAL	194 185 256,72 €	7 846 243,85 €	202 031 500,57 €
Total mouvements budgétaires budget principal	190 725 651,72 €	7 714 581,38 €	198 440 233,10 €

RECETTES	BP VOTE	Propositions DM1 soumises au vote	TOTAL inscriptions 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Budget principal	74 002 937,00 €	6 980 936,23 €	80 983 873,23 €
Budget annexe L.D.A.	517 000,00 €	42 963,86 €	559 963,86 €
Budget annexe Aire de la Lozère	354 428,00 €		354 428,00 €
Budget annexe Dom. des Boissets	46 000,00 €		46 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	74 920 365,00 €	7 023 900,09 €	81 944 265,09 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Budget principal	116 722 714,72 €	733 645,15 €	117 456 359,87 €
Budget annexe L.D.A.	1 837 443,00 €	55 963,86 €	1 893 406,86 €
Budget annexe Aire de la Lozère	874 428,00 €	21 696,00 €	896 124,00 €
Budget annexe Dom. des Boissets	72 902,00 €		72 902,00 €
Total FONCTIONNEMENT	119 507 487,72 €	811 305,01 €	120 318 792,73 €
TOTAL GENERAL	194 427 852,72 €	7 835 205,10 €	202 263 057,82 €
Total mouvements budgétaires budget principal	190 725 651,72 €	7 714 581,38 €	198 440 233,10 €

Après intégration de ces crédits en recettes et dépenses décrits dans cette Décision Modificative n°1, la situation budgétaire et financière du budget principal du Département est la suivante (en dépenses et recettes réelles) :

	BP 2015	Projet DM 1	Total
Dépenses réelles de fonctionnement	97 257 K€	734 K€	97 991 K€
Recettes réelles de fonctionnement	111 617 K€	734 K€	112 351 K€

Épargne Brute	BP 2015	Total avec Projet DM 1
Montant	14 360 K€	14 360 K€
%	12,87	12,87

Pour rappel, l'épargne brute ou capacité d'autofinancement permet de déterminer la capacité de la collectivité à investir ainsi que sa capacité de désendettement.

Un taux d'épargne brute inférieur à 12 % expose la collectivité à un risque de déséquilibre budgétaire.

Épargne Nette	BP 2015	Total avec Projet DM 1
Montant	9 203 K€	9 203 K€
%	8,24	8,24

Endettement :

Pour information, au 31 mars 2015, le conseil départemental dispose d'une capacité de mobilisation de 17,945 M€ (4 M€ auprès de la Société Générale, 1 M€ de la Banque Postale, 7,196 M€ d'emprunts revolving, 5,749 M€ auprès de la CDC dont 4,676 M€ pour les travaux du Collet de Dèze et 1,073 M€ pour les infrastructures de transports).

BUDGET PRINCIPAL

I – INVESTISSEMENT

A - Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement pour le budget principal s'élèvent à 6 980 936,23 €.

Elles se répartissent comme suit :

I Intégration des reports 2014 à l'exercice 2015 :

- dépenses de l'exercice 2014 affectées ou engagées à reporter 6 201 436,23 €

II Dépenses nouvelles ou ajustements de crédits :

- dépenses nouvelles ou ajustements de crédits 779 500,00 €

=> Intégration des reports 2014 à l'exercice 2015 :

Au titre des opérations 2014 et antérieurs, 6 201 K€ de crédits d'investissements ont été affectés/engagés et non réalisés.

Conformément au règlement financier adopté lors de notre réunion du 21 décembre 2012, ces restes à réaliser ont été reportés sur la dernière année de l'opération.

Ils se ventilent par direction de la manière suivante :

Reports au 31/12/2014

Directions	Total reports	2015	2016	2017	2018 et +
DATE	401 209,24 €	387 361,83 €	8 833,08 €	5 014,33 €	
DEAE	452 094,03 €	312 826,44 €	37 283,60 €		101 983,99 €
DRTB Bâtiments	1 091 433,29 €	523 623,90 €	547 472,17 €	20 337,22 €	
DRTB Routes	2 591 250,46 €	1 879 424,66 €	711 825,80 €		
DRTB Transports	20 000,00 €	20 000,00 €			
Direction des Finances	262 000,00 €	262 000,00 €			
Marchés Publics	61 306,21 €	61 306,21 €			
Service Informatique	326 794,99 €	322 038,32 €	4 756,67 €		
Archives	11,08 €	11,08 €			
DESC	1 685,19 €	1 685,19 €			
BDP	24 292,98 €	24 292,98 €			
DSD	41 154,64 €	41 154,64 €			
DTICP	1 560 172,66 €	1 082 271,31 €	477 901,35 €		
TOTAL	6 833 404,77 €	4 917 996,56 €	1 788 072,67 €	25 351,55 €	101 983,99 €

Au vu des besoins en terme de réalisation, il convient de procéder à divers ajustements ou annulations modifiant la ventilation des reports de la manière suivante :

Situation des reports après décision modificative n°1

Directions	Total reports	2015	2016	2017	2018 et +
DATE	349 777,53 €	349 777,53 €			
DEAE	448 050,03 €	448 050,03 €			
DRTB Bâtiments	1 091 433,29 €	1 091 433,29 €			
DRTB Routes	2 562 132,78 €	2 190 132,78 €	372 000,00 €		
DRTB Transports	20 000,00 €	20 000,00 €			
Direction des Finances	262 000,00 €	262 000,00 €			
Marchés Publics	3 212,00 €	3 212,00 €			
Service Informatique	326 794,99 €	326 794,99 €			
Archives	0,00 €				
DESC	1 076,06 €	1 076,06 €			
BDP	17 250,00 €	17 250,00 €			
DSD	41 154,64 €	41 154,64 €			
DTICP	1 450 554,91 €	1 450 554,91 €			
TOTAL	6 573 436,23 €	6 201 436,23 €	372 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total crédits annulés	259 968,54 €				

En conséquence, je vous propose d'intégrer sur l'exercice 2015 en décision modificative n°1, un montant de 6 201 436,23 € de restes à réaliser.

A noter que ces reports majorent la section d'investissement (hors emprunts revolving) de + 16,3 %, pour une section d'investissement de 44,36 M€ au lieu de 38,16 M€.

=> Dépenses nouvelles ou ajustements de crédits (hors écritures d'ordre)

Pour simplifier la gestion des projets au titre du programme énergie, il a été décidé de regrouper l'ensemble des crédits au sein d'une même AP 2015 (cf rapport spécial), de la manière suivante :

	2015	2016
AP Energie 2015	9 500,00 €	8 500,00 €

Les crédits de l'AP énergie 2014 seront ajustés en DM 2.

Par ailleurs, suite à l'avancement des projets de Bagnols les Bains et des Bouviers gérés par la SELO, il vous est proposé d'abonder le budget 2015 de 770 000 € par un rephasage des années 2016 et 2017 sur 2015 (cf rapport spécial)..

B - RECETTES

Les recettes de la section d'investissement pour le budget principal s'élèvent à 6 980 936,23 € qui se répartissent comme suit :

Intégration des reports 2014 à l'exercice 2015 :

- Compte tenu des réalisations 2015, je vous propose d'ajuster le montant des emprunts reportés : 6 980 936,23 €

II – FONCTIONNEMENT

A - Dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 733 645,15 € dont :

- dépenses de l'exercice 2014 engagées à reporter 35 806,00 €

Ces crédits reportés correspondent à des marchés engagés en cours d'exécution

- ajustements de dépenses 2015 697 839,15 €

Les ajustements des dépenses de fonctionnement se décomposent par fonction de la manière suivante :

- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 21 938,25 €

Suite à l'obtention d'une aide de la DRAC de 42 751 € pour l'acquisition de collections pour la bibliothèque, il vous est proposé d'inscrire en dépenses pour l'année 2015 un montant de 21 375,50 € correspondant à la moitié de la subvention obtenue (le solde se fera en 2016), ainsi que d'abonder les crédits à hauteur de 563,25 € compensés par une recette dans le cadre de ventes des Domaines.

- Action sociale 81 251,85 €

Cette inscription concerne l'ajustement de l'enveloppe PED en fonctionnement

- Développement économique	84 659,86 €
Dont ajustement du déficit du budget annexe du LDA	50 963,86 €
Dont ajustement du déficit du budget annexe de l'Aire de la Lozère	21 696,00 €
- Impositions directes	314 425,00 €

Ces crédits correspondent au prélèvement de solidarité (0,35%) assis sur l'assiette de la taxe publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus en 2014. Ce prélèvement vient alimenter un fonds de solidarité auquel le département a été éligible en 2014 à hauteur de 582 940 €.

- Dépenses imprévues	195 564,19 €
	<hr/>
	697 839,15 €

B - Recettes

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 733 645,15 € et concernent uniquement les ajustements liés à la fiscalité directe :

<i>Taxe foncière</i>	+ 430 273,00 €
<i>CVAE</i>	+ 439 923,00 €
<i>IFER</i>	+ 26 281,00 €
<i>FNGIR</i>	+ 2 357,00 €
<i>DCRTP</i>	- 38 172,00 €
<i>Allocations Compensatrices</i>	- 127 016,85 €
TOTAL :	733 645,15 €

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

Pour rappel il a été décidé lors du vote du BP 2015 de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière, soit 19,94 %.

Taux de la Taxe Habitation pour le département de la Lozère					
Taux :	2011	2012	2013	2014	2015
Foncier bâti Département	19,36%	19,36%	19,36%	19,94%	19,94%

Les services de la Préfecture nous ont transmis le 6 mars 2015 l'état 1253 relatif à l'évolution des bases de la taxe foncière ainsi qu'aux allocations compensatrices, aux produits des IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) et à la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Cet état fait apparaître les ressources prévisionnelles en matière de taxes foncières sur les propriétés bâties.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2015 sont de 84 712 000 €, soit une recette prévisionnelle de 16 891 573 €.

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont évolué de la manière suivante :

Bases réelles :	2012	2013	2014	2015 Bases prévisionnelles	Évolution 2012/2015
Foncier bâti	76 656 792	79 281 038	81 209 000	84 712 000	+10,51%
% évolution	+4,18%	+3,42%	+2,43%	+4,31%	
Montant perçu	14 840 755	15 348 809	16 404 989	16 891 573	Évolution 2012/2015
% évolution	+4,18%	+3,42%	+6,88%	+2,97%	+13,82%

L'évolution dynamique des bases permet de générer en 2015 une recette prévisionnelle complémentaire de + 486 584 € par rapport au montant perçu en 2014.

À noter qu'une augmentation de 1% du taux de fiscalité génère un supplément de recettes de 168 916 €.

Pour information, vous trouverez ci-dessous les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties des départements de la même région, limitrophes ou de la même strate avec et sans la part régionale :

	2011	2012	2013	2014
Région Languedoc-Roussillon :				
Aude	30,69%	30,69%	30,69%	30,69%
Gard	21,82%	22,41%	22,41%	22,41%
Hérault	21,15%	21,15%	21,15%	21,15%
Lozère	19,36%	19,36%	19,36%	19,94%
Pyénées-Orientales	19,13%	19,32%	19,51%	19,51%
Départements limitrophes :				
Aveyron	19,41%	19,41%	19,41%	19,41%
Haute-Loire	21,25%	21,25%	21,68%	21,90%
Cantal	23,56%	23,56%	23,56%	23,56%
Départements < 150 000 hab :				
Creuse	18,72%	18,91%	19,10%	19,39%
Hautes-Alpes	19,60%	20,91%	20,91%	20,91%
Territoire de Belfort	15,46%	15,46%	16,23%	16,23%
Ariège	21,15%	21,15%	21,15%	21,15%

Allocations compensatrices :

Les allocations compensatrices correspondent à des compensations fiscales sous forme de reversements liés aux exonérations et abattements obligatoires décidés par l'État sur la part des taxes ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) et sur la taxe professionnelle.

Intégrées dans l'enveloppe dite "normée", ces compensations servent à l'État de variables d'ajustement pour les concours financiers qu'il verse aux collectivités.

Sont notamment comprises au sein de cette dotation :

- la dotation des transferts de compensations d'exonération de la fiscalité directe locale (993 913 €) ;
- les diverses compensations au titre de la taxe professionnelle (112 233 €) ;
- les compensations au titre de la Contribution Économique Territoriale (16 508 €) ;
- les allocations compensatrices pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (87 839 €).

À l'exception des allocations compensatrices pour la taxe d'habitation, les différentes composantes de cette dotation pour transfert de compensations d'exonérations sont des variables d'ajustement sujettes à la baisse.

En 2014, le département de la Lozère a perçu un montant total de compensations de 1 579 530 € contre 1 860 282 € en 2013, soit une diminution de -15,09 %.

Au vu de l'état n°1253, est notifié au département de la Lozère un montant de 1 210 493 € (- 23,36% par rapport à 2014). Le taux d'évolution retenu par la loi de finances pour 2015 était de -22,83%.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de l'ensemble des recettes liées à la fiscalité directe (pour rappel, seul le taux de la taxe foncière est voté pas le Conseil Départemental) :

	2012	2013	2014	BP 2015	2015*
TAXES FONCIERES	14 840 755 €	15 348 809 €	16 404 989 €	16 461 300 €	16 891 573 €
FNGIR	915 704 €	918 061 €	918 061 €	915 704 €	918 061 €
DCRTP	1 221 963 €	1 183 791 €	1 183 791 €	1 221 963 €	1 183 791 €
CVAE	3 966 205 €	4 377 482 €	4 305 515 €	4 180 495 €	4 620 418 €
IFER	456 391 €	464 030 €	465 494 €	441 914 €	468 195 €
PART ETAT DMTO	251 967 €	251 967 €	251 967 €	251 967 €	251 967 €
PART ETAT TSCA	2 620 163 €	2 657 532 €	2 784 281 €	2 471 463 €	2 471 463 €
TOTAL :	24 273 148 €	25 201 672 €	26 314 098 €	25 944 806 €	26 805 468 €
Allocations Compensatrices	2 109 778 €	1 860 282 €	1 579 530 €	1 337 509,85 €	1 210 493 €
TOTAL FINAL :	26 382 926 €	27 061 954 €	27 893 628 €	27 282 315,85 €	28 015 961 €

* Prévisionnel sur la base de l'état fiscal n°1253

Compte tenu des éléments il vous est proposé d'ajuster les recettes prévisionnelles de fiscalité inscrites au budget primitif 2015 à hauteur de + 733 645,15 € tel que définis ci-dessus.

La liste des mouvements de crédits en recettes et en dépenses pour le budget principal de cette décision modificative n°1 est jointe en annexe au présent document.

BUDGETS ANNEXES

Laboratoire Départemental d'Analyses :

I - Section investissement

Dépenses :	42 963,86 €
Recettes :	42 963,86 €

Je vous propose d'inscrire :

En recettes :

un montant de 42 963,86 € correspondant au virement de la section de fonctionnement pour financer le déficit de la section d'investissement suite à l'intégration des reports 2014.

En dépenses :

45 963,86 € correspondant à des crédits de l'exercice 2014 reportés pour des travaux au Laboratoire Départemental d'Analyses,

- 3 000,00 € de régularisation concernant les frais d'insertion.

II - Section de fonctionnement

Dépenses :	55 963,86 €
Recettes :	55 963,86 €

je vous propose d'ajuster :

En recettes :

la prise en charge du déficit du LDA par le budget principal (chapitre 939-921/article 65821) pour un montant de 50 963,86 € et 5 000,00 € d'ajustement de recettes.

En dépenses :

les crédits de diverses lignes budgétaires du LDA pour 13 000 € (article 673- titres annulés sur exercice antérieur, article 6574.1 – participation Etat ESB TVA 0% et article 6231 – annonces et insertion), ainsi que l'inscription d'un montant de 42 963,86 € correspondant au virement à la section d'investissement pour équilibrer le budget.

Aire de la Lozère :

I - Section investissement

Dépenses :	2 409,00 €
Recettes :	

Il est proposé d'inscrire :

En dépenses d'investissement :

5 105,00 € de crédits reportés de l'exercice 2014 pour les travaux d'aménagement de l'Aire,

- 2 696,00 € de régularisation concernant les frais d'insertion.

II - Section de fonctionnement

Dépenses :	21 696,00 €
Recettes :	21 696,00 €

Dépenses :

19 000 € pour ajuster l'article titres annulés sur exercices antérieurs,

2 696 € d'ajustement de crédit concernant les annonces et insertion.

Recettes :

21 696 € d'ajustements de crédits correspondant à la prise en charge du déficit de l'Aire de la Lozère à prendre en compte au budget principal au chapitre 939-91/article 65821,

Domaine des Boissets :

I - Section investissement

Dépenses :	8 629,75 €
Recettes :	

Il est proposé d'inscrire :

En dépenses d'investissement :

8 629,75 € de crédits reportés de l'exercice 2014 pour les travaux d'aménagement du domaine des Boissets.

Telles sont les données de ce projet de décision modificative n°1 au budget primitif 2015 et des trois projets de budgets annexes sur lesquels je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES INVESTISSEMENT

Investissement

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
		001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
900	0202	2031	Frais d'études	RB	I	34 500,00	0,00	0,00	34 500,00	28 759,79	15 000,00	78 259,79
	0202	2031.4	Frais d'étude DSP Les Bouviers	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	12 564,80	0,00	12 564,80
	0202	2031.5	Frais d'étude DSP Ste Lucie	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2033	Frais d'insertion	BMP	I	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	10 324,40	-10 324,40	5 000,00
	0202	2033	Frais d'insertion	RB	I	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	15 324,40
	0202	2033.5	Frais d'insertion DSP Ste Lucie	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	BFI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BC	I	282 000,00	0,00	0,00	282 000,00	757,93	-757,93	404 257,43
	0202	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BFI	I	282 000,00	0,00	0,00	282 000,00	122 257,43	0,00	405 015,36
	0202	205.11	Acquisition logiciels - SIG Divers domaines	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	21311	Bâtiments administratifs	BFI	I	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	0202	2157	Matériel et outillage technique	BMG	I	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	0202	21838	Autre matériel informatique	BC	I	438 000,00	0,00	0,00	438 000,00	1 844,63	-1 844,63	637 780,89
	0202	21838	Autre matériel informatique	BFI	I	438 000,00	0,00	0,00	438 000,00	199 780,89	0,00	639 625,52
	0202	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BC	I	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	37 248,99
	0202	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	37 248,99
	0202	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	RB	I	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 860,86	0,00	37 248,99
	0202	2188	Autres	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	231351	Bâtiments publics	RB	I	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	28 117,62	30 244,54	282 974,03
	0202	231351.4	Bâtiments publics DSP les bouviers	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	192 030,10	0,00	192 030,10
	0202	231351.5	Bâtiments publics DSP Ste Lucie	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2314	Constructions sur sol d'autrui	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	23181	Installations générales, agencements et aménagements divers	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	65,40	0,00	65,40
900				Somme :		1 056 500,00	0,00	0,00	1 056 500,00	601 363,85	32 317,58	1 690 181,43

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
902	20	2031	Frais d'études	RB	I	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
	20	2033	Frais d'insertion	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	RB	I	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
	20	2317312	Bâtiments scolaires	RB	I	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	2 387,98	20 387,98
	21	2031	Frais d'études	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	2317312	Bâtiments scolaires	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	2031	Frais d'études	RB	I	134 000,00	0,00	0,00	134 000,00	0,00	64 316,23	198 316,23
	221	2033	Frais d'insertion	BMP	I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	23 466,30	-23 466,30	10 000,00
	221	2033	Frais d'insertion	RB	I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	33 466,30
	221	2111	Terrains nus	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	2157	Matériel et outillage technique	BMG	I	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
	221	21838	Autre matériel informatique	BFI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 756,67	4 756,67
	221	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	RB	I	221 000,00	0,00	0,00	221 000,00	0,00	4 419,06	225 419,06
	221	23153	Réseaux divers	BFI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	2317312	Bâtiments scolaires	BMG	I	3 484 500,00	0,00	0,00	3 484 500,00	0,00	0,00	3 484 500,00
	221	2317312	Bâtiments scolaires	RB	I	3 484 500,00	0,00	0,00	3 484 500,00	0,00	57 990,60	3 542 490,60
	221	231735.05	MAINTENANCE DES COLLEGES	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23	2031	Frais d'études	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902				Somme :		3 888 000,00	0,00	0,00	3 888 000,00	23 466,30	110 404,24	4 021 870,54

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
903	312	2031	Frais d'études	RB	I	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	10 575,13	30 575,13
	312	2033	Frais d'insertion	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	312	216.5	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART - PATRIMOINE COMMUNES	BD	I	92 780,00	0,00	0,00	92 780,00	34,68	-34,68	92 780,00
	312	2188	Autres	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	312	231314	Bâtiments culturels et sportifs	RB	I	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	158 323,52	159 323,52
	313	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	314	216.1	Restauration oeuvres d'art - Musée	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	314	2314.19	Réaménagement Château de St Alban	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	315	2031	Frais d'études	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	315	216	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART - RESTAURATION	BH	I	43 800,00	0,00	0,00	43 800,00	9,28	-9,28	43 800,00
	315	216.2	COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART-ACQUISITIONS	BH	I	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1,80	-1,80	1 200,00
	315	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

903				Somme :		158 780,00	0,00	0,00	158 780,00	45,76	168 852,89	327 678,65
------------	--	--	--	----------------	--	-------------------	-------------	-------------	-------------------	--------------	-------------------	-------------------

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
905	50	21838	Autre matériel informatique	BFI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
906	61	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	2188	Autres	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	2031	Frais d'études	R	I	111 000,00	0,00	0,00	111 000,00	131 557,43	-1 827,68	274 311,93
	621	2031	Frais d'études	RB	I	111 000,00	0,00	0,00	111 000,00	18 649,57	28 000,00	304 139,61
	621	2033	Frais d'insertion	BMP	I	27 300,00	0,00	0,00	27 300,00	27 515,51	-24 303,51	30 512,00
	621	2033	Frais d'insertion	RB	I	27 300,00	0,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00	54 815,51
	621	2111	Terrains nus	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	2115	Terrains bâtis	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00
	621	21318	Autres bâtiments publics	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	2151	Réseaux de voirie	R	I	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	10 306,24	8 835,38	169 141,62
	621	2157	Matériel et outillage technique	BMG	I	314 000,00	0,00	0,00	314 000,00	0,00	0,00	341 660,94
	621	2157	Matériel et outillage technique	R	I	314 000,00	0,00	0,00	314 000,00	10 860,94	0,00	341 660,94
	621	2157	Matériel et outillage technique	RB	I	314 000,00	0,00	0,00	314 000,00	11 800,00	0,00	341 660,94
	621	2182	Matériel de transport	R	I	268 000,00	0,00	0,00	268 000,00	73 656,18	0,00	445 031,35
	621	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67,39
	621	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153,58	1 220,97
	621	231318	Autres bâtiments publics		I	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	265 939,69
	621	231318	Autres bâtiments publics	R	I	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	265 939,69
	621	231318	Autres bâtiments publics	RB	I	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	52 439,69	152 360,42	418 300,11
	621	2314	Constructions sur sol d'autrui		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	23151	Réseaux de voirie	R	I	10 405 000,00	0,00	0,00	10 405 000,00	1 634 811,05	303 700,42	12 030 011,47
	621	23157	Matériel et outillage technique	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	174 336,07	-120 000,00	54 336,07
	621	2317318	Autres bâtiments publics	R	I	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	40 500,00
	621	2317318	Autres bâtiments publics	RB	I	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	38 038,33	78 538,33
	621	231757	Matériel et outillage techniques	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	621	23181	Installations générales, agencements et aménagements divers	R	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00

	621	23181	Installations générales, agencements et aménagements divers	RB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
	621	238	Avances versées sur commandes immobilisations corporelles	R	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
	622	2157	Matériel et outillage technique	R	I	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	18 232,82	0,00	185 257,65
	622	2182	Matériel de transport	R	I	610 000,00	0,00	0,00	610 000,00	0,00	0,00	519 600,00
	622	23151	Réseaux de voirie	R	I	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	68	2031	Frais d'études	BN	I	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00	13 009,20	26 250,80	639 260,00
	68	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	68	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	2111	Terrains nus	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	23153	Réseaux divers	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	2 515,07	-2 515,07	0,00
	68	231753	Réseaux divers	BN	I	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00	1 000 500,32	215 735,56	2 116 235,88
906				Somme :		13 634 300,00	0,00	0,00	13 634 300,00	3 180 190,09	760 428,23	17 574 918,32

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
907	731	2031	Frais d'études	BS	I	70 020,00	0,00	0,00	70 020,00	5 688,00	0,00	75 708,00
	738	2031	Frais d'études	BS	I	11 844,00	0,00	0,00	11 844,00	16 113,32	0,00	27 957,32
	738	208	Autres immobilisations incorporelles	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	2128	Autres agencements et aménagements	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 256,00	8 256,00
	738	2157	Matériel et outillage technique	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	2157.301	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - APN	BS3	I	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
907				Somme :		86 864,00	0,00	0,00	86 864,00	21 801,32	8 256,00	116 921,32

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
908	80	2031	Frais d'études	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	23151	Réseaux de voirie	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	821	2031	Frais d'études	RT	I	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	10 000,00	0,00	50 000,00
	821	2152	Installations de voirie	RT	I	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	10 000,00	0,00	30 000,00
	88	2128	Autres agencements et aménagements	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	2188	Autres	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908				Somme :		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	20 000,00	0,00	80 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
------	--------	---------	-----------------	---------	------	----	----	----	---------------------------------	---------	-----	---------------------------------

909	90	2031	Frais d'études	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	21 201,69	0,00	21 201,69
	90	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	231785	Matériel de téléphonie	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	30 106,68	133 750,66	163 857,34
	91	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	921	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	261	Titres de participation	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	261.1	Titres de participation	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	262 000,00	0,00	262 000,00
	928	266.1	PARTICIPATION CAPITAL SOCIAL SEM ABATTOIR	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	313 308,37	133 750,66	447 059,03

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
910	0202	204141.328	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - PED	BC	I	358 491,85	0,00	0,00	358 491,85	0,00	0,00	358 491,85
	0202	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	197 859,60	0,00	0,00	197 859,60	0,00	966,00	198 825,60
	0202	204142.328	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - PED	BC	I	1 013 298,57	0,00	0,00	1 013 298,57	0,00	0,00	999 271,76
	0202	2041721	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2041722	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 026,81
910				Somme :		1 569 650,02	0,00	0,00	1 569 650,02	0,00	966,00	1 570 616,02

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
911	12	204142.24	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - DFCI	BS	I	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	33 062,83	0,00	45 562,83
	12	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	203 200,00	0,00	0,00	203 200,00	29 400,00	0,00	232 600,00
	12	204181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I01	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I01	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
911				Somme :		215 700,00	0,00	0,00	215 700,00	62 462,83	0,00	278 162,83

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
912	21	204121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BD	I	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	110,54	-110,54	2 000,00
	21	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	130 302,00	0,00	0,00	130 302,00	0,00	0,00	130 302,00
	21	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	20421.218	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-OGEC coll.Priv.info.Péda	BD	I	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00

	221	20422.63	BATIMENTS ET INSTALLATIONS-OGEC collèges privés	BD	I	194 729,83	0,00	0,00	194 729,83	142,73	-142,73	194 729,83
	221	20431.206	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-Collèges publics	BD	I	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	321,18	-321,18	18 000,00
	222	20432	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BD	I	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	1 076,06	0,00	8 076,06
	23	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
912				Somme :		412 031,83	0,00	0,00	412 031,83	1 650,51	-574,45	413 107,89

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
913	312	204122	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	312	204141.12	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Restau.objets mobiliers	BD	I	45 814,20	0,00	0,00	45 814,20	0,00	0,00	45 814,20
	312	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	269 583,00	0,00	0,00	269 583,00	933,00	-933,00	275 657,00
	312	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	312	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	21 541,00	0,00	0,00	21 541,00	2 390,00	0,00	22 857,00
	313	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	34 292,98
	313	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BI	I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	24 292,98	-7 042,98	27 250,00
	314	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BD	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	32	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	32	20421.167	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- équipements sportifs ass	BD	I	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
	33	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	931,96	0,00	931,96
	33	204142.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèche halte garderies publique	BL	I	101 646,98	0,00	0,00	101 646,98	0,00	0,00	130 106,79
	33	204142.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèche halte garderies publique	BLASE	I	101 646,98	0,00	0,00	101 646,98	28 459,81	0,00	130 106,79
	33	2041721	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	5 000,00
	33	204182.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	6 286,70	0,00	6 286,70
	33	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BC	I	35 296,00	0,00	0,00	35 296,00	0,00	0,00	35 296,00
	33	20421.2	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Crèches halte garderie	BLASE	I	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	229,64	0,00	3 229,64
	33	20422.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèches halte garderies privées	BL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	33	20422.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèches halte garderies privées	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
913				Somme :		559 881,18	0,00	0,00	559 881,18	65 524,09	-7 975,98	617 429,29

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
------	--------	---------	-----------------	---------	------	----	----	----	---------------------------------	---------	-----	---------------------------------

915	51	204142.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèche halte garderies publique	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51	204182.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51	20422.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Crèches halte garderies privées	BLASE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	53	204142.3	communes et structures intercommunales - EHPAD publiques	BL	I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	53	2041722.3	Centre communal d'action sociale - EHPAD publiques	BL	I	225 876,87	0,00	0,00	225 876,87	0,00	0,00	225 876,87
	53	2041782.3	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - EHPAD publiques	BL	I	154 414,80	0,00	0,00	154 414,80	3 246,53	0,00	157 661,33
	53	204182.3	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BL	I	796 439,58	0,00	0,00	796 439,58	0,00	0,00	796 439,58
	53	20422.3	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - EHPAD Privés	BL	I	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	58	2041782.1	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - AIRDIE	BL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
915				Somme :		1 216 731,25	0,00	0,00	1 216 731,25	3 246,53	0,00	1 219 977,78

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
916	61	204141.217	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - RMC	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	15 981,00	0,00	15 981,00
	61	204142.217	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - RMC	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	69 927,30	0,00	69 927,30
	61	2041781	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	628	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	271 009,26	0,00	0,00	271 009,26	14 511,15	-66,00	285 454,41
	628	204142.14	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Inondation 2008	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	628	204142.7	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Programme urbain	BC	I	156 923,00	0,00	0,00	156 923,00	0,00	0,00	156 923,00
	628	204142.78	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - PEVC	BC	I	118 879,37	0,00	0,00	118 879,37	5 547,25	0,00	124 426,62
	628	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00	750 000,00
	628	2041782.78	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - PEVC	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	204123	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	7 227,00	-7 227,00	90 000,00
	68	204143	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	2041783	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	7 711,35	-7 711,35	0,00
	68	20423	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
916				Somme :		1 386 811,63	0,00	0,00	1 386 811,63	120 905,05	-15 004,35	1 492 712,33

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
917	70	2041783	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	71	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	120 396,59	0,00	0,00	120 396,59	4 096,30	0,00	124 492,89
	72	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	27 321,82	0,00	48 189,82
	72	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	1 385,68	1 454,27	21 971,95
	72	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	9 000,00	13 500,00
	72	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00	5 500,00	1 500,00	69 000,00
	731	204141.216	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Déchets ménager	BS	I	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
	731	204142.216	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Déchets ménager	BS	I	57 991,00	0,00	0,00	57 991,00	75 637,00	3 500,00	137 128,00
	731	204151	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	12 009,00	0,00	15 009,00
	731	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	731	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	4 776,20	0,00	7 776,20
	731	20421.216	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Déchets ménager	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	204141.30	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Ges.intégrée cours eau	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	204141.300	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES - ENS	BS3	I	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	738	204141.31	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-Act.pleine nature public	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
	738	204141.41	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-Mobili.fonciers public	BS	I	8 125,00	0,00	0,00	8 125,00	500,00	-500,00	8 125,00
	738	204141.42	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-Sub.envir.diverse public	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	31 778,00	0,00	0,00	31 778,00	5 000,00	0,00	36 778,00
	738	204142.19	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Sylviculture	BS	I	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	481,00	0,00	40 481,00
	738	204142.30	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Gest.intégrée cours eau public	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	204142.300	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - ENS	BS3	I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	738	204142.301	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - APN	BS3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	204142.31	BATIMENTS ET INSTALLATIONS-Act.pleine nature public	BS	I	25 132,70	0,00	0,00	25 132,70	21 049,00	1 198,00	47 379,70
	738	204151	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	204152	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
	738	2041781	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	204181.10	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-Circuit rando topo-guide	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

738	20421.24	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-Act.pleine nature privés	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 652,00	2 652,00
738	20421.300	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES - ENS	BS3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	20421.301	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES - APN	BS3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	20421.42	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-Sub.envir.diverse privés	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	7 762,00	0,00	7 762,00
738	20422.300	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - ENS	BS3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	204141.199	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - DGE	BS	I	99 595,00	0,00	0,00	99 595,00	0,00	0,00	99 595,00
74	204141.22	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Foncières pastorales	BS	I	48 268,49	0,00	0,00	48 268,49	28 658,78	10 000,00	86 927,27
74	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	251 810,00	0,00	0,00	251 810,00	0,00	0,00	263 578,94
74	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	251 810,00	0,00	0,00	251 810,00	11 768,94	0,00	263 578,94
74	204142.199	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - DGE équipement rural	BC	I	393 996,00	0,00	0,00	393 996,00	5 238,00	1 448,00	400 682,00
74	204142.199	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - DGE équipement rural	BS	I	393 996,00	0,00	0,00	393 996,00	0,00	94 778,99	494 012,99
74	204142.200	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Programme exceptionnel	BS	I	360 842,00	0,00	0,00	360 842,00	20,00	705,00	361 567,00
74	204142.22	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Amélioration foncière pastorale	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	204142.83	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Aménagements de villages	BC	I	2 224 376,38	0,00	0,00	2 224 376,38	45 816,00	-22 149,00	2 248 043,38
74	204151	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	4 795,00	0,00	0,00	4 795,00	11,66	0,00	4 806,66
74	204182.32	BATIMENTS ET INSTALLATIONS-Amélioration foncière pastorale	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	3 936,41	0,00	3 936,41
74	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	20422.10	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Habitat jeunes agriculteurs	BC	I	80 364,00	0,00	0,00	80 364,00	1 823,00	-909,00	81 278,00
917			Somme :		3 878 970,16	0,00	0,00	3 878 970,16	262 790,79	111 178,26	4 252 939,21

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
918	821	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	88	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	RT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
918				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
919	90	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 010,64
	90	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	57 833,90	0,00	0,00	57 833,90	8 593,52	0,00	68 826,42
	90	204142.55	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIE	BC	I	49 305,09	0,00	0,00	49 305,09	0,00	0,00	49 305,09
	90	204181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BC	I	796,00	0,00	0,00	796,00	0,00	0,00	796,00
	90	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	6 001,16	0,00	0,00	6 001,16	0,00	0,00	6 001,16
	90	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BC	I	16 172,58	0,00	0,00	16 172,58	0,00	0,00	10 172,58
	90	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	16 172,58	0,00	0,00	16 172,58	0,00	500,00	10 672,58
	90	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	28 388,00	0,00	0,00	28 388,00	0,00	0,00	37 978,36
	90	20422.55	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIE	BC	I	61 864,00	0,00	0,00	61 864,00	0,00	0,00	61 864,00
	91	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB3	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	921	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	318 500,00	0,00	0,00	318 500,00	0,00	0,00	176 166,67
	928	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	204141.162	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Diversification agricole	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	44,00	-44,00	0,00
	928	204141.28	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Energies renouvelables	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	400,00
	928	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	18 044,00	0,00	0,00	18 044,00	1 800,00	0,00	19 844,00
	928	204142.162	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - diversification agricole	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	204142.28	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Energies renouvelables	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	204181.26	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES-Maitrise eau agriculture	BS	I	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
	928	204182.26	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Maitrise eau agriculture	BS	I	67 134,87	0,00	0,00	67 134,87	0,00	0,00	67 134,87
	928	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	20421.86	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Ident.Elect.Ovins	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	20421.95	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES- Diversification agricole	BS	I	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	928	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	2 489,00	0,00	52 489,00
	928	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BS	I	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	52 489,00
	928	20422.17	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Bâtiments élevage	BS	I	64 223,73	0,00	0,00	64 223,73	0,00	5 875,80	70 099,53
	928	20422.28	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Energies renouvelables	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	20422.95	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - diversification agricole	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	2748	Autres prêts	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	2748	Autres prêts	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

93	204141.6	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - Zones d'activité	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93	204142.235	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Aide au commerce rural	BC	I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	983,36	-347,96	10 635,40
93	204142.37	BATIMENTS ET INSTALLATIONS-Programme immobilier d'entreprise	BC	I	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
93	204142.45	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIIA	BC	I	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	1 366,33	71 366,33
93	204142.6	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Zones d'activité	BC	I	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
93	20421.33	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - PME	BC	I	138 310,87	0,00	0,00	138 310,87	1 309,13	-1 309,13	117 888,40
93	20422.235	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Commerce rural	BC	I	8 716,45	0,00	0,00	8 716,45	0,00	0,00	29 138,92
93	20422.31	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Opération vitrine	BC	I	6 516,00	0,00	0,00	6 516,00	0,00	0,00	6 516,00
93	20422.45	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIIA	BC	I	96 244,90	0,00	0,00	96 244,90	0,00	0,00	83 244,90
93	20422.55	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - FIE	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	204122.161	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	204141.75	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - O.T.S.I.	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	204142.161	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Projet touristique structurant	BC	I	1 034 352,20	0,00	0,00	1 034 352,20	122 655,35	0,00	1 157 007,55
94	204142.48	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Tourisme rural communes	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	33 779,59	-10 779,59	23 000,00
94	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	873 000,00	0,00	0,00	873 000,00	0,00	770 000,00	1 643 000,00
94	204182.15	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - SELO rénovation Bagnols	BC	I	40 573,94	0,00	0,00	40 573,94	0,00	0,00	40 573,94
94	20421.75	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES - O.T.S.I.	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	20422.161	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Pôles touristiques	BC	I	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
94	20422.48	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - Tourisme rural privés	BC	I	489 620,62	0,00	0,00	489 620,62	62 362,12	-5 222,66	546 760,08
94	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	6 825,00	0,00	6 825,00
94	2111	Terrains nus	BC	I	4 933,44	0,00	0,00	4 933,44	0,00	0,00	4 933,44
94	2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	204141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	204142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	2041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	427 000,00	0,00	0,00	427 000,00	0,00	0,00	427 000,00
95	2041782.2	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - SDEE électrification	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 333,33

	95	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
919				Somme :		4 013 531,75	0,00	0,00	4 013 531,75	241 241,07	760 038,79	5 014 811,61

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
923		1641	Emprunts en euros	BB	I	5 157 000,00	0,00	0,00	5 157 000,00	0,00	0,00	5 157 000,00
		16441	Opérations afférentes à l'emprunt		I	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00
		16441	Opérations afférentes à l'emprunt	BB	I	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00
		16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trés	BB	I	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00
		1678	Autres emprunts et dettes	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	BB	I	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
923				Somme :		35 177 000,00	0,00	0,00	35 177 000,00	0,00	0,00	35 177 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
924		454213	Remembrement lié aménagement de l'A75	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		45441.1	ANIMATIONS FONCIERES - ECHANGES AMIABLES	BS	I	29 925,00	0,00	0,00	29 925,00	0,00	0,00	29 925,00
		45441.2	ANIMATIONS FONCIERES - FRAIS D'ECHANGES AMIABLES	BS	I	32 659,20	0,00	0,00	32 659,20	0,00	301,80	32 961,00
		454412	Animations foncières - ECHANGES AMIABLES	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
924				Somme :		62 584,20	0,00	0,00	62 584,20	0,00	301,80	62 886,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
925		16441	Opérations afférentes à l'emprunt	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		204411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		204412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2151	Réseaux de voirie		I	260 000,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	260 000,00
		2157	Matériel et outillage technique		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2182	Matériel de transport		I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
		21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		I	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
		231311	Bâtiments administratifs		I	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
		231314	Bâtiments culturels et sportifs		I	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
		231318	Autres bâtiments publics		I	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
		231351	Bâtiments publics		I	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
		2314	Constructions sur sol d'autrui		I	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

	23151	Réseaux de voirie		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23153	Réseaux divers		I	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	2317312	Bâtiments scolaires		I	135 000,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	135 000,00
	2317318	Autres bâtiments publics		I	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	231735	Installations générales, agencements, aménagements des const		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	231753	Réseaux divers		I	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	231785	Matériel de téléphonie		I	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
	23181	Installations générales, agencements et aménagements divers		I	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	248	Autres mises en affectations		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925				Somme :	740 000,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	740 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
926		13911	SUBV.INV.TRANSFEREES AU C.R.-ETAT ET ETBS NATIONAUX		I	255 000,00	0,00	0,00	255 000,00	0,00	0,00	255 000,00
		13912	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R.- REGION		I	125 048,00	0,00	0,00	125 048,00	0,00	0,00	125 048,00
		13914	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R. - COMMUNES		I	4 555,00	0,00	0,00	4 555,00	0,00	0,00	4 555,00
		13916	SUBV.INVESTIS.TRANSFEREES AU C.R.-AUTRES ETBS PUBLICS LOC.		I	123 000,00	0,00	0,00	123 000,00	0,00	0,00	123 000,00
		139172	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R.-FEDER		I	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
		139178	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R. - FONDS EUROPEENS AUTRES		I	13 360,00	0,00	0,00	13 360,00	0,00	0,00	13 360,00
		13931	DGE		I	3 740 000,00	0,00	0,00	3 740 000,00	0,00	0,00	3 740 000,00
		13932	Dotation départementale d'équipement des collèges		I	834 974,00	0,00	0,00	834 974,00	0,00	0,00	834 974,00
		192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21311	Bâtiments administratifs		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28033	Amortissement des frais d'insertion		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280414	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280417.128	AMORTIS.SUBV.PROGR.RESOR.ZONES OMBRES T.V.		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28041722	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281841.05	AMORT.EQUIP.MOBILIER COLLEGES PUBLICS PROG2005		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

926				Somme :		5 105 937,00	0,00	0,00	5 105 937,00	0,00	0,00	5 105 937,00
------------	--	--	--	----------------	--	---------------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	-------------	---------------------

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
950		020	Dépenses imprévues	BB	I	779 663,98	0,00	0,00	779 663,98	0,00	0,00	779 663,98
950				Somme :		779 663,98	0,00	0,00	779 663,98	0,00	0,00	779 663,98

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
953		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

				Somme :		74 002 937,00	0,00	0,00	74 002 937,00	4 917 996,56	2 062 939,67	80 983 873,23
--	--	--	--	----------------	--	----------------------	-------------	-------------	----------------------	---------------------	---------------------	----------------------

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
930	0201	60623	Alimentation	BFH	F	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00
	0201	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	23 625,00	0,00	0,00	23 625,00	10 450,00	0,00	34 075,00
	0201	6188	Autres frais divers	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	0201	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	BFH	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	0201	62268	Autres honoraires, conseils	BMP	F	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
	0201	6227	Frais d'actes et de contentieux	BMP	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	0201	6231	Annonces et insertions	BFH	F	65 400,00	0,00	0,00	65 400,00	0,00	0,00	65 400,00
	0201	6231	Annonces et insertions	BMP	F	65 400,00	0,00	0,00	65 400,00	0,00	0,00	65 400,00
	0201	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00
	0201	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	6331	Versement de transport	BFH	F	9 750,00	0,00	0,00	9 750,00	0,00	0,00	9 750,00
	0201	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	12 202,00	0,00	0,00	12 202,00	0,00	0,00	12 202,00
	0201	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	44 403,00	0,00	0,00	44 403,00	0,00	0,00	44 403,00
	0201	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés(AUTRES ORG)	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	64111	Rémunération principale	BFH	F	2 092 358,00	0,00	0,00	2 092 358,00	0,00	0,00	2 092 358,00
	0201	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	25 095,00	0,00	0,00	25 095,00	0,00	0,00	25 095,00
	0201	64113	NBI	BFH	F	16 391,00	0,00	0,00	16 391,00	0,00	0,00	16 391,00
	0201	64118	Autres indemnités	BFH	F	525 746,00	0,00	0,00	525 746,00	0,00	0,00	525 746,00
	0201	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	15 192,00	0,00	0,00	15 192,00	0,00	0,00	15 192,00
	0201	64131	Rémunérations	BFH	F	313 968,00	0,00	0,00	313 968,00	0,00	0,00	313 968,00
	0201	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0201	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	447 672,00	0,00	0,00	447 672,00	0,00	0,00	447 672,00
0201	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	714 541,00	0,00	0,00	714 541,00	0,00	0,00	714 541,00
0201	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	19 784,00	0,00	0,00	19 784,00	0,00	0,00	19 784,00
0201	6455	Cotisations pour assurance du personnel	BFH	F	608 170,86	0,00	0,00	608 170,86	0,00	0,00	608 170,86
0201	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	BFH	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
0201	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
0201	6474	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	BFH	F	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00
0201	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	98 829,14	0,00	0,00	98 829,14	0,00	0,00	98 829,14
0201	64831	Indemnités aux agents	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0201	6488	Autres charges	BFH	F	58 726,00	0,00	0,00	58 726,00	0,00	0,00	58 726,00
0202	60611	Eau et assainissement	BMG	F	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
0202	60611	Eau et assainissement	RB	F	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
0202	60612	Energie - Electricité	BMG	F	88 000,00	0,00	0,00	88 000,00	0,00	0,00	88 000,00
0202	60612	Energie - Electricité	RB	F	88 000,00	0,00	0,00	88 000,00	0,00	0,00	88 000,00
0202	60621	Combustibles	BMG	F	156 000,00	0,00	0,00	156 000,00	0,00	0,00	156 000,00
0202	60621	Combustibles	RB	F	156 000,00	0,00	0,00	156 000,00	0,00	0,00	156 000,00
0202	60622	Carburants	BMG	F	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	88 000,00
0202	60623	Alimentation	B	F	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
0202	60628	Autres fournitures non stockées	CAB	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
0202	60631	Fournitures d'entretien	BMG	F	10 280,00	0,00	0,00	10 280,00	0,00	0,00	10 280,00
0202	60631	Fournitures d'entretien	CAB	F	10 280,00	0,00	0,00	10 280,00	0,00	0,00	10 280,00
0202	60632	Fournitures de petit équipement	BMG	F	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
0202	60632.1	Autres fournitures - Informatique	BFI	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
0202	60632.20	Acquisition petit matériel - Conseil général	CAB	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
0202	60636	Habillement et vêtements de travail	BMG	F	76 000,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00	76 000,00
0202	6064	Fournitures administratives	BMG	F	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00
0202	6068	Autres matières et fournitures	CAB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0202	611	Contrats de prestations de services	BMG	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
0202	611	Contrats de prestations de services	RB	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
0202	6132	Locations immobilières	BMG	F	353 800,00	0,00	0,00	353 800,00	0,00	0,00	353 800,00
0202	6132	Locations immobilières	RB	F	353 800,00	0,00	0,00	353 800,00	0,00	0,00	353 800,00
0202	6135	Locations mobilières	BFI	F	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
0202	6135	Locations mobilières	BMG	F	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
0202	614	Charges locatives et de copropriété	BMG	F	52 600,00	0,00	0,00	52 600,00	0,00	0,00	52 600,00
0202	614	Charges locatives et de copropriété	RB	F	52 600,00	0,00	0,00	52 600,00	0,00	0,00	52 600,00
0202	61521	Terrains (ENTRETIEN PARCS ET JARDINS)	CAB	F	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
0202	61521	Terrains (ENTRETIEN PARCS ET JARDINS)	RB	F	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
0202	61522	Bâtiments	RB	F	46 440,00	0,00	0,00	46 440,00	0,00	0,00	45 540,00
0202	61558	Autres biens mobiliers	BMG	F	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00

0202	61558	Autres biens mobiliers	RB	F	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
0202	61558.1	Entretien du matériel informatique	BFI	F	2 200,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	2 200,00
0202	6156	Maintenance	BFI	F	386 000,00	0,00	0,00	386 000,00	0,00	0,00	386 000,00
0202	6156	Maintenance	BMG	F	386 000,00	0,00	0,00	386 000,00	0,00	0,00	386 000,00
0202	6156	Maintenance	BN	F	386 000,00	0,00	0,00	386 000,00	0,00	0,00	386 000,00
0202	6156	Maintenance	RB	F	386 000,00	0,00	0,00	386 000,00	0,00	0,00	386 000,00
0202	616	Primes d'assurances	BMG	F	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
0202	616.1	PRIMES D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS	BMG	F	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	32 000,00
0202	616.2	PRIMES D'ASSURANCES - ASSURANCES VEHICULES	BMG	F	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	192 000,00
0202	616.9	Assurances Responsabilité Civile	BMG	F	27 500,00	0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	27 500,00
0202	6182	Documentation générale et technique	BMG	F	48 400,00	0,00	0,00	48 400,00	0,00	0,00	48 400,00
0202	6182.1	Documentation générale - Informatique	BFI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0202	6188	Autres frais divers	BB	F	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00
0202	6188	Autres frais divers	BE	F	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00
0202	6188	Autres frais divers	BFI	F	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00
0202	6188	Autres frais divers	BMG	F	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00
0202	6188	Autres frais divers	CAB	F	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00
0202	6188	Autres frais divers	RB	F	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00	0,00	0,00	87 600,00
0202	6188.98	AUTRES FRAIS DIVERS - CDRC	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0202	6227	Frais d'actes et de contentieux	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
0202	6231	Annonces et insertions	BMG	F	9 550,00	0,00	0,00	9 550,00	0,00	0,00	9 550,00
0202	6231	Annonces et insertions	RB	F	9 550,00	0,00	0,00	9 550,00	0,00	0,00	9 550,00
0202	6231.10	Frais insertion publicité marchés	BFI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0202	6236	Catalogues et imprimés et publications	BMG	F	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
0202	6241	Transports de biens	BMG	F	1 950,00	0,00	0,00	1 950,00	0,00	0,00	1 950,00
0202	6241.2	Frêts et transports administratifs - Informatique	BFI	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
0202	6247	Transports collectifs du personnel	BMG	F	950,00	0,00	0,00	950,00	0,00	0,00	950,00
0202	6247	Transports collectifs du personnel	CAB	F	950,00	0,00	0,00	950,00	0,00	0,00	950,00
0202	6261	Frais d'affranchissement	BMG	F	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
0202	6262	Frais de télécommunications	BFI	F	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	249 847,25
0202	6281	Concours divers (cotisations)	BB	F	28 326,00	0,00	0,00	28 326,00	0,00	0,00	28 478,75
0202	6281	Concours divers (cotisations)	BC	F	28 326,00	0,00	0,00	28 326,00	0,00	0,00	28 478,75
0202	6281	Concours divers (cotisations)	BFI	F	28 326,00	0,00	0,00	28 326,00	0,00	0,00	28 478,75
0202	6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG	F	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00
0202	6288	Autres	BMG	F	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
0202	6288	Autres	CAB	F	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
0202	63512	Taxes foncières	RB	F	34 000,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	34 000,00
0202	6488	Autres charges	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

0202	6488.58	Autres charges - Parkings	BMG	F	93 000,00	0,00	0,00	93 000,00	0,00	0,00	93 000,00
0202	65228	AUTRES - FRAIS D'HEBERGEMENT	CAB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0202	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0202	6568	Autres participations	BFI	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
0202	65734	Communes et structures intercommunales	BB	F	52 300,00	0,00	0,00	52 300,00	0,00	0,00	52 300,00
0202	65734	Communes et structures intercommunales	BC	F	52 300,00	0,00	0,00	52 300,00	0,00	0,00	52 300,00
0202	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	11 300,00	0,00	0,00	11 300,00	0,00	0,00	11 300,00
0202	6574.41	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	BB	F	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
0202	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	RB	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
0202	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0202	678	Autres charges exceptionnelles	BMG	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
0202	678	Autres charges exceptionnelles	RB	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
021	60623	Alimentation	CAB	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
021	6232	Fêtes et cérémonies	CAB	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
021	6234	Réceptions	CAB	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
021	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	CAB	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
021	6261	Frais d'affranchissement	CAB	F	20,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	20,00
021	6281	Concours divers (cotisations)	BFH	F	6 100,00	0,00	0,00	6 100,00	0,00	0,00	6 100,00
021	6531	Indemnités	BFH	F	626 731,00	0,00	0,00	626 731,00	0,00	0,00	626 731,00
021	6532	Frais de mission et de déplacement	BFH	F	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
021	6533	Cotisations de retraite	BFH	F	68 342,00	0,00	0,00	68 342,00	0,00	0,00	68 342,00
021	6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	BFH	F	182 403,00	0,00	0,00	182 403,00	0,00	0,00	182 403,00
021	6535	Formation	BFH	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
021	65372	COTISATIONS FOND DE FINAN. ALLOC.FIN DE MANDAT	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	60632	Fournitures de petit équipement	COM	F	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00
023	6135	Locations mobilières	COM	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
023	6188	Autres frais divers	BB1	F	295 000,00	0,00	0,00	295 000,00	0,00	0,00	295 000,00
023	6188	Autres frais divers	BB2	F	295 000,00	0,00	0,00	295 000,00	0,00	0,00	295 000,00
023	6188	Autres frais divers	COM	F	295 000,00	0,00	0,00	295 000,00	0,00	0,00	295 000,00
023	6188.112	COMMUNICATION EVENEMENTIELLE	COM	F	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	24 500,00
023	6188.97	AUTRES FRAIS DIVERS MAGAZINE DEPARTEMENTAL	COM	F	191 000,00	0,00	0,00	191 000,00	0,00	0,00	191 000,00
023	6231	Annonces et insertions	COM	F	34 830,00	0,00	0,00	34 830,00	0,00	0,00	37 330,00
023	6236	Catalogues et imprimés et publications	COM	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
023	6238.21	Objets promotionnels	COM	F	36 100,00	0,00	0,00	36 100,00	0,00	0,00	36 100,00

	023	6241	Transports de biens	COM	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
	023	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	BB2	F	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
	023	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	COM	F	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
930				Somme :		9 975 975,00	0,00	0,00	9 975 975,00	10 450,00	0,00	9 986 425,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
931	12	6553	Services d'incendie	I01	F	3 200 000,00	0,00	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00	3 200 000,00
	12	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BB	F	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	12	65734	Communes et structures intercommunales	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	BB	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	18	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BS	F	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	2 700,00
	18	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	R	F	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
931				Somme :		3 322 700,00	0,00	0,00	3 322 700,00	0,00	0,00	3 322 700,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
932	20	60621	Combustibles	RB	F	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
	20	60628	Autres fournitures non stockées	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	611	Contrats de prestations de services	RB	F	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
	20	61522	Bâtiments	RB	F	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00	10 500,00
	20	61558	Autres biens mobiliers	RB	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
	20	6156	Maintenance	RB	F	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
	20	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	17 500,00	0,00	0,00	17 500,00	4 800,00	0,00	22 300,00
	20	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	RB	F	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
	20	6241	Transports de biens	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	4 791,00	0,00	0,00	4 791,00	0,00	0,00	4 791,00
	20	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	6331	Versement de transport	BFH	F	1 280,00	0,00	0,00	1 280,00	0,00	0,00	1 280,00
	20	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	9 792,00	0,00	0,00	9 792,00	0,00	0,00	9 792,00

20	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	19 320,00	0,00	0,00	19 320,00	0,00	0,00	19 320,00
20	64111	Rémunération principale	BFH	F	1 756 702,00	0,00	0,00	1 756 702,00	0,00	0,00	1 756 702,00
20	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	30 812,00	0,00	0,00	30 812,00	0,00	0,00	30 812,00
20	64113	NBI	BFH	F	5 755,00	0,00	0,00	5 755,00	0,00	0,00	5 755,00
20	64118	Autres indemnités	BFH	F	253 682,00	0,00	0,00	253 682,00	0,00	0,00	253 682,00
20	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	64131	Rémunérations	BFH	F	180 855,00	0,00	0,00	180 855,00	0,00	0,00	180 855,00
20	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	52 580,00	0,00	0,00	52 580,00	0,00	0,00	52 580,00
20	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	349 106,00	0,00	0,00	349 106,00	0,00	0,00	349 106,00
20	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	638 848,00	0,00	0,00	638 848,00	0,00	0,00	638 848,00
20	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	11 993,00	0,00	0,00	11 993,00	0,00	0,00	11 993,00
20	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	7 680,00	0,00	0,00	7 680,00	0,00	0,00	7 680,00
20	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
20	6488	Autres charges	BFH	F	26 324,00	0,00	0,00	26 324,00	0,00	0,00	26 324,00
20	6568.3	Participation Frais Services Publics - C.D.D.P.	BD	F	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
20	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	21 740,00	0,00	0,00	21 740,00	0,00	0,00	21 740,00
21	6568.31	Participation Frais Services Publics - Ecole annexe	BD	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	99 981,00
221	60621	Combustibles	RB	F	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
221	60628	Autres fournitures non stockées	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	60632	Fournitures de petit équipement	BMG	F	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
221	611	Contrats de prestations de services	RB	F	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
221	6132	Locations immobilières	RB	F	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
221	6135	Locations mobilières	RB	F	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
221	61522	Bâtiments	RB	F	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	39 598,90
221	61558	Autres biens mobiliers	RB	F	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
221	6156	Maintenance	RB	F	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00
221	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6227	Frais d'actes et de contentieux	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 161,10
221	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	RB	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
221	6231	Annonces et insertions	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6241	Transports de biens	RB	F	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	14 000,00

221	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	BD	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
221	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6288	Autres	BD	F	7 766,00	0,00	0,00	7 766,00	0,00	0,00	7 766,00
221	6331	Versement de transport	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	64111	Rémunération principale	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	64113	NBI	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	64118	Autres indemnités	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6488	Autres charges	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	65511	DOTATION FONCTIONNEMENT COLLEGES - ETBS PUBLICS	BD	F	1 027 000,00	0,00	0,00	1 027 000,00	0,00	0,00	1 024 691,00
221	65512	DOTATION FONCTIONNEMENT COLLEGES - ETBS PRIVES	BD	F	502 000,00	0,00	0,00	502 000,00	0,00	0,00	503 240,00
221	65512.1	DOT.FONC.COLLEGES ETB PRIVES - FORFAIT EXTERNAT	BD	F	276 000,00	0,00	0,00	276 000,00	0,00	0,00	277 069,00
221	6568	Autres participations	BFI	F	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
221	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	60 734,00	0,00	0,00	60 734,00	0,00	0,00	61 053,00
221	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	60 734,00	0,00	0,00	60 734,00	0,00	0,00	61 053,00
221	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	RB	F	1 760,00	0,00	0,00	1 760,00	0,00	0,00	0,00
221	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
222	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	2 300,00
23	6568.2	Participation Frais Services Publics - I.U.P.	BD	F	227 960,00	0,00	0,00	227 960,00	0,00	0,00	227 960,00

	23	6568.6	Participation Frais Services Publics - I.U.F.M.	BD	F	21 350,00	0,00	0,00	21 350,00	0,00	0,00	21 350,00
	23	6574.40	SUBVENTION C.D.T. - ECHANGE GUIZHOU	BD	F	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
	28	6513	Bourses	RT	F	47 040,00	0,00	0,00	47 040,00	0,00	0,00	47 040,00
	28	65734	Communes et structures intercommunales	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28	65738.36	Subvention voyages linguistiques	BD	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	28	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
	28	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
	28	6574.10	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT - ASSOCIATIONS	BD	F	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
	28	6574.31	AIDE TRANSPORTS APPRENTISSAGE NATATION	BD	F	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00
	28	6574.36	Subvention voyages linguistiques	BD	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
932				Somme :		6 181 470,00	0,00	0,00	6 181 470,00	4 800,00	0,00	6 186 270,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
933	30	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	8 750,00	0,00	0,00	8 750,00	1 425,00	0,00	10 175,00
	30	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	30	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6331	Versement de transport	BFH	F	2 523,00	0,00	0,00	2 523,00	0,00	0,00	2 523,00
	30	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	3 154,00	0,00	0,00	3 154,00	0,00	0,00	3 154,00
	30	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	6 307,00	0,00	0,00	6 307,00	0,00	0,00	6 307,00
	30	64111	Rémunération principale	BFH	F	597 013,00	0,00	0,00	597 013,00	0,00	0,00	597 013,00
	30	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	7 477,00	0,00	0,00	7 477,00	0,00	0,00	7 477,00
	30	64113	NBI	BFH	F	4 167,00	0,00	0,00	4 167,00	0,00	0,00	4 167,00
	30	64118	Autres indemnités	BFH	F	135 471,00	0,00	0,00	135 471,00	0,00	0,00	135 471,00
	30	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	605,00	0,00	0,00	605,00	0,00	0,00	605,00
	30	64131	Rémunérations	BFH	F	49 518,00	0,00	0,00	49 518,00	0,00	0,00	49 518,00
	30	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	113 873,00	0,00	0,00	113 873,00	0,00	0,00	113 873,00
	30	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	186 833,00	0,00	0,00	186 833,00	0,00	0,00	186 833,00
	30	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	3 169,00	0,00	0,00	3 169,00	0,00	0,00	3 169,00
	30	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
	30	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

30	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
30	6488	Autres charges	BFH	F	17 500,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	17 500,00
311	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BD	F	554 900,00	0,00	0,00	554 900,00	0,00	0,00	554 900,00
311	65734	Communes et structures intercommunales	BD	F	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	37 500,00
311	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	655 900,00	0,00	0,00	655 900,00	0,00	0,00	654 345,00
311	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	655 900,00	0,00	0,00	655 900,00	0,00	0,00	654 345,00
311	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	BB	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	14 910,00
312	60632	Fournitures de petit équipement	BD	F	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
312	6068	Autres matières et fournitures	BD	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
312	65734	Communes et structures intercommunales	BD	F	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
312	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	40 500,00	0,00	0,00	40 500,00	0,00	0,00	40 500,00
312	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BC	F	40 500,00	0,00	0,00	40 500,00	0,00	0,00	40 500,00
312	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	40 500,00	0,00	0,00	40 500,00	0,00	0,00	40 500,00
313	60623	Alimentation	BI	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
313	60632	Fournitures de petit équipement	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)	BI	F	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	21 938,25	111 938,25
313	61558.3	ENTRETIEN DU MATERIEL - FRAIS DE RELIURE	BI	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
313	6156	Maintenance	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	6188	Autres frais divers	BI	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
313	6231	Annonces et insertions	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	6236	Catalogues et imprimés et publications	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313	678	Autres charges exceptionnelles	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
314	616.10	PRIMES D'ASSURANCES - EXPOSITIONS	BMG	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
314	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	BB	F	72 900,00	0,00	0,00	72 900,00	0,00	0,00	72 900,00
315	60623	Alimentation	BH	F	1 250,00	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	1 250,00
315	61558.3	ENTRETIEN DU MATERIEL - FRAIS DE RELIURE	BH	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
315	6156	Maintenance	BH	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
315	6182	Documentation générale et technique	BH	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
315	6188	Autres frais divers	BH	F	28 950,00	0,00	0,00	28 950,00	0,00	0,00	28 950,00

315	6188.106	AUTRES FRAIS DIVERS -EXPO CLIMATOLOGIE ITINERANTE 2008	BH	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
315	6188.107	AUTRES FRAIS DIVERS - PUBLICATIONS OUVRAGES D'ART	BH	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
315	6241	Transports de biens	BH	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
32	6188	Autres frais divers	BD	F	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
32	65735	Autres groupements de collectivités	BB	F	112 500,00	0,00	0,00	112 500,00	0,00	0,00	112 500,00
32	65735	Autres groupements de collectivités	BC	F	112 500,00	0,00	0,00	112 500,00	0,00	0,00	112 500,00
32	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	367 000,00	0,00	0,00	367 000,00	0,00	0,00	367 145,00
32	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BD	F	367 000,00	0,00	0,00	367 000,00	0,00	0,00	367 145,00
32	6574.14	AIDE AUX COMITES SPORTIFS	BD	F	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
32	6574.18	EQUIPES SPORTIVES EVOLUANT AU NIVEAU NATIONAL	BD	F	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
32	6574.20	Politique de formation des jeunes sportifs	BD	F	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00
32	6574.45	SUBVENTIONS MANIFESTATIONS SPORTIVES	BD	F	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00
33	65734	Communes et structures intercommunales	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	6574.15	Subvention politique départementale pour la jeunesse	BD	F	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	38 000,00
933			Somme :		3 574 560,00	0,00	0,00	3 574 560,00	1 425,00	21 938,25	3 597 923,25

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
934	40	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6283.3	Entretien bâtiments - CMS	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6331	Versement de transport	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	64113	NBI	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	41	60632	Fournitures de petit équipement	BLPMI	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00

41	60661	Médicaments	BLPMI	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
41	611	Contrats de prestations de services	BLPMI	F	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
41	6184.2	Formation assistantes maternelles	BLPMI	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
41	6188	Autres frais divers	BLPMI	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
41	6188.44	Autres frais divers - Animation consultations nourissons	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	BLPMI	F	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
41	6245.21	Frais de transport - Formation assistantes maternelles	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	64128	Autres indemnités	BLPMI	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
41	6568	Autres participations	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	65734.17	Subvention gestionnaires centres loisirs-garderies enfants	BLPMI	F	400,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
41	65734.29	Subvention fonctionnement structures accueil petite enfance	BLPMI	F	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
41	65735	Autres groupements de collectivités	BLPMI	F	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
41	65736	SPIC	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BLPMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	65738	Organismes publics divers	BLPMI	F	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
41	6574.17	Subvention gestionnaires centres loisirs-garderies enfants	BLPMI	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
41	6574.29	Subvention fonctionnement structures accueil petite enfance	BLPMI	F	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
41	6574.30	Subvention CAMSP	BLPMI	F	92 000,00	0,00	0,00	92 000,00	0,00	0,00	92 000,00
41	6574.32	SUBVENTION ASSOCIATION ALAMA	BLPMI	F	6 300,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	6 300,00
41	6574.69	SUBV.FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ...	BLPMI	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
41	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	60662	Vaccins et sérums	BLPMI	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
934			Somme :		316 200,00	0,00	0,00	316 200,00	0,00	0,00	316 200,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
935	50	60623	Alimentation	BL	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	50	6068	Autres matières et fournitures	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	6135	Locations mobilières	BL	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	9 500,00
	50	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	45 862,00	0,00	0,00	45 862,00	6 048,00	0,00	51 910,00
	50	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	50	62268	Autres honoraires, conseils	BL	F	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00

50	6227	Frais d'actes et de contentieux	BL	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
50	6231	Annonces et insertions	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
50	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00
50	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	6262	Frais de télécommunications	BFI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	6331	Versement de transport	BFH	F	6 834,00	0,00	0,00	6 834,00	0,00	0,00	6 834,00
50	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	13 878,00	0,00	0,00	13 878,00	0,00	0,00	13 878,00
50	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	27 756,00	0,00	0,00	27 756,00	0,00	0,00	27 756,00
50	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	64111	Rémunération principale	BFH	F	2 210 982,00	0,00	0,00	2 210 982,00	0,00	0,00	2 210 982,00
50	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	33 115,00	0,00	0,00	33 115,00	0,00	0,00	33 115,00
50	64113	NBI	BFH	F	31 036,00	0,00	0,00	31 036,00	0,00	0,00	31 036,00
50	64118	Autres indemnités	BFH	F	454 697,00	0,00	0,00	454 697,00	0,00	0,00	454 697,00
50	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	5 203,00	0,00	0,00	5 203,00	0,00	0,00	5 203,00
50	64131	Rémunérations	BFH	F	596 031,00	0,00	0,00	596 031,00	0,00	0,00	596 031,00
50	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	541 603,00	0,00	0,00	541 603,00	0,00	0,00	541 603,00
50	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	761 718,00	0,00	0,00	761 718,00	0,00	0,00	761 718,00
50	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	33 748,00	0,00	0,00	33 748,00	0,00	0,00	33 748,00
50	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	3 725,00	0,00	0,00	3 725,00	0,00	0,00	3 725,00
50	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
50	6488	Autres charges	BFH	F	70 500,00	0,00	0,00	70 500,00	0,00	0,00	70 500,00
50	651128	AUTRES	BB	F	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
50	6568	Autres participations	BL	F	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
50	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	BB	F	26 650,00	0,00	0,00	26 650,00	0,00	0,00	26 650,00
50	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	BL	F	26 650,00	0,00	0,00	26 650,00	0,00	0,00	26 650,00
50	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	60632	Fournitures de petit équipement	BLASE	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
51	60636	Habillement et vêtements de travail	BLASE	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
51	60661	Médicaments	BLASE	F	900,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	900,00
51	6067	Fournitures scolaires	BLASE	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
51	611	Contrats de prestations de services	BLASE	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00

51	611.2	Action éducative en milieu ouvert par service privé	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	611.3	FRAIS T.I.S.F.	BLASE	F	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00
51	611.4	SERVICE ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT PREVENTION	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	611.5	SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE	BLASE	F	13 200,00	0,00	0,00	13 200,00	0,00	0,00	13 200,00
51	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
51	6184	Versements à des organismes de formation	BLASE	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
51	6188	Autres frais divers	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	BLASE	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
51	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	BLASE	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
51	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
51	6331	Versement de transport	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	3 179,00	0,00	0,00	3 179,00	0,00	0,00	3 179,00
51	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	6 359,00	0,00	0,00	6 359,00	0,00	0,00	6 359,00
51	64121	Rémunération principale	BFH	F	715 454,00	0,00	0,00	715 454,00	0,00	0,00	715 454,00
51	64123	Indemnités d'attente	BFH	F	6 687,00	0,00	0,00	6 687,00	0,00	0,00	6 687,00
51	64126	Indemnités de licenciement	BFH	F	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
51	64128	Autres indemnités	BFH	F	152 332,00	0,00	0,00	152 332,00	0,00	0,00	152 332,00
51	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	188 311,00	0,00	0,00	188 311,00	0,00	0,00	188 311,00
51	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	26 579,00	0,00	0,00	26 579,00	0,00	0,00	26 579,00
51	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	34 635,00	0,00	0,00	34 635,00	0,00	0,00	34 635,00
51	65111	Famille et enfance	BLASE	F	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00
51	65111.7	ALLOCATIONS HABILLEMENT ET ARGENT DE POCHE	BLASE	F	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
51	6512	Secours d'urgence	BLASE	F	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
51	6513.1	BOURSES- ETUDES PROFESSIONNELS SANTE	BLASE	F	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
51	6518	Autres (primes, dots)	BLASE	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
51	6518.1	AUTRES FRAIS ACTIONS EDUCATIVES	BLASE	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
51	6518.2	AUTRES FRAIS ENFANTS	BLASE	F	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
51	6521	Frais de scolarité et frais périscolaires	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	65211	Frais de scolarité	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	65212	Frais périscolaires	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	652222	Foyers de l'enfance et maisons maternelles	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	652223	Maisons d'enfants à caractère social	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	652223.1	MAISONS ENFANTS A CARACTERE SOCIAL - POUPONNIERE	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	652228.2	AUTRES ETABLISSEMENTS - LIEUX DE VIE	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

51	6523	Frais d'hospitalisation	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
51	652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels	BLASE	F	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	249 100,00
51	652412	Maisons d'enfants à caractère social	BLASE	F	2 050 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00
51	652412.1	Maisons d'enfants à caractère social - Pouponnière	BLASE	F	545 000,00	0,00	0,00	545 000,00	0,00	0,00	544 500,00
51	652412.2	Maisons d'enfants à caractère social - Accueil d'urgence	BLASE	F	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00
51	652412.3	Maisons d'enfants à caractère social - Visites médiatisées	BLASE	F	73 000,00	0,00	0,00	73 000,00	0,00	0,00	73 000,00
51	652412.4	MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL - MIE	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	652413	Lieux de vie et d'accueil	BLASE	F	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
51	652415	Etablissements scolaires	BLASE	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
51	652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile	BLASE	F	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00
51	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	65734.16	Subvention actions de prévention délinquance	BL	F	20 200,00	0,00	0,00	20 200,00	0,00	0,00	20 200,00
51	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BL	F	96 000,00	0,00	0,00	96 000,00	0,00	0,00	96 000,00
51	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BLASE	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
52	611	Contrats de prestations de services	BL	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
52	6183.1	FRAIS DE FORMATION FAMILLE ACCUEIL (PERSONNEL EXTERIEUR COLL	BL	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
52	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	2 625,00	0,00	0,00	2 625,00	0,00	0,00	2 625,00
52	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	6331	Versement de transport	BFH	F	983,00	0,00	0,00	983,00	0,00	0,00	983,00
52	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	1 228,00	0,00	0,00	1 228,00	0,00	0,00	1 228,00
52	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	2 456,00	0,00	0,00	2 456,00	0,00	0,00	2 456,00
52	64111	Rémunération principale	BFH	F	222 861,00	0,00	0,00	222 861,00	0,00	0,00	222 861,00
52	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	1 863,00	0,00	0,00	1 863,00	0,00	0,00	1 863,00
52	64113	NBI	BFH	F	2 556,00	0,00	0,00	2 556,00	0,00	0,00	2 556,00
52	64118	Autres indemnités	BFH	F	47 371,00	0,00	0,00	47 371,00	0,00	0,00	47 371,00
52	64131	Rémunérations	BFH	F	41 772,00	0,00	0,00	41 772,00	0,00	0,00	41 772,00
52	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	46 804,00	0,00	0,00	46 804,00	0,00	0,00	46 804,00
52	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	67 194,00	0,00	0,00	67 194,00	0,00	0,00	67 194,00
52	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	2 573,00	0,00	0,00	2 573,00	0,00	0,00	2 573,00
52	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
52	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00

52	6488	Autres charges	BFH	F	6 800,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	0,00	6 800,00
52	6511211	PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP - PLUS DE 20 ANS	BL	F	2 050 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00	0,00	0,00	2 050 000,00
52	6511211.1	PRESTATION COMPENSATION HANDICAP - + 20 ANS - PRESTATAIRE	BL	F	1 150 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00
52	6511211.2	PRESTATION COMPENSATION HANDICAP - + 20 ANS - MANDATAIRE	BL	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
52	6511212	PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP - MOINS DE 20 ANS	BL	F	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00
52	6511212.1	PRESTATION COMPENSATION HANDICAP - - 20 ANS - PRESTATAIRE	BL	F	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
52	6511212.2	PRESTATION COMPENSATION HANDICAP - - 20 ANS - MANDATAIRE	BL	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
52	651122	ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	BL	F	850 000,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	850 000,00
52	65221	En famille d'accueil	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	652221	Foyers occupationnels, CAT et accueil des handicapés	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	652221.1	ACCUEIL DE JOUR PERSONNES ADULTES HANDICAPEES	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	652228	Autres établissements médico-sociaux	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	65242	Frais séjour établis.et services pour adultes handicapés	BL	F	6 652 021,00	0,00	0,00	6 652 021,00	0,00	0,00	6 652 021,00
52	65242.1	Fr.séjour établis.services adulte handicap - Accueil de jour	BL	F	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
52	65242.2	Fr.séjour établis.services adulte handicap - PH en EHPAD	BL	F	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
52	65242.3	Fr.séjour établis.services adulte handicap - Famille accueil	BL	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
52	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	6568.11	AUTRES PARTICIPATIONS - SAVS	BL	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
52	6568.12	AUTRES PARTICIPATIONS - SAMSAH	BL	F	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	225 000,00
52	6568.13	AUTRES PARTICIPATIONS - GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE	BL	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
52	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
52	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
53	6064	Fournitures administratives	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
53	6068	Autres matières et fournitures	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
53	611	Contrats de prestations de services	BL	F	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	150 000,00
53	611	Contrats de prestations de services	BLMAIA	F	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	150 000,00
53	6135	Locations mobilières	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
53	614	Charges locatives et de copropriété	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00

53	61551	Matériel roulant	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
53	616	Primes d'assurances	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
53	6182	Documentation générale et technique	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
53	6188	Autres frais divers	BL	F	110 500,00	0,00	0,00	110 500,00	0,00	0,00	0,00
53	62268	Autres honoraires, conseils	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
53	6227	Frais d'actes et de contentieux	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
53	6238	Divers	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
53	6251	Voyages, déplacements et missions	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
53	627	Services bancaires et assimilés	BLMAIA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
53	62878	REMBOURSEMENT DES FRAIS A DES TIERS	BL	F	34 000,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	34 000,00
53	652224	Etablissements pour personnes âgées	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	65243	Frais de séjour en établissements pour personnes âgées	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	65243.1	Frais séjour établissements personnes âgées - hébergement	BL	F	2 194 500,00	0,00	0,00	2 194 500,00	0,00	0,00	2 183 500,00
53	6525	Frais d'inhumation	BL	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
53	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	6568	Autres participations	BL	F	18 500,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00	18 500,00
53	65737.3	SUBV. ACCOMPAGNEMENT P.A. EN ETBS - NTIC	BL	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
53	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	28 990,00
53	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BL	F	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	28 990,00
53	6574.4	SUBV. ACCOMPAGNEMENT P.A. EN ETS - NTIC	BL	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
53	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	14 000,00
53	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	14 000,00
53	6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	BL	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
5471	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BLRMI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
550	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
550	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
551	651141	APA à domicile versée au service d'aide à domicile	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
551	651141.1	APA A DOMICILE VERSEE SERVICE D'AIDE DOMICILE - PRESTATAIRE	BL	F	3 900 000,00	0,00	0,00	3 900 000,00	0,00	0,00	3 900 000,00
551	651141.2	APA A DOMICILE VERSEE SERVICE D'AIDE DOMICILE - MANDATAIRE	BL	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
551	651142	APA à domicile versée au bénéficiaire	BL	F	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
551	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
553	651143	APA versée au bénéficiaire en établissement	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

553	651144	APA versée à l'établissement	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
553	651144.1	APA versée à l'établissement - Dotation globale	BL	F	4 670 000,00	0,00	0,00	4 670 000,00	0,00	0,00	4 670 000,00
553	651144.2	APA versée à l'établissement - Hors département	BL	F	380 000,00	0,00	0,00	380 000,00	0,00	0,00	380 000,00
561	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BLRSA	F	159 000,00	0,00	0,00	159 000,00	0,00	0,00	159 000,00
562	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BLRSA	F	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00
563	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BLRSA	F	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
564	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	BLRSA	F	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00
564	6512	Secours d'urgence	BLRSA	F	47 500,00	0,00	0,00	47 500,00	0,00	0,00	47 500,00
564	65734	Communes et structures intercommunales	BLRSA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
564	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BLRSA	F	580 000,00	0,00	0,00	580 000,00	0,00	0,00	710 000,00
567	65171	RSA - VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES	BLRSA	F	4 482 850,00	0,00	0,00	4 482 850,00	0,00	0,00	4 472 850,00
567	65172	RSA - VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES	BLRSA	F	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00
567	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
567	6565	VERSEMENTS AU TITRE DU CONTRAT D'AVENIR	BLRSA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
567	65661	CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI	BLRSA	F	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00
567	65662	CONTRATS D'INITIATIVE-EMPLOI	BLRSA	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	15 900,00
567	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BLRSA	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
568	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	611	Contrats de prestations de services	BL	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
58	6188.6	AUTRES -SCHEMA DPTAL	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	6245.1	Frais de transport - Personnes défavorisées	BL	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
58	6512	Secours d'urgence	BL	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
58	6512.4	SECOURS ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES	BL	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
58	6513.1	BOURSES- ETUDES PROFESSIONNELS SANTE	BL	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
58	6518	Autres (primes, dots,)	BL	F	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
58	6556	Contributions à des fonds	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
58	65561.2	Subvention CAF - FSL	BL	F	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
58	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	365 000,00	0,00	0,00	365 000,00	0,00	81 251,85	446 261,85

58	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BL	F	365 000,00	0,00	0,00	365 000,00	0,00	0,00	365 010,00
58	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	6574.68	SUBVENTIONS COMMISSION ACTION SOCIALE	BL	F	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
935			Somme :		41 996 631,00	0,00	0,00	41 996 631,00	6 048,00	81 251,85	42 083 930,85

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
936	60	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	8 750,00	0,00	0,00	8 750,00	1 608,00	0,00	10 358,00
	60	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60	6232	Fêtes et cérémonies	R	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
	60	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	60	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60	6331	Versement de transport	BFH	F	1 036,00	0,00	0,00	1 036,00	0,00	0,00	1 036,00
	60	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	1 294,00	0,00	0,00	1 294,00	0,00	0,00	1 294,00
	60	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	2 588,00	0,00	0,00	2 588,00	0,00	0,00	2 588,00
	60	64111	Rémunération principale	BFH	F	232 989,00	0,00	0,00	232 989,00	0,00	0,00	232 989,00
	60	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	2 938,00	0,00	0,00	2 938,00	0,00	0,00	2 938,00
	60	64113	NBI	BFH	F	1 389,00	0,00	0,00	1 389,00	0,00	0,00	1 389,00
	60	64118	Autres indemnités	BFH	F	63 411,00	0,00	0,00	63 411,00	0,00	0,00	63 411,00
	60	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	408,00	0,00	0,00	408,00	0,00	0,00	408,00
	60	64131	Rémunérations	BFH	F	30 210,00	0,00	0,00	30 210,00	0,00	0,00	30 210,00
	60	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	50 146,00	0,00	0,00	50 146,00	0,00	0,00	50 146,00
	60	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	69 296,00	0,00	0,00	69 296,00	0,00	0,00	69 296,00
	60	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	1 293,00	0,00	0,00	1 293,00	0,00	0,00	1 293,00
	60	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
	60	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
	60	6488	Autres charges	BFH	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
	61	60632	Fournitures de petit équipement	BS1	F	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
	61	60632	Fournitures de petit équipement	BS2	F	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
	61	60636	Habillement et vêtements de travail	BS1	F	800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
	61	60636	Habillement et vêtements de travail	BS2	F	800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
	61	61558	Autres biens mobiliers	BS1	F	400,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00

61	61558	Autres biens mobiliers	BS2	F	400,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
61	617	Etudes et recherches	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	6182	Documentation générale et technique	BS1	F	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
61	6182	Documentation générale et technique	BS2	F	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
61	6188.105	AUTRES FRAIS DIVERS - SUIVI RIVIERE INDICE PISCICOLE	BS	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
61	6188.80	AUTRES FRAIS DIVERS - ANALYSES SUIVI RIVIERES	BS	F	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00
61	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES - DIVERS	BS1	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
61	6228.3	FRAIS ANALYSES LDA - SUIVI RIVIERES	BS	F	25 500,00	0,00	0,00	25 500,00	0,00	0,00	25 500,00
61	6228.5	DIVERS - FRAIS D'ANALYSES LDA-GALY-AIRE DE LA LOZERE	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	6251	Voyages, déplacements et missions	BS1	F	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00
61	6251	Voyages, déplacements et missions	BS2	F	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00
61	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BS	F	2 093,00	0,00	0,00	2 093,00	0,00	0,00	2 093,00
61	65733	Départements	BS	F	5 400,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00	5 400,00
61	65735.55	SUBVENTIONS GESTION INTEGREE COURS D'EAU	BS	F	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	4 312,00	0,00	31 312,00
61	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BC	F	76 068,00	0,00	0,00	76 068,00	0,00	0,00	76 068,00
61	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BS	F	76 068,00	0,00	0,00	76 068,00	0,00	0,00	76 068,00
621	60611	Eau et assainissement	RB	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
621	60612	Energie - Electricité	RB	F	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
621	60621	Combustibles	RB	F	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
621	60622	Carburants	R	F	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	650 000,00
621	60628	Autres fournitures non stockées	R	F	550 000,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	500 000,00
621	60632	Fournitures de petit équipement	BMG	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	33 105,16
621	60632	Fournitures de petit équipement	RB	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	33 105,16
621	611	Contrats de prestations de services	R	F	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
621	611	Contrats de prestations de services	RB	F	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
621	6132	Locations immobilières	RB	F	76 100,00	0,00	0,00	76 100,00	0,00	0,00	76 100,00
621	6135	Locations mobilières	R	F	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	244 500,00
621	614	Charges locatives et de copropriété	RB	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
621	61522	Bâtiments	RB	F	49 000,00	0,00	0,00	49 000,00	0,00	0,00	43 242,32
621	61523	Voies et réseaux	R	F	1 045 501,00	0,00	0,00	1 045 501,00	0,00	0,00	1 141 001,00
621	61551	Matériel roulant	R	F	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00
621	61558	Autres biens mobiliers	R	F	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00
621	61558	Autres biens mobiliers	RB	F	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00

621	6156	Maintenance	RB	F	37 000,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	37 000,00
621	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	44 625,00	0,00	0,00	44 625,00	2 400,00	0,00	47 025,00
621	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
621	62268	Autres honoraires, conseils	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	6227	Frais d'actes et de contentieux	RB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 652,52
621	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
621	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	6331	Versement de transport	BFH	F	4 691,00	0,00	0,00	4 691,00	0,00	0,00	4 691,00
621	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	26 410,00	0,00	0,00	26 410,00	0,00	0,00	26 410,00
621	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	52 470,00	0,00	0,00	52 470,00	0,00	0,00	52 470,00
621	63512	Taxes foncières	RB	F	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00
621	6353	Impôts indirects	R	F	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
621	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	R	F	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
621	64111	Rémunération principale	BFH	F	5 250 000,00	0,00	0,00	5 250 000,00	0,00	0,00	5 250 000,00
621	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	63 255,00	0,00	0,00	63 255,00	0,00	0,00	63 255,00
621	64113	NBI	BFH	F	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
621	64118	Autres indemnités	BFH	F	934 776,00	0,00	0,00	934 776,00	0,00	0,00	934 776,00
621	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
621	64131	Rémunérations	BFH	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
621	64168	Autres emplois aidés	BFH	F	70 106,00	0,00	0,00	70 106,00	0,00	0,00	70 106,00
621	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	950 000,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00	950 000,00
621	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	1 720 000,00	0,00	0,00	1 720 000,00	0,00	0,00	1 720 000,00
621	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
621	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	814,00	0,00	0,00	814,00	0,00	0,00	814,00
621	6473	Allocations de chômage	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
621	6488	Autres charges	BFH	F	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
621	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
622	611	Contrats de prestations de services	R	F	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
622	61523	Voies et réseaux	R	F	438 849,00	0,00	0,00	438 849,00	0,00	0,00	438 849,00
622	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6331	Versement de transport	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

628	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	64111	Rémunération principale	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	64118	Autres indemnités	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6488	Autres charges	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	R	F	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
68	611	Contrats de prestations de services	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	6182	Documentation générale et technique	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	6188	Autres frais divers	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	6228	RÉMUNÉRATIONS INTERMEDIARES ET HONORAIRES - DIVERS	BN	F	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00
68	6281	Concours divers (cotisations)	BN	F	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
68	65732	Régions	BN	F	173 580,00	0,00	0,00	173 580,00	0,00	0,00	173 580,00
936			Somme :		14 726 486,00	0,00	0,00	14 726 486,00	8 320,00	0,00	14 734 806,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
937	70	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	1 948,00	0,00	8 948,00
	70	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	6236	Catalogues et imprimés et publications	BS	F	18 584,00	0,00	0,00	18 584,00	0,00	0,00	18 584,00
	70	6238	Divers	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00
	70	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	6331	Versement de transport	BFH	F	1 615,00	0,00	0,00	1 615,00	0,00	0,00	1 615,00
	70	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	2 188,00	0,00	0,00	2 188,00	0,00	0,00	2 188,00
	70	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	4 377,00	0,00	0,00	4 377,00	0,00	0,00	4 377,00
	70	64111	Rémunération principale	BFH	F	398 914,00	0,00	0,00	398 914,00	0,00	0,00	398 914,00
	70	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	7 771,00	0,00	0,00	7 771,00	0,00	0,00	7 771,00

70	64113	NBI	BFH	F	3 056,00	0,00	0,00	3 056,00	0,00	0,00	3 056,00
70	64118	Autres indemnités	BFH	F	163 537,00	0,00	0,00	163 537,00	0,00	0,00	163 537,00
70	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	1 027,00	0,00	0,00	1 027,00	0,00	0,00	1 027,00
70	64131	Rémunérations	BFH	F	51 072,00	0,00	0,00	51 072,00	0,00	0,00	51 072,00
70	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	81 159,00	0,00	0,00	81 159,00	0,00	0,00	81 159,00
70	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	129 091,00	0,00	0,00	129 091,00	0,00	0,00	129 091,00
70	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	3 012,00	0,00	0,00	3 012,00	0,00	0,00	3 012,00
70	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	84,00	0,00	0,00	84,00	0,00	0,00	84,00
70	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
70	6488	Autres charges	BFH	F	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00
70	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00
72	6188	Autres frais divers	BC	F	97 445,00	0,00	0,00	97 445,00	0,00	0,00	97 445,00
72	6188.69	AUTRES FRAIS DIVERS - OPAH	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BC	F	36 195,00	0,00	0,00	36 195,00	0,00	0,00	36 195,00
731	60623	Alimentation	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	65734	Communes et structures intercommunales	BS	F	49 968,00	0,00	0,00	49 968,00	0,00	0,00	49 968,00
731	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BS	F	18 500,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00	18 500,00
738	60632	Fournitures de petit équipement	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	60636	Habillement et vêtements de travail	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	617	Etudes et recherches	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	6188	Autres frais divers	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	6188.300	AUTRES FRAIS DIVERS - ENS	BS3	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	6188.301	AUTRES FRAIS DIVERS - APN	BS3	F	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
738	6281	Concours divers (cotisations)	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BS	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
738	6568	Autres participations	BS	F	364,00	0,00	0,00	364,00	0,00	0,00	364,00
738	6568.10	AUTRES PARTICIPATIONS - PLATE FORME DEVELOPPEMENT DURABLE	BS	F	2 750,00	0,00	0,00	2 750,00	0,00	0,00	2 750,00
738	65734	Communes et structures intercommunales	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	65734.300	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT CNES ET STRUCTURES INTERC - ENS	BS3	F	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
738	65734.301	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT CNES ET STRUCTURES INTERC - APN	BS3	F	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
738	65734.65	SUBVENTIONS DIVERSES ENVIRONNEMENT (PUBLIC)	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

738	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	BB	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
738	6574.300	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT CNES ET STRUCTURES INTERC - ENS	BS3	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
738	6574.301	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES - APN	BS3	F	9 700,00	0,00	0,00	9 700,00	0,00	0,00	9 700,00
738	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	6574.60	SUBVENTIONS ACTIVITES PLEINE NATURE	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	6574.65	SUBVENTIONS DIVERSES ENVIRONNEMENT (PRIVES)	BS	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
738	6574.72	SIG LR fonctionnement	BC	F	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
738	6574.76	Subv. fonct. A.L.E.	BS	F	63 000,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00	63 000,00
738	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
74	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937			Somme :		1 448 709,00	0,00	0,00	1 448 709,00	1 948,00	0,00	1 450 657,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
938	80	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	4 638,00	0,00	0,00	4 638,00	0,00	0,00	4 638,00
	80	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00
	80	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	6331	Versement de transport	BFH	F	439,00	0,00	0,00	439,00	0,00	0,00	439,00
	80	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	549,00	0,00	0,00	549,00	0,00	0,00	549,00
	80	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	1 098,00	0,00	0,00	1 098,00	0,00	0,00	1 098,00
	80	64111	Rémunération principale	BFH	F	119 851,00	0,00	0,00	119 851,00	0,00	0,00	119 851,00
	80	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	4 287,00	0,00	0,00	4 287,00	0,00	0,00	4 287,00
	80	64118	Autres indemnités	BFH	F	27 751,00	0,00	0,00	27 751,00	0,00	0,00	27 751,00
	80	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	149,00	0,00	0,00	149,00	0,00	0,00	149,00
	80	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	18 730,00	0,00	0,00	18 730,00	0,00	0,00	18 730,00
	80	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	34 913,00	0,00	0,00	34 913,00	0,00	0,00	34 913,00
	80	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	200,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00

80	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
80	6488	Autres charges	BFH	F	2 812,00	0,00	0,00	2 812,00	0,00	0,00	2 812,00
81	6188	Autres frais divers	RT	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
81	6231	Annonces et insertions	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	RT	F	5 557 000,00	0,00	0,00	5 557 000,00	0,00	0,00	5 557 000,00
81	6245.2	FRAIS DE TRANSPORT - PERSONNES HANDICAPEES	RT	F	316 300,00	0,00	0,00	316 300,00	0,00	0,00	316 300,00
81	6245.3	Transport de personnes extérieures à la collectivité	RT	F	242 500,00	0,00	0,00	242 500,00	0,00	0,00	242 500,00
81	6245.9	FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES - LIGNES REGULIERES	RT	F	569 400,00	0,00	0,00	569 400,00	0,00	0,00	569 400,00
81	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	6542	Créances éteintes	BB	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
81	65734.3	SUBV.CNES ET STRUCT.INTERCOM. - CNE MENDE - PART.TS - TUM	RT	F	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
81	65734.44	Subvention Cne de Mende - Participation T.S.	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	RT	F	1 260,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00	0,00	1 260,00
81	6574.12	Subvention Allocations journalières	RT	F	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00
81	6574.22	Subvention Allocations transports hebdomadaires	RT	F	135 000,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	135 000,00
81	65888	AUTRES	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
81	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	RT	F	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
821	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	RT	F	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
821	65734.1	SUBVENTIONS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES - TAD	RT	F	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
821	65734.2	SUBV.CNES ET STRUCTURES INTERCOM. - CNE MENDE - NAVETTE	RT	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
822	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	6247	Transports collectifs du personnel	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	RT	F	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
938			Somme :		7 275 677,00	0,00	0,00	7 275 677,00	0,00	0,00	7 275 677,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
939	90	60612	Energie - Electricité	BN	F	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
	90	6132	Locations immobilières	BN	F	57 800,00	0,00	0,00	57 800,00	0,00	0,00	57 800,00

90	6184	Versements à des organismes de formation	BFH	F	2 625,00	0,00	0,00	2 625,00	0,00	0,00	2 625,00
90	6188	Autres frais divers	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	6218	Autre personnel extérieur	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	6251	Voyages, déplacements et missions	BFH	F	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
90	6255	Frais de déménagement	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	6331	Versement de transport	BFH	F	681,00	0,00	0,00	681,00	0,00	0,00	681,00
90	6332	Cotisations versées au F.N.A.L	BFH	F	852,00	0,00	0,00	852,00	0,00	0,00	852,00
90	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH	F	1 703,00	0,00	0,00	1 703,00	0,00	0,00	1 703,00
90	64111	Rémunération principale	BFH	F	180 335,00	0,00	0,00	180 335,00	0,00	0,00	180 315,00
90	64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH	F	2 586,00	0,00	0,00	2 586,00	0,00	0,00	2 586,00
90	64113	NBI	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	64118	Autres indemnités	BFH	F	50 579,00	0,00	0,00	50 579,00	0,00	0,00	50 579,00
90	64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	64131	Rémunérations	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH	F	29 042,00	0,00	0,00	29 042,00	0,00	0,00	29 042,00
90	6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH	F	54 241,00	0,00	0,00	54 241,00	0,00	0,00	54 241,00
90	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	6472	Prestations familiales directes	BFH	F	42,00	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00	62,00
90	6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH	F	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
90	6488	Autres charges	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
90	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BC	F	193 000,00	0,00	0,00	193 000,00	0,00	0,00	193 000,00
90	6561	Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)	BN	F	193 000,00	0,00	0,00	193 000,00	0,00	0,00	193 000,00
90	65734.90	SUBVENTION FONDS INTERVENTION ECONOMIQUE	BC	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	60 000,00
90	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	BB	F	57 000,00	0,00	0,00	57 000,00	0,00	12 000,00	69 000,00
90	6574.52	SUBVENTIONS DIVERSES AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	6574.90	SUBVENTIONS FONDS INTERVENTION ECONOMIQUE	BC	F	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	110 000,00
91	6188	Autres frais divers	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91	6231	Annonces et insertions	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91	6561.3	Participation Syndicat Mixte RN88	BC	F	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
91	65734.13	SUBV. CNES-CNTES : POLITIQUES TERRITORIALES PAYS	BC	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	50 000,00
91	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BB	F	385 000,00	0,00	0,00	385 000,00	0,00	0,00	385 000,00

91	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BB3	F	385 000,00	0,00	0,00	385 000,00	0,00	0,00	385 000,00
91	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BC	F	385 000,00	0,00	0,00	385 000,00	0,00	0,00	385 000,00
91	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	92 500,00	0,00	0,00	92 500,00	0,00	0,00	92 501,00
91	6574.43	SUBVENTIONS - POLITIQUES TERRITORIALES PAYS	BC	F	161 500,00	0,00	0,00	161 500,00	0,00	0,00	121 500,00
91	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	BB	F	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
91	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	BB	F	451 794,00	0,00	0,00	451 794,00	0,00	21 696,00	473 490,00
921	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	BB	F	718 750,00	0,00	0,00	718 750,00	0,00	50 963,86	769 713,86
928	62268.1	AUTRES HONORAIRES - CDAF	BS	F	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
928	6281	Concours divers (cotisations)	BS	F	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00
928	6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
928	65737	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	BS	F	161 530,00	0,00	0,00	161 530,00	0,00	0,00	161 530,00
928	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	118 140,00	0,00	0,00	118 140,00	0,00	0,00	118 140,00
928	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BC	F	118 140,00	0,00	0,00	118 140,00	0,00	0,00	118 140,00
928	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BS	F	118 140,00	0,00	0,00	118 140,00	0,00	0,00	118 140,00
928	6574.25	SUBV. - VALORISATION EMPLOI DANS AGRICULTURE	BS	F	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00
928	6574.26	Subvention Fonds d'aide diversification agricole	BS	F	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	2 815,00	0,00	72 815,00
928	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	BB	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
928	6574.67	SUBV.ANIMATION MOBILISATION FONCIERE (PRIVES)	BS	F	18 236,00	0,00	0,00	18 236,00	0,00	0,00	18 236,00
928	6574.71	Subvention Fonctio. Ass De Lozère	BS	F	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
928	6574.74	Subv. Agriculteurs - PDE	BS	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
928	6574.83	SUBVENTIONS DIVERSES FORESTIERES	BS	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
928	6574.84	SUBVENTIONS FDCUMA	BS	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
928	6574.85	SUBVENTIONS ANIMATION SAFER	BS	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
928	6745	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	BS	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
928	6745.1	SUBV. DE FONCTION. - INSTANCE FONCIERE DPTLE	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

928	678	Autres charges exceptionnelles	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93	6188	Autres frais divers	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93	6188.99	AUTRES FRAIS DIVERS - ACCUEIL PORTEURS PROJETS	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
93	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	BB	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
93	6574.54	SUBVENTIONS PROMOTION ECONOMIQUE	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93	6713	Dots et prix	BB	F	750,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00
94	6188	Autres frais divers	BC	F	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00
94	6188.111	AUTRES FRAIS DIVERS - ETUDE SCHEMA TOURISME	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	6227	Frais d'actes et de contentieux	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	65734	Communes et structures intercommunales	BC	F	72 800,00	0,00	0,00	72 800,00	0,00	0,00	72 800,00
94	65738	Organismes publics divers	BC	F	99 550,00	0,00	0,00	99 550,00	0,00	0,00	99 550,00
94	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BB	F	1 708 400,00	0,00	0,00	1 708 400,00	0,00	0,00	1 708 399,00
94	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux association	BC	F	1 708 400,00	0,00	0,00	1 708 400,00	0,00	0,00	1 708 399,00
94	6574.5	SUBV.FONCT.PERSONNES, ASSOCIAT.AUTRES ORGANISMES - CULTURE	BB	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
94	6574.73	Démarche qualité entreprise touristiques	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939			Somme :		5 292 586,00	0,00	0,00	5 292 586,00	2 815,00	84 659,86	5 380 060,86

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
940		73918	AUTRES REVERSEMENTS SUR IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		73926	REVERS AU TITRE FONDS PEREQUATION DES D.M.T.O.	BB	F					0,00	314 425,00	314 425,00
940			Somme :			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 425,00	314 425,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
943		627	Services bancaires et assimilés	BB	F	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00

		6541	Créances admises en non-valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	BB	F	1 826 450,00	0,00	0,00	1 826 450,00	0,00	0,00	1 826 450,00
		66112	INTERETS - RATTACHEMENTS DES ICNE	BB	F	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
		6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	BB	F	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	129 000,00
		6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompt	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
		6618	Intérêts des autres dettes	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943				Somme :		2 141 450,00	0,00	0,00	2 141 450,00	0,00	0,00	2 141 450,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
945		6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	BB	F	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00
		6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	BB	F	2 514,00	0,00	0,00	2 514,00	0,00	0,00	2 514,00
945				Somme :		87 514,00	0,00	0,00	87 514,00	0,00	0,00	87 514,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
946		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en inve		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6811	Dotations aux amortissements IMMO.INCORPORELLES		F	19 465 714,72	0,00	0,00	19 465 714,72	0,00	0,00	19 465 714,72
946				Somme :		19 465 714,72	0,00	0,00	19 465 714,72	0,00	0,00	19 465 714,72

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
952		022	Dépenses imprévues	BB	F	917 042,00	0,00	0,00	917 042,00	0,00	195 564,19	1 112 606,19
952				Somme :		917 042,00	0,00	0,00	917 042,00	0,00	195 564,19	1 112 606,19

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
------	--------	---------	-----------------	---------	------	----	----	----	---------------------------------	---------	-----	---------------------------------

953		023	Virement à la section d'investissement		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953				Somme :		0,00						

				Somme :		116 722 714,72	0,00	0,00	116 722 714,72	35 806,00	697 839,15	117 456 359,87
--	--	--	--	----------------	--	-----------------------	-------------	-------------	-----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

BUDGET PRINCIPAL RECETTES INVESTISSEMENT

Investissement

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
		001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
900	0202	1311	Etat et établissements nationaux	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	231351	BATIMENTS PUBLICS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
902	20	2317312	Bâtiments scolaires	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21	2317312	Bâtiments scolaires	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		221	1332.10	D.D.E.C.	BB	I	834 974,00	0,00	0,00	834 974,00	0,00	834 974,00
		221	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	834 974,00	0,00		834 974,00	0,00	0,00	834 974,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
903	312	1311	Etat et établissements nationaux	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
906	621	1314	Communes et structures intercommunales	R	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		621	1321.16	SUBVENTION ETAT - RD 806	R	I	1 628 000,00	0,00	0,00	1 628 000,00	0,00	1 628 000,00
		621	1322	Régions	R	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

621	1322.09	SUBVENTION REGION - PROGRAMME 2009	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	1322.11	SUBVENTIONS REGION PROGRAMME 2011	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	1322.18	SUBVENTION REGION - PROGRAMME 2008	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	2031	Frais d'études	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	231318	Autres bâtiments publics	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	23151	Réseaux de voirie	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	1312	SUBVENTIONS REGIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	1312.110	SUBVENTIONS REGION - TRES HAUT DEBIT	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	13178	Autres	BN	I	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
68	13178.32	PARTICIPATION EUROPE - EQUIPEMENT EN FIBRE OPTIQUE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :	3 128 000,00	0,00		3 128 000,00	0,00	0,00	3 128 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
907	74	1311	Etat et établissements nationaux	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
909	90	1311.11	SUBV.ETAT ZONE BLANCHE TELEPHONIE MOBILE PHASE 3	BN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	1312	SUBVENTIONS REGIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	928	266.1	REMBOURSEMENT PARTICIPATION	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
910	0202	2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
916	61	1312.3	SUBV REGION PROSPEC 3 SOURCES CARBO GAZ	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	1316.11	PARTICIPATION AGENCE DE L'EAU RMC	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	1316.20	PARTICIPATION AGENCE RMC - SCHEMA AEP ASSAINISSEMENT	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61	1386	Autres établissements publics locaux	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	1321	Etat et établissements nationaux	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
917	731	1381	Etat et établissements nationaux	BS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	731	1381.216	SUBV ADEME - ETUDE CARACTERISATION DECHETS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	74	1331.10	DGE	BB	I	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00
					Somme :	5 000 000,00	0,00		5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
919	93	2042.235	AIDE AU COMMERCE RURAL	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	1311.12	SUBVENTION FNADT - BAGNOLS SANITAIRE TRANCHE 2 - PHASE 2	BC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	1322.15	PARTICIPATION REGION-RENOVATION RESEAUX DIST.EAU BAGNOLS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2042.125	PROGRAMME AMENAGEMENT POLES TOURISTIQUES	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2111	Terrains nus	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	2764	Créances sur des particuliers	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	95	204172	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
922		10222	F.C.T.V.A	BB	I	2 201 028,00	0,00	0,00	2 201 028,00	0,00	0,00	2 201 028,00
		1345	PRODUITS DES AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES	BB	I	355 465,00	0,00	0,00	355 465,00	0,00	0,00	355 465,00
		1348.10	AUTRES - AMENDES DE POLICE RADARS AUTOMATIQUES	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						Somme :	2 556 493,00	0,00	2 556 493,00	0,00	0,00	2 556 493,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
923		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.07	PRODUITS EMPRUNTS GLOBALISES 2007	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.08	PRODUITS EMPRUNTS GLOBALISES 2008	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.09	EMPRUNTS EN EUROS - 2009	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.10	EMPRUNTS EN EUROS - 2010	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.11	EMPRUNTS EN EUROS 2011	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.12	EMPRUNTS EN EUROS 2012	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1641.13	EMPRUNTS EN EUROS 2013	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	6 562 676,99	-6 562 676,99	0,00
		1641.14	EMPRUNTS EN EUROS 2014	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	7 154 529,24	-173 593,01	6 980 936,23
		1641.15	EMPRUNT EN EUROS 2015	BB	I	12 277 755,28	0,00	0,00	12 277 755,28	0,00	0,00	12 277 755,28
		16441	Opérations afférentes à l'emprunt	BB	I	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00
		16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trés	BB	I	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00
		2761	Créances pour avances en garanties d'emprunt	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						Somme :	42 277 755,28	0,00	42 277 755,28	13 717 206,23	-6 736 270,00	49 258 691,51

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
924		454223	ETAT - REMEMBREMENT A75	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
------	--------	---------	-----------------	---------	------	----	----	----	---------------------------------	---------	-----	---------------------------------

925		16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trés		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trés	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2031	Frais d'études		I	534 000,00	0,00	0,00	534 000,00	0,00	0,00	534 000,00
		2033	Frais d'insertion		I	206 000,00	0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	206 000,00
		21311	Bâtiments administratifs		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21314	Bâtiments culturels et sportifs		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21328	Autres bâtiments privés		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21351	Bâtiments publics		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21838	Autre matériel informatique		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	740 000,00	0,00		740 000,00	0,00	0,00	740 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
926		192	Réalisations postérieures au 01/01/2004		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2157	Matériel et outillage techniques		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2182	Matériel de transport		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28031	Frais d'études		I	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
		28031.25	AMORTIS.ETUDE FAISABILITE FUTUR HOTEL DU DPT		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28033	Frais d'insertion		I	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
		28041	Subventions d'équipement aux organismes publics		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280411	Etat		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804112	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		I	215 619,00	0,00	0,00	215 619,00	0,00	0,00	215 619,00
		280412	régions		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804122	BATIMENTS ET INSTALLATION		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804123	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL		I	36 400,00	0,00	0,00	36 400,00	0,00	0,00	36 400,00
		280414	Communes et structures intercommunales		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2804141	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		I	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00
		280414.10	AMORTIS. TRAVAUX CNES POUR NOTRE COMPTE		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280414.111	AMORTIS.FONDS DPTAL POUR LE LOGEMENT		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		280414.121	AMORTIS. FONDS INTERVENTION ECONOMIQUE		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	280414.14	AMORTISSEMENT PROG INONDATIONS 2003	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.15	AMORTIS.SUBV.CNES AMENAGEMENT ECOLES PRIMAIRES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.16	AMORTIS. SUBV. CNES AUTRES RESEAUX DE VOIRIE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.161	AMORTIS. PROG. CNAUX POLES TOURISTIQUES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.162	AMORTIS. FONDS DIVERSIFICATION AGRICOLE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.163	AMORTIS. PROGRAMME OTSI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.183	AMORTIS. PERIMETRES DE PROTECTION	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.192	AMORTIS.PROG. ASSAINIS.RURAL B.V. NAUSSAC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.199	AMORTIS. DGE : EQUIPEMENT RURAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2804142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	9 400 000,00	0,00	0,00	9 400 000,00	0,00	0,00	9 400 000,00
	280414.201	AMORTIS.SUBV. CNE ST CHELY-AMENAG. PARKING	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.215	AMORTIS. PROGRAMME ABRIS VOYAGEURS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.216	AMORTIS. PROG. DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.217	AMORTIS.PROG.DPTAL ASSAINISSEMENT COLLEC.-RMC	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.223	AMORTIS.TRAVAUX DE SECURITE MAISON DE RETRAITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.23	AMORTIS.SUBV CNE ST PAUL LE FROID-V.C.BISONS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.233	AMORTIS.SUBV.CNTE CNES HAUTES TERRES-M.R.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.235	AMORTIS. PROG. AIDE AU COMMERCE RURAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.239	AMORTIS. SUBV. MAISON RETRAITE FOURNELS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.25	AMORTISSEMENT PROG. MONUMENTS HISTORIQUES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.250	AMORTIS.CNTE CNES VLEE LONGUE-BERGES INTERNAT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.26	AMORTIS. SUBV CNE MENDE- TAXE ELECTRICITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2804143	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	I	183,00	0,00	0,00	183,00	0,00	0,00	183,00
	280414.328	AMORTIS.SUBV.CNES AU TITRE DES PMT ET PED	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.333	AMORTIS.PROG. CRECHES ET HALTES GARDERIES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	280414.35	AMORTIS.PROGR.AMENAG.CENTRES SECOURS PAR LES CNES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.448	AMORTISSEMENT SUBV.CNES 4EME PED	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.47	AMORTIS. MONUMENTS HISTORIQUES NON CLASSES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.48	AMORTIS.PROG.CNAUX HOTELLERIE DE PLEIN AIR	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.5	AMORTIS.SUBVENTIONS EN CAPITAL MONUMENTS HISTORIQUES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.52	AMORTIS. PROGRAMME DPTAL AEP	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.6	AMORTIS.SUBVENTION CNES ZONES D'ACTIVITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.7	AMORTIS. PROGRAMME AMENAGEMENT URBAIN	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.73	AMORTIS. PROG CONSERVATOIRE DFCI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.78	AMORTIS. P.E.V.C.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.83	AMORTIS. PROG. AMENAGEMENT VILLAGES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.85	AMORTIS. PROG.ENVIRONNEMENT-PAYSAGE-RANDONNEE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280414.90	AMORTIS. F.D.I.I.A.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280415	Autres groupements de collectivités	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2804151	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	4 980,00	0,00	0,00	4 980,00	0,00	0,00	4 980,00
	2804152	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	24 246,00	0,00	0,00	24 246,00	0,00	0,00	24 246,00
	280417	Autres établissements publics locaux	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280417.128	AMORTIS.SUBV.PROG.RESOR.ZONES OMBRE T.V.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280417.176	AMORTIS. SUBV. TX SECURITE MAISON RETRAITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280417.20	AMORTIS. SUBV. SDEE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28041721	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	1 598,00	0,00	0,00	1 598,00	0,00	0,00	1 598,00
	28041722	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
	280417.4	AMORTIS.SUBV SDEE ELECTRIFICATION RURALES CNES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280417.55	AMORTISSEMENT PROG FONDS INTERVENTION ECONOMIQUE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2804178	AUTRES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28041781	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	31 899,00	0,00	0,00	31 899,00	0,00	0,00	31 899,00
	28041782	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
	28041783	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	I	2 186,00	0,00	0,00	2 186,00	0,00	0,00	2 186,00

	280417.912	AMORTIS. SUBV.SDEE - VOIRIE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418	Organismes publics divers	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.1	AMORTIS.PART.SELO-CAPTAGES COMPL.BAGNOLS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2804181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
	280418.10	AMORTIS. MAINTENANCE CIRCUITS RANDO ONF	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.115	AMORTIS. FONDS EN FAVEUR DU LOGEMENT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.125	AMORTIS.PROG. AMENAGEMENT POLES TOURISTIQUES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.14	AMORTIS.PART.SELO-SECURISATION RESSOURCE EAU CHALDETTE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.16	AMORTIS.PART.SELO-EAU THERMALE LA CHALDETTE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.17	AMORTIS.PART.SELO-RENOVATION HEBERG.STE LUCIE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.176	AMORTIS. SUBV. TX MAISON DE RETRAITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.18	AMORTIS.PART.SELO-RACCORDEMENT FORAGE BAGNOLS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.195	AMORTIS.SUBV.FRANCE TELECOM- ENFOUIS.RESEAUX TELEPH.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2804182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	470 000,00	0,00	0,00	470 000,00	0,00	0,00	470 000,00
	280418.20	AMORTIS. SUBV SELO REMISE EN FORME LA CHALDETTE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.5	AMORTIS.PART.SELO-LES BOUVIERS RENOVATION ACCEUIL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280418.6	AMORTIS.PART.SELO-TOIT CENTRE THERMAL BAGNOLS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.1	AMORTISSEMENT COMPLEMENT PERSON.DROIT PRIVE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	1 050 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00
	28042.10	AMORTIS.HABITAT AUTONOME JEUNES AGRICULTEURS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.115	AMORTIS. SUBV. LOGEMENTS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.125	AMORTIS. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.13	AMORTIS.PROG. TRX SECURITE MAISON DE RETRAITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.145	AMORTIS.PROG.MONUMENTS HISTORIQUES NON CLASSES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	28042.151	AMORTIS.MONUM.HISTO.CLASSES OU INSCRITS PRIVE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.153	AMORTIS.PROG.LOISIRS AMENG.VILLAGES ET EQUIP.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.158	AMORTIS.PROG.HOTELLERIE DE PLEIN AIR	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.16	AMORTIS.ASS. LA DRAILLE -ESPACE CULTUREL MUTIMEDIA	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.167	AMORTIS.PROG.EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR ASS.	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.174	AMORTIS. SCENES CROISEES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.175	AMORTIS.SUBV.EQUIPEMENT ADDA	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.176	AMORTIS.TRAVAUX SECURITE MAISON RETRAITE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.195	AMORTIS. FRANCE TELECOM ENFOUISSEMENT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.199	AMORTIS.DGE EQUIPEMENT RURAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	598 061,28	0,00	0,00	598 061,28	0,00	0,00	598 061,28
	28042.218	AMORTIS.SUBV.OGEC COLL.PRIVES- INFORM.PEDAGOGIQUE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.234	AMORTIS.ASSAINISSEMENT AUTONOME	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.235	AMORTIS.AIDE AU COMMERCE RURAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280423	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	I	74 693,00	0,00	0,00	74 693,00	0,00	0,00	74 693,00
	28042.333	AMORTIS.PROG.CRECHES ET HALTES GARDERIES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.41	AMORTISSEMENT PROG INONDATIONS EN FAVEUR ENTPS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.45	AMORTIS. FONDS IMMOBILIER INDUSTRIEL ET ARTISANAL	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.49	AMORTIS.PLAN DEVELOP.COM.ENTPS ARTISANALES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.52	AMORTIS. OT GORGES DU TARN ET GRANDS CAUSSES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.55	AMORTIS. FONDS DPTAL INTERVENTION ECONOMIQUE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.63	AMORTIS.SUBV.OGEC-INVESTIS. COLLEGES PRIVES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.73	AMORTIS. PROGRAMME CONSERVATOIRE DFCI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.75	AMORTIS. PROGRAMME OTSI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.85	AMORTIS. PROG.ENVIRONNEMENT-PAYSAGE-RANDONNEE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.87	AMORTIS. F.D. PME-PMI	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.88	AMORTIS. PROGRAMME CHARMES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	28042.918	AMORTIS.PLAN DE RENOVATION DES HAMEAUX	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.95	AMORTIS.FONDS AIDE A LA DIVERSIFICATION	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28042.950	AMORTIS. CENTRE DE RESSOURCES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28043	Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280431	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	20 214,00	0,00	0,00	20 214,00	0,00	0,00	20 214,00
	280432	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
	28043.206	AMORTIS.SUBV.COLL.PUBLICS-INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28043.336	AMORTIS.SUBV.COLL.PUBLICS-PAM	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	280441	AMORTIS. SUBV.EQUIPEMENT EN NATURE-ORGANISMES PUBLICS	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2804411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	I	6 705,00	0,00	0,00	6 705,00	0,00	0,00	6 705,00
	2804412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	I	19 593,00	0,00	0,00	19 593,00	0,00	0,00	19 593,00
	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28051	Concessions et droits similaires	I	368 000,00	0,00	0,00	368 000,00	0,00	0,00	368 000,00
	2805.11	AMORTIS.ACQ.LOGICIELS-SIG DIVERS DOMAINES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2805.8	AMORTIS.ACQ.LOGICIELS-INVENTAIRE, AMORTISSEMENT	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	281311	Bâtiments administratifs	I	36 045,00	0,00	0,00	36 045,00	0,00	0,00	36 045,00
	281312	Bâtiments scolaires	I	47 853,00	0,00	0,00	47 853,00	0,00	0,00	47 853,00
	281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	I	30 617,00	0,00	0,00	30 617,00	0,00	0,00	30 617,00
	281314	Bâtiments culturels et sportifs	I	64 833,00	0,00	0,00	64 833,00	0,00	0,00	64 833,00
	281318	Autres bâtiments publics	I	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00
	281351	Bâtiments publics	I	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00
	2814	Constructions sur sol d'autrui	I	101 526,00	0,00	0,00	101 526,00	0,00	0,00	101 526,00
	28152	Installations de voirie	I	151 343,00	0,00	0,00	151 343,00	0,00	0,00	151 343,00
	28153	Réseaux divers	I	260 000,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	260 000,00
	28157	Matériel et outillage techniques	I	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00
	2817	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28172	Agencements et aménagements de terrains	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	281728	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	I	4 634,00	0,00	0,00	4 634,00	0,00	0,00	4 634,00
	28173	Constructions	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2817312	Bâtiments scolaires	I	1 800 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00
	2817314	Bâtiments culturels et sportifs	I	6 076,00	0,00	0,00	6 076,00	0,00	0,00	6 076,00
	2817318	Autres bâtiments publics	I	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00

	281735	Installations générales, agencements, aménagements des const	I	85 496,52	0,00	0,00	85 496,52	0,00	0,00	85 496,52
	281753	Réseaux divers	I	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
	2817841.02	AMORTIS.EQUIP.MOB.COLL.PUBLICS-PROG.2002	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2817841.03	AMORTIS.EQUIP.MOB.COLL.PUBLICS-PROG.2003	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	281785	Matériel de téléphonie	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2818	Autres immobilisations corporelles	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	I	14 200,00	0,00	0,00	14 200,00	0,00	0,00	14 200,00
	28182	Matériel de transport	I	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
	281838	Autre matériel informatique	I	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
	281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	I	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	281841.02	AMORT.EQUIP.MOBILIER COLLEGES PUBLICS STE ENIMIE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	281841.03	AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL SCOLAIRES	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	281841.05	AMORTIS.EQUIP.MOBILIER COLLEGES PUBLICS PROG2005	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	281841.21	AMORTIS.ACQ.MATERIEL ET MOBILIER ECOLE ANNEXE	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	I	57 000,00	0,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00	57 000,00
	28185	Matériel de téléphonie	I	6 713,92	0,00	0,00	6 713,92	0,00	0,00	6 713,92
	28188	Autres	I	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
			Somme :	19 465 714,72	0,00		19 465 714,72	0,00	0,00	19 465 714,72

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
951		021	Virement de la section de fonctionnement		I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
954		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

			Somme :			74 002 937,00	0,00		74 002 937,00	13 717 206,23	-6 736 270,00	80 983 873,23
--	--	--	----------------	--	--	----------------------	-------------	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

BUDGET PRINCIPAL RECETTES FONCTIONNEMENT

Fonctionnement

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
930	0201	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	30 000,33	0,00	0,00	30 000,33	0,00	0,00	30 000,33
	0201	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BFH	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	0201	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BFH	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	0201	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	7588	Autres produits divers de gestion courante	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0201	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental	BN	F	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
	0202	70878	Par des tiers	BMP	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	752	Revenus des immeubles	BMG	F	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
	0202	7711	Débit et pénalités perçus	BMG	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	0202	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BMG	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BFI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0202	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BMG	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	021	775	Produits des cessions d'immobilisations	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	109 500,33	0,00	0,00	109 500,33	0,00	0,00	109 500,33

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
932	20	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	20	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BFH	F	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	221	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	7473.2	Participations autres Départements - Fonctionnement collèges	BD	F	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
	221	7474	Communes et structures intercommunales	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	74881	PARTIC. FAMILLES AU TITRE RESTAURATION-HEBERG.SCOLAIRES	BD	F	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00
	221	752	Revenus des immeubles	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	221	752	Revenus des immeubles	BMG	F	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
	221	7711	Dédit et pénalités perçus	BD	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	221	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	462 500,00	0,00	0,00	462 500,00	0,00	0,00	462 500,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
933	30	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	312	74718.5	AUTRES - PARTICIPATION DRAC-PROG CONSERV PREV CNES	BD	F	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
	312	7472.32	PARTICIPATIONS REGION - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES JAVOLS	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	313	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	313	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BI	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	314	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BI	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	315	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d	BH	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	315	74718	Autres	BH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

315	74718.28	PARTICIPATIONS ETAT - DRAC - PROG.NATIONAL NUMERISATION 2009	BH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
315	74718.56	PARTICIPATION DRAC - EXPO COULEURS LOZERE 2009	BH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
315	7711	Dédit et pénalités perçus	BH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
315	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BH	F	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
32	74718	Autres	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BD	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :	77 400,00	0,00	0,00	77 400,00	0,00	0,00	77 400,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
934	40	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	40	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	752	Revenus des immeubles	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	752.1	REVENUS DES IMMEUBLES - ST ALBAN	BMG	F	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
	41	7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale et organismes mutualistes	BL	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	42	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	26 500,00	0,00	0,00	26 500,00	0,00	0,00	26 500,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
935	50	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
	50	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BFH	F	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
	50	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	747813	DOTATION VERSEE AU TITRE DES MDPH	BL	F	249 035,00	0,00	0,00	249 035,00	0,00	0,00	249 035,00
	50	7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BL	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	51	70878	Par des tiers	BMP	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51	7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	BL	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	51	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

52	70848	aux autres organismes	BL	F	390 000,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00	390 000,00
52	70848.1	MISE A DISPO PERSONNEL FACTUREE AUTRES ORGANISME - REMB MDPH	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	747812	DOTATION VERSEE AU TITRE DE LA PCH	BL	F	949 044,00	0,00	0,00	949 044,00	0,00	0,00	949 044,00
52	7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	BL	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
52	7518	Recouvrements sur autres redevables	BL	F	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
52	7538	Autres	BL	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
52	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BL	F	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00
53	7476	Sécurité sociale et organismes mutualistes	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	BL	F	836 031,15	0,00	0,00	836 031,15	0,00	0,00	836 031,15
544	74771	Fonds social européen	BL	F	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
5471	74783	FONDS DE MOBILISATION DPTAL POUR L'INSERTION	BL	F	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00
5471	7531	RECOUVREMENT DES INDUS RMI	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
550	747811	DOTATION VERSEE AU TITRE DE L'APA	BL	F	3 206 408,00	0,00	0,00	3 206 408,00	0,00	0,00	3 206 408,00
550	7533	RECOUVREMENT DES INDUS APA	BL	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
564	74718	Autres	BL	F	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
567	7518	Recouvrements sur autres redevables	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
567	75342	ALLOCATIONS FORFAITAIRES	BL	F	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
567	75342	ALLOCATIONS FORFAITAIRES	BMP	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
567	75343	ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
567	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
568	74888	AUTRES	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
568	74888	AUTRES	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	7588	Autres produits divers de gestion courante	BL	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :	6 796 518,15	0,00	0,00	6 796 518,15	0,00	0,00	6 796 518,15

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
936	60	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	60	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	60	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	R	F	5 800,00	0,00	0,00	5 800,00	0,00	0,00	5 800,00
	61	7474	Communes et structures intercommunales	BS	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	61	7475.24	PARTICIPATION AGENCE EAU - SATESE	BS	F	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00

61	7475.25	PARTICIPATION AGENCE EAU - SATEP	BS	F	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
61	7475.26	PARTICIPATION AGENCE EAU - RESEAU MESURE EAU	BS	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
621	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
621	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	BFH	F	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
621	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental	R	F	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
621	7038	Autres redevances et recettes	R	F	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
621	70878	Par des tiers	BMP	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	7475	Autres groupements de collectivités et établissements publics	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	7711	Débit et pénalités perçus	R	F	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
621	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	775	Produits des cessions d'immobilisations	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	R	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
622	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	BFH	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	BH	F	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
628	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d	R	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :	537 800,00	0,00	0,00	537 800,00	0,00	0,00	537 800,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
937	70	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BFH	F	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	70	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	72	74718	Autres	BS	F	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
	731	7475.28	Autres grpts collect. établiss.public ademe dechets menagers	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	738	7351	Taxe sur l'électricité	BS	F	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	738	7472.34	PARTICIPATION REGION - REALISATION DU BILAN CARBONE	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	738	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	74	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BS	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
						Somme :	142 000,00	0,00	0,00	142 000,00	0,00	0,00	142 000,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM	
938	81	7474	Communes et structures intercommunales	RT	F	420 000,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	420 000,00	
	81	74888	AUTRES	RT	F	180 500,00	0,00	0,00	180 500,00	0,00	0,00	180 500,00	
	81	74888.1	Autres	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	81	7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	81	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	RT	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
						Somme :	600 500,00	0,00	0,00	600 500,00	0,00	0,00	600 500,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
939	90	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoya	BN	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	7038	Autres redevances et recettes	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	7038	Autres redevances et recettes	BN	F	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	90	74718	Autres	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	90	7711	Dédit et pénalités perçus	BC	F	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
	90	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	91	74718	Autres	BC	F	53 800,00	0,00	0,00	53 800,00	0,00	0,00	53 800,00
	91	7475	Autres groupements de collectivités et établissements public	BC	F	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	91	74772	PARTICIPATIONS FEDER	BC	F	134 500,00	0,00	0,00	134 500,00	0,00	0,00	134 500,00
	928	74778	Autres	BC	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	928	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	70323	Redevance d'occupation du domaine public départemental	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	94	70323.4	Redevance occupation domaine publics Les Bouviers	BC	F	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
	94	70323.5	Redevance occupation domaine publics Ste lucie	BC	F	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00

94	757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	BC	F	22 640,00	0,00	0,00	22 640,00	0,00	0,00	22 640,00
94	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	7038	Autres redevances et recettes	BC	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :	527 740,00	0,00	0,00	527 740,00	0,00	0,00	527 740,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
940		7311	Contributions directes	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	BB	F	16 461 300,00	0,00	0,00	16 461 300,00	0,00	430 273,00	16 891 573,00
		73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	BB	F	4 180 495,00	0,00	0,00	4 180 495,00	0,00	439 923,00	4 620 418,00
		73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	BB	F	441 914,00	0,00	0,00	441 914,00	0,00	26 281,00	468 195,00
		73121	FNGIR	BB	F	915 704,00	0,00	0,00	915 704,00	0,00	2 357,00	918 061,00
		73125	FRAIS DE GESTION DE LA TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES	BB	F	4 212 467,00	0,00	0,00	4 212 467,00	0,00	0,00	4 212 467,00
		73128	AUTRES - PART ETAT TSCA	BB	F	2 471 463,00	0,00	0,00	2 471 463,00	0,00	0,00	2 471 463,00
		7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	28 683 343,00	0,00	0,00	28 683 343,00	0,00	898 834,00	29 582 177,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
941		73122	Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée	BB	F	238 092,00	0,00	0,00	238 092,00	0,00	0,00	238 092,00
		7321	TAXE DPTLE PUB.FONCIERE ET DROIT DPTAL ENREGIS.	BB	F	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
		7322	TAXE DPTLE ADDITION.A CERTAINS DROITS ENREGIS.	BB	F	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
		7324	Taxe destinée au financement des dépenses : CAUE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7326	FONDS DE PEREQUATION DES DMTO	BB	F	2 222 749,00	0,00	0,00	2 222 749,00	0,00	0,00	2 222 749,00
		7327	Taxe d'aménagement	BB	F	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
		7342	TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE	BB	F	10 500 000,00	0,00	0,00	10 500 000,00	0,00	0,00	10 500 000,00
		7342.1	TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE - SDIS	BB	F	1 400 000,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00	0,00	1 400 000,00
		7351	Taxe sur l'électricité	BB	F	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00

	7352	TAXE INTERIEURE CONSOMMATION PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE)	BL	F	2 841 122,00	0,00	0,00	2 841 122,00	0,00	0,00	2 841 122,00
	7352.1	TAXE INTERIEURE CONSOMMATION PRODUITS ENERGETIQUES COMPLEMEN	BB	F	2 661 659,00	0,00	0,00	2 661 659,00	0,00	0,00	2 661 659,00
	7352.2	TAXE INTERIEURE CONSOMMATION PRODUITS ENERGETIQUES RSA	BL	F	310 974,00	0,00	0,00	310 974,00	0,00	0,00	310 974,00
	7388	AUTRES	BB	F	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
				Somme :	25 388 596,00	0,00	0,00	25 388 596,00	0,00	0,00	25 388 596,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
942		7411	Dotation forfaitaire	BB	F	11 147 006,00	0,00	0,00	11 147 006,00	0,00	0,00	11 147 006,00
		74121	DOTATION DE FONCTIONNEMENT MINIMALE	BB	F	17 051 174,00	0,00	0,00	17 051 174,00	0,00	0,00	17 051 174,00
		74123	DOTATION DE COMPENSATION	BB	F	15 869 209,00	0,00	0,00	15 869 209,00	0,00	0,00	15 869 209,00
		7461.09	DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	BB	F	1 550 004,39	0,00	0,00	1 550 004,39	0,00	0,00	1 550 004,39
		74831	Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	BB	F	144 394,60	0,00	0,00	144 394,60	0,00	-32 161,60	112 233,00
		74832	DCRTP	BB	F	1 221 963,00	0,00	0,00	1 221 963,00	0,00	-38 172,00	1 183 791,00
		74833	ETAT - COMPENSATION TITRE CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	BB	F	19 157,30	0,00	0,00	19 157,30	0,00	-2 649,30	16 508,00
		74834	ETAT - COMPENSATION TITRE EXO TAXE FONCIERE PROP BATIES	BB	F	117 070,50	0,00	0,00	117 070,50	0,00	-29 231,50	87 839,00
		74835	ETAT - DOT TRANSF COMPENSATIONS EXO FISCALITE DIRECTE LOCALE	BB	F	1 056 887,45	0,00	0,00	1 056 887,45	0,00	-62 974,45	993 913,00
		761	Produits de participations	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :		48 176 866,24	0,00	0,00	48 176 866,24	0,00	-165 188,85	48 011 677,39

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
943		761	Produits de participations	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		768	Autres produits financiers	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		775	Produits des cessions d'immobilisations	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				Somme :		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
945		7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionn	BB	F	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	85 000,00
		7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circula	BB	F	2 514,00	0,00	0,00	2 514,00	0,00	0,00	2 514,00
					Somme :	87 514,00	0,00	0,00	87 514,00	0,00	0,00	87 514,00

Chap	S-Chap	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
946		773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		775	Produits des cessions d'immobilisations		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		777	Quote-part des subventions investissement transférées au CR		F	5 105 937,00	0,00	0,00	5 105 937,00	0,00	0,00	5 105 937,00
		7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelle		F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					Somme :	5 105 937,00	0,00	0,00	5 105 937,00	0,00	0,00	5 105 937,00

					Somme :	116 722 714,72	0,00	0,00	116 722 714,72	0,00	733 645,15	117 456 359,87
--	--	--	--	--	----------------	-----------------------	-------------	-------------	-----------------------	-------------	-------------------	-----------------------

BUDGETS ANNEXES DEPENSES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Fonctionnement et Investissement

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
1	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 963,86	42 963,86
		60611	Eau et assainissement	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement	RB		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
		60612	Energie - Electricité	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60612	Energie - Electricité	RB		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
		60621	Combustibles	BM		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
		60621	Combustibles	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60621	Combustibles	RB		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
		60622	Carburants	BMG		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
		60623	Alimentation	BM		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
		60632	Fournitures de petit équipement	BM		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
		60636	Habillement et vêtements de travail	BM		1 750,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00	1 750,00
		60636	Habillement et vêtements de travail	BMG		700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00
		6064.1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES HT	BMG		600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00

	60668	Autres produits pharmaceutiques	BM		160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	BMG		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	RB		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
	6135	Locations mobilières	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61521	TERRAINS	RB		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	61522	Bâtiments	BM		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
	61522	Bâtiments	RB		4 900,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	4 900,00
	61551	Matériel roulant	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	61558	Autres biens mobiliers	BM		26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
	61558	Autres biens mobiliers	RB		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	6156	Maintenance	BFI		26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
	6156	Maintenance	BM		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
	6156	Maintenance	RB		1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00
	616.1	PRIMES D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS	BMG		700,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00
	616.2	PRIMES D'ASSURANCES - ASSURANCES VEHICULES	BMG		2 300,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
	616.91	ASSURANCE - RESPONSABILITE CIVILE	BMG		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
	6182.1	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	BMG		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	6184.1	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	BFH		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	6184.2	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION AVEC TVA	BFH		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
	6188	Autres frais divers	BM		48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00
	62268	Autres honoraires, conseils	BM		36 900,00	0,00	0,00	36 900,00	0,00	0,00	36 900,00
	6231	Annonces et insertions	BM		100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00

		6231	Annonces et insertions	BMP					0,00	3 000,00	3 000,00
		6236	Catalogues et imprimés et publications	BMG		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
		6251	Voyages, déplacements et missions	BFH		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
		6251.1	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	BFH		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
		6261	Frais d'affranchissement	BMG		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		6262	Frais de télécommunications	BFI		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
		6281	Concours divres (cotisations...)	BM		350,00	0,00	0,00	350,00	0,00	350,00
		6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG		42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
		6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	BFH		2 672,00	0,00	0,00	2 672,00	0,00	2 672,00
		6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	BFH		3 265,00	0,00	0,00	3 265,00	0,00	3 265,00
		6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	BFH		6 231,00	0,00	0,00	6 231,00	0,00	6 231,00
		64111	Rémunération principale	BFH		430 595,00	0,00	0,00	430 595,00	0,00	430 595,00
		64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	BFH		15 818,00	0,00	0,00	15 818,00	0,00	15 818,00
		64113	NBI	BFH		9 421,00	0,00	0,00	9 421,00	0,00	9 421,00
		64118	Autres indemnités	BFH		102 636,00	0,00	0,00	102 636,00	0,00	102 636,00
		64118.1	AUTRES INDEMNITES-HS-ASTREINTES	BFH		17 948,00	0,00	0,00	17 948,00	0,00	17 948,00
		64131	Rémunérations	BFH		178 348,00	0,00	0,00	178 348,00	0,00	178 348,00
		6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	BFH		124 179,00	0,00	0,00	124 179,00	0,00	124 179,00
		6453	Cotisations aux caisses de retraite	BFH		144 129,00	0,00	0,00	144 129,00	0,00	144 129,00
		6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	BFH		11 458,00	0,00	0,00	11 458,00	0,00	11 458,00
		6472	Prestations familiales directes	BFH		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
		6474	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	BFH		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00

		6475	Médecine du travail, pharmacie	BFH		300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
		6488	AUTRES CHARGES	BFH		16 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
		6541	Créances admises en non valeur	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6542	CREANCES ETEINTES	BB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
		6574.1	PARTICIPATION ETAT ESB TVA 0%	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
		65888	AUTRES	BB		2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00
		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
		6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			165 500,00	0,00	0,00	165 500,00	0,00	0,00	165 500,00
		6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	BB		1 341,00	0,00	0,00	1 341,00	0,00	0,00	1 341,00
					F							
1			LABORATOIRE DPTAL ANALYSES		Somme :	1 837 443,00	0,00	0,00	1 837 443,00	0,00	55 963,86	1 893 406,86
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
2	AIRE DE LA LOZERE	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement	RB		49 200,00	0,00	0,00	49 200,00	0,00	0,00	49 200,00
		60612	Energie - Electricité	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60612	Energie - Electricité	RB		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
		60621	COMBUSTIBLES	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60621	COMBUSTIBLES	RB		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00

	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	BMG		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	611	Contrats de prestations de services	RB		118 000,00	0,00	0,00	118 000,00	0,00	0,00	118 000,00
	61522	Bâtiments	RB		24 500,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00	24 500,00
	61523	VOIES ET RESEAUX	RB		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	RB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
	6156	Maintenance	RB		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	616.1	PRIMES D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS	BMG		300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
	6188.1	AUTRES FRAIS DIVERS - FONCT STATION EPURATION ALBARET	BS		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6231	Annonces et insertions	BMP						0,00	2 696,00	2 696,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	63512	Taxes foncières	RB		7 300,00	0,00	0,00	7 300,00	0,00	0,00	7 300,00
	63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	RB		11 200,00	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	11 200,00
	6574.3	Subvention CDT - Aire de la Lozère	BC		125 000,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	125 000,00
	65888	AUTRES	BB		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
	675	VALEURS COMPTABLES DES IMMO. CEDEES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6761	DIF./REALISATION POSITIVES TRANSFEREES EN INVESTIS.			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6811	DOTATIONS AMORTIS.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELL			348 428,00	0,00	0,00	348 428,00	0,00	0,00	348 428,00
				F							
2		AIRE DE LA LOZERE		Somme :	874 428,00	0,00	0,00	874 428,00	0,00	21 696,00	896 124,00

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
3	DOMAINE DES BOISSETS	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60611	Eau et assainissement	RB		800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
		60612	Energie - Electricité	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		60612	Energie - Electricité	RB		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
		60631	FOUNITURES D'ENTRETIEN	BMG		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
		6068	Autres matières et fournitures	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	RB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
		61522	Bâtiments	RB		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
		61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	RB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
		616.1	PRIMES D'ASSURANCES - DOMMAGES AUX BIENS	BMG		600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
		6262	Frais de télécommunications	BFI		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6283	Frais de nettoyage des locaux	BMG		600,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
		63512	Taxes foncières	RB		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
		65888	AUTRES	BB		2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00
		65888	AUTRES	RB		400,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
		675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6761	DIF./REALISATINS POSITIVES TRANSFEREES EN INVESTIS.			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMO.INCORPOREL.ET CORPORELLES			46 000,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00
					F							
3			DOMAINE DES BOISSETS		Somme :	72 902,00	0,00	0,00	72 902,00	0,00	0,00	72 902,00

Fonctionnement et Investissement

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
1	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		13913	SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRANSFEREES AU CPTÉ RESULTAT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2031	FRAIS D'ETUDES	RB		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	30 000,00	0,00	35 000,00
		2033	Frais d'insertion	BMP		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	-3 000,00	0,00
		2033	Frais d'insertion	RB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	BFI		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	BMG		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	RB		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 540,76	0,00	3 540,76
		2188	Autres	BM		44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00
		231318	Autres bâtiments publics			33 000,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	33 000,00

		231318	Autres bâtiments publics	RB		420 000,00	0,00	0,00	420 000,00	14 423,10	0,00	434 423,10
		281848	Autres matériel de bureau et mobilier			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					I							
1			LABORATOIRE DPTAL ANALYSES		Somme :	517 000,00	0,00	0,00	517 000,00	45 963,86	-3 000,00	559 963,86
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
2	AIRE DE LA LOZERE	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		13912	SUBV. INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R.-REGION			302,00	0,00	0,00	302,00	0,00	0,00	302,00
		13913	SUBV.INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU C.R. - DEPARTEMENTS			102 330,00	0,00	0,00	102 330,00	0,00	0,00	102 330,00
		192	DIF./REALISATION D'IMMO.-POSTERIEURES AU 01/01/04			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2033	Frais d'insertion	BMP		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	-2 696,00	304,00
		2033	Frais d'insertion	RB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	RB		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
		2314	Constructions sur sol d'autrui			6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
		2314.31	Travaux aménagement Aire	RB		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	5 105,00	0,00	28 105,00
					I							
2			AIRE DE LA LOZERE		Somme :	137 632,00	0,00	0,00	137 632,00	5 105,00	-2 696,00	140 041,00
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
3	DOMAINE DES BOISSETS	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		13911	SUBV.INV.TRANSFEREES AU C.R.-ETAT ET ETBS NATIONAUX			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		192	DIF./REALISATION IMMO POSTERIEURES AU 01/01/04			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	RB		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
		231314	Bâtiments culturels et sportifs	RB		19 700,00	0,00	0,00	19 700,00	8 629,75	0,00	28 329,75
					I							
3			DOMAINE DES BOISSETS		Somme :	20 200,00	0,00	0,00	20 200,00	8 629,75	0,00	28 829,75

BUDGETS ANNEXES RECETTES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Fonctionnement et Investissement

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
1	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYA	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7061	Taxes d'analyse	BM		4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00
		7061.2	Taxes d'analyses - TVA 7%	BM		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
		7061.3	Taxes d'analyse - TVA 19,6 %	BM		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
		7061.4	Taxes d'analyses - TVA 10 %	BM		229 000,00	0,00	0,00	229 000,00	0,00	0,00	229 000,00
		7061.7	Taxes d'analyses - TVA 20 %	BM		597 500,00	0,00	0,00	597 500,00	0,00	0,00	597 500,00
		7061.8	Taxes d'analyses ESB - TVA 20 %	BM		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
		7061.9	Taxes d'analyses SATESE-SATEP - TVA 20 %	BM		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
		74718	Autres	BM		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
		74718.1	Participation de l'Etat (TVA 19,60 %)	BM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		74718.2	Participation de l'Etat - E.S.B. Equarissage	BM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		74718.4	Participation de l'Etat (TVA 20 %)	BM		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
		74718.5	PARTICIPATION ETAT E.S.B. - TVA 0 %	BM		2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00

		74718.6	PARTICIPATIONS ETAT AUTRES (TVA 8.5 %)	BM			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		74718.7	Participation de l'Etat - E.S.B. Equarissage (TVA 20 %)	BM			230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	230 000,00
		74718.8	Participation de l'Etat (TVA 10 %)	BM			150,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00
		74788	PARTICIPATION ETAT ESB TVA 0%	BB			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
		75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi	BM			718 750,00	0,00	0,00	718 750,00	0,00	50 963,86	769 713,86
		7588	Autres produits divers de gestion courante	BB			2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00
		7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	BB			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7714	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	BB			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	BMG			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEURS)	BM			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		777	QUOTE-PART SUBV INVESTIS TRANSFEREES AU CPT DE RESULTAT				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	BB			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7811	reprise sur amortissement				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	BB			1 341,00	0,00	0,00	1 341,00	0,00	0,00	1 341,00
							F 1 837 443,00	0,00	0,00	1 837 443,00	0,00	55 963,86	1 893 406,86
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM	
2	AIRE DE LA LOZERE	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		7068	Autres redevances et droits	BB		170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	
		757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	BB		150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	
		75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi	BB		451 794,00	0,00	0,00	451 794,00	0,00	21 696,00	473 490,00	

		7588	Autres produits divers de gestion courante	BB		2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00
		773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTISS. TRANSFEREES CPTE RESULTAT			102 632,00	0,00	0,00	102 632,00	0,00	0,00	102 632,00
		7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					F	874 428,00	0,00	0,00	874 428,00	0,00	21 696,00	896 124,00
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
3	DOMAINE DES BOISSETS	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BB	F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		752	Revenus des immeubles	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère admi	BB		72 900,00	0,00	0,00	72 900,00	0,00	0,00	72 900,00
		7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	BB		2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00
		777	QUOTE-PART SUBV.INVESTIS. TRANSFEREES AU C.R.			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					F	72 902,00	0,00	0,00	72 902,00	0,00	0,00	72 902,00

Fonctionnement et Investissement

Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
1	LABORATOIRE DPTAL ANALYSES	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 963,86	42 963,86
		1313	SUBV. EQUIPEMENT TRANSFERABLES-DEPARTEMENTS	BB		318 500,00	0,00	0,00	318 500,00	0,00	0,00	318 500,00
		2031	FRAIS D'ETUDES			30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
		2033	FRAIS D'INSERTION			3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
		2188	Autres	BM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES			1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
		2805	AMORTIS. CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		28051	Concessions et droits similaires			11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
		281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS			61 200,00	0,00	0,00	61 200,00	0,00	0,00	61 200,00
		28182	MATERIEL DE TRANSPORT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281838	AMORTIS. AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281841								0,00	0,00	0,00
		281848	AMORTIS. AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS			2 300,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
		28188	AMORTIS. AUTRES IMMO CORPORELLES			90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
					I	517 000,00	0,00	0,00	517 000,00	0,00	42 963,86	559 963,86
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
2	AIRE DE LA LOZERE	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1313	SUBV. EQUIPEMENT TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS	BB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2031	FRAIS D'ETUDES			3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
		2033	FRAIS D'INSERTION			3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
		28031	Amortissements des frais d'études			129,00	0,00	0,00	129,00	0,00	0,00	129,00
		2804142	BATIMENTS ET INSTALLATIONS			3 333,00	0,00	0,00	3 333,00	0,00	0,00	3 333,00
		28121	Plantations d'arbres et arbustes			3 808,00	0,00	0,00	3 808,00	0,00	0,00	3 808,00
		2814	AMORTISSEMENT CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI			200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
		2817318	AMORTISSEMENT AUTRES BATIMENTS PUBLICS			134 158,00	0,00	0,00	134 158,00	0,00	0,00	134 158,00
		281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS			7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
					I	354 428,00	0,00	0,00	354 428,00	0,00	0,00	354 428,00
Budget	Nom budget	Article	Libellé Article	Service	Sect	BP	BS	DM	Total crédits inscrits avant DM	Reports	DM1	Total crédits inscrits après DM
3	DOMAINE DES BOISSETS	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	BB	I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281314	AMORTISSEMENTS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS			45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
		281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS			1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
		28188	AMORTIS. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					I	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Intervention pour financer les travaux suite aux intempéries de 2014

Commission : Politiques territoriales et Europe

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L1613-6 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire n° INTB0800159C du 24 septembre 2008 d'application du décret n°2008-843 du 25 août 2008 relatif au fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles ;

CONSIDÉRANT le rapport n°800 intitulé "Intervention pour financer les travaux suite aux intempéries de 2014" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Donne un avis favorable de principe à une participation financière du Département aux travaux de remise en état des ouvrages endommagés à la suite des intempéries de l'automne 2014, dans la limite maximale de 10% de la dépense éligible , aux côtés de l'Etat et de la Région.

ARTICLE 2

Précise que l'inscription des crédits nécessaires sera réalisée lors d'une prochaine réunion et que l'individualisation des aides aux collectivités interviendra en commission permanente ultérieurement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°800 "Intervention pour financer les travaux suite aux intempéries de 2014", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1013 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

Lors des intempéries qui ont frappé le Département de la Lozère à l'automne 2014, certaines communes ont été fortement sinistrées.

Les services de la Préfecture ont établi une liste des communes touchées. Ces communes ont constitué des dossiers de demande de subvention pour leur permettre de remettre en état les ouvrages endommagés.

Par courrier en date du 13 mars 2015, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, m'a informée qu'une aide de 3,6 millions d'euros serait apportée au Département de la Lozère.

L'état a donc décidé d'apporter des aides aux collectivités dans le cadre des dispositifs de soutien existants et la Région a indiqué qu'elle mobiliserait son fonds régional de solidarité.

Le Département lors des précédentes inondations avait également apporté un financement .

Je vous propose de donner un avis favorable de principe à l'intervention du Département au financement de ces travaux dans la limite maximale de 10% du coût des travaux arrêté par l'Etat en fonction de l'intervention de la Région et de l'Etat.

Pour information l'intervention du Conseil départemental pourrait s'élever à environ 450 000 €.

Si vous êtes favorable à l'intervention du Conseil départemental, je vous proposerai lors d'une prochaine réunion de définir sur quelle enveloppe ces crédits seront prélevés. L'individualisation des aides aux collectivités pourra alors intervenir lors d'une prochaine commission permanente.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Délégation à la Commission permanente pour l'approbation d'un règlement d'attribution des objets promotionnels

Commission : Politiques territoriales et Europe

Dossier suivi par Cabinet et Communication

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Gylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAOU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 3121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°801 intitulé "Délégation à la Commission permanente pour l'approbation d'un règlement d'attribution des objets promotionnels" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Accorde délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver ce futur règlement d'attribution des objets à caractères promotionnels du Département.

ARTICLE 2

Précise que dans l'attente de l'adoption de ce règlement, seules les dotations aux manifestations culturelles et sportives d'intérêt départemental seront attribuées aux associations qui en feront la demande.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°801 "Délégation à la Commission permanente pour l'approbation d'un règlement d'attribution des objets promotionnels", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1014 du Conseil Départemental du 27 avril 2015

Le Département distribue des objets à caractères promotionnels (tee-shirt, stylos, carnets ...) afin de promouvoir l'image et la notoriété de la Collectivité et du territoire. Ce sont près de 950 dotations qui sont préparées et distribuées chaque année. Ces dotations étaient accordées, tout au long de l'année aux associations qui en faisaient la demande, sans qu'aucune règle n'encadre la gestion de ces objets promotionnels (demandes directes auprès du service ou par l'intermédiaire du conseiller, gestion dans l'urgence de l'attribution...).

Or, depuis 2013, les crédits consacrés à la communication sont en baisse constante, passant ainsi de 603 000 € à 350 830 € pour 2015. A l'intérieur de ce budget c'est par voie de conséquence, celui des objets promotionnels qui a connu aussi une diminution importante. Dans un budget plus contraint et pour répondre à toutes les demandes restées aussi nombreuses, il a fallu diminuer le contenu de chaque dotation.

Par ailleurs, nous devons prendre en compte le re-découpage des cantons représentés par un binôme d'élus ce qui modifiera les modalités de distribution de ces dotations.

Dans ce contexte, j'ai demandé qu'une réflexion soit initiée afin d'aboutir à l'élaboration d'un règlement d'attribution des objets promotionnels qui doit permettre d'assurer une diffusion fluide et adaptée sur l'ensemble du territoire de nos objets promotionnels et mieux cibler la valorisation de l'image de la collectivité auprès du grand public. Ce projet de règlement vous sera proposé lors d'une prochaine réunion.

Dans l'attente de son adoption, seules les dotations aux manifestations culturelles et sportives d'intérêt départemental seront attribuées aux associations qui en feront la demande.

Je vous demande donc d'accorder aujourd'hui délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver ce futur règlement d'attribution des objets promotionnels du Département.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 avril 2015

Objet : Anticipation sur la contractualisation : affectations de crédits sur l'année 2015

Commission : Politiques territoriales et Europe

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental du Département de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Gylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Régine BOURGADE ayant donné pouvoir à Laurent SUAU, Bruno DURAND ayant donné pouvoir à Valérie VIGNAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CG_14_7109 du 24 novembre 2014 approuvant les modalités de la politique contractuelle départementale 2015-2017 ;

VU la délibération n°CG_14_8147 du 19 décembre 2014 approuvant la politique départementale 2015 et la délibération n°CG_14_8149 du 19 décembre 2014 votant l'autorisation de programme ;

VU la délibération n°CG_14_8156 du 19 décembre 2014 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CG_14_8158 du 19 décembre 2014 votant le budget primitif 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°802 intitulé "Anticipation sur la contractualisation : affectations de crédits sur l'année 2015" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'annexe remise en séance ;

ARTICLE 1

Rappelle que le principe de contractualisation organisé à l'échelle plus vaste que l'échelon communal est une nécessité vis-à-vis des changements de modalité de l'action publique et qu'à ce titre, le Département a décidé, d'engager avec les collectivités un partenariat renforcé à travers une politique de contractualisation avec les territoires (communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux) sur la période 2015-2017.

ARTICLE 2

Prend acte que les modalités de mise en œuvre actuelles ont conduit à une suspension de la commande publique pour l'année 2015 avec des conséquences négatives sur l'économie locale.

ARTICLE 3

Décide d'engager une réflexion pour revoir les règles de contractualisation afin d'adapter cette démarche et programmer certaines opérations en 2015 avant la signature des contrats.

ARTICLE 4

Approuve dans ce cadre l'affectation de crédits correspondant à la participation départementale, déterminée selon les modalités des règlements en vigueur, en faveur des projets décrits dans l'annexe jointe;

ARTICLE 5

Précise que les régularisations budgétaires sur l'AP "Contrat", découlant de ces affectations, seront proposées lors du vote de la Décision Modificative n°2 en juin prochain.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°802 "Anticipation sur la contractualisation : affectations de crédits sur l'année 2015", joint en annexe à la délibération n°CD_15_1015 du Conseil Départemental du 27 avril 2015



Lozère 2020

AXE 3 : Se structurer, travailler ensemble, communiquer, s'engager dans une démarche positive ...pour permettre à la Lozère d'être en capacité de se développer et d'être attractive.

Le principe de contractualisation organisé à l'échelle plus vaste que l'échelon communal est une nécessité vis-à-vis des changements de modalité de l'action publique. Lors de sa réunion en date du 24 novembre 2014, le Conseil Départemental a décidé, dans le cadre du projet de territoire "Lozère 2020", d'engager avec les collectivités un partenariat renforcé à travers une politique de contractualisation avec les territoires (communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux) sur la période 2015-2017.

Il a également approuvé le règlement général du contrat et les règlements spécifiques pour certains dispositifs. Toutefois, les modalités de mise en œuvre actuelles ont conduit à un arrêt de la commande publique pour l'année 2015 avec des conséquences négatives sur l'économie locale.

Aussi, la nouvelle assemblée départementale souhaite d'ores et déjà engager une réflexion pour revoir les règles de contractualisation afin d'adapter cette démarche et programmer certaines opérations en 2015 avant la signature des contrats.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver dès à présent l'affectation de crédits correspondant à la participation départementale, selon les modalités de nos règlements en vigueur, en faveur d'un certain nombre de projets par anticipation au contrat, pour un montant total de 4 000 000 €.

La liste des projets proposés sera communiquée le jour de la réunion.

Les régularisations budgétaires sur l'AP "Contrat", découlant de ces affectations, seront proposées lors du vote de la Décision Modificative n°2 en juin prochain.

**AFFECTATIONS PAR ANTICIPATION AUX CONTRATS TERRITORIAUX
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 AVRIL 2015**

Figurent en gras dans le plan de financement les subventions obtenues

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
Communauté de communes Apcher-Margeride-Aubrac					791 453,00	356 153,00				
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes					791 453,00	356 153,00				
	00010709	Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Aménagement du grand foirail	09/10/2014	399 628,00	179 832,00				219 796,00
	00011327	Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Aménagement de l'avenue Pierre Pignide à l'entrée sud de Saint Chély d'Apcher	15/01/2015	391 825,00	176 321,00				215 504,00
Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse					455 680,00	171 641,00				
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes					360 680,00	133 641,00				
	00007435	Commune de BANASSAC	Création d'un nouvel accès à l'école publique	24/01/2013	212 615,00	74 415,00				138 200,00
	00010930	Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Aménagement du village du Pouget	24/10/2014	116 465,00	46 586,00				69 879,00
	00011534	Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Rénovation des installations sportives	18/02/2015	31 600,00	12 640,00	9 480,00			9 480,00
Monuments Historiques et Patrimoine					95 000,00	38 000,00				
	00010931	Commune de LA CANOURGUE	Réfection des façades et des abords de l'église d'Auxillac	24/10/2014	95 000,00	38 000,00	28 500,00			28 500,00
Communauté de communes Coeur de Lozère					5 088 374,00	577 000,00				
Ecoles Publiques Primaires					820 000,00	205 000,00				
	00007941	Commune de MENDE	Isolation des écoles primaires et maternelles du groupe scolaire Les Solelhons - Jean Bonijol	19/04/2013	820 000,00	205 000,00	90 000,00	66 000,00	66 000,00	393 000,00
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes					4 268 374,00	372 000,00				
	00009930	Commune de MENDE	Construction d'un espace événements (2ème tranche)	31/12/2014	4 028 374,00	300 000,00	999 489,00	955 000,00		1 773 885,00
	00011859	Commune de MENDE	Mise en valeur des rues du centre ville	15/04/2015	240 000,00	72 000,00	96 000,00			72 000,00

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
Communauté de communes de Chateauneuf de Randon					24 625,75	12 312,00				
Monuments Historiques et Patrimoine					24 625,75	12 312,00				
	00011167	Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Réfection de la charpente et toiture de l'église	15/12/2014	10 158,75	5 079,00				5 079,75
	00011804	Commune de MONTBEL	Sécurisation des cloches et de la tribune de l'église	16/03/2015	14 467,00	7 233,00				7 234,00
Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons					935 445,61	111 087,00				
Alimentation en Eau Potable et Assainissement					165 000,00	33 000,00				
	00010612	Commune de BASSURELS	Création d'une station d'épuration	26/09/2014	105 000,00	21 000,00				84 000,00
	00010762	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	10/10/2014	60 000,00	12 000,00				48 000,00
Logement					219 640,61	50 000,00				
	00007346	Commune de LE POMPIDOU	Réhabilitation de deux logements dans le bâtiment communal "Bel Air"	09/01/2013	93 820,00	20 000,00	20 000,00	25 000,00		28 820,00
	00007712	Commune de SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Réhabilitation du logement communal à l'ancienne école de Nogaret	04/03/2013	64 306,65	10 000,00	19 999,70			34 306,95
	00009569	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Travaux de rénovation de deux logements communaux	07/03/2014	61 513,96	20 000,00				41 513,96
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes					550 805,00	28 087,00				
	00011720	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Construction d'une maison des services (complément)	19/02/2015	550 805,00	28 087,00	133 476,00	86 000,00	38 000,00	265 242,00
Communauté de communes de la Terre de Peyre					810 344,07	278 011,00				
Alimentation en Eau Potable et Assainissement					250 000,00	60 000,00				
	00006500	Commune de FAU DE PEYRE	Création de l'assainissement de Charmals	09/07/2012	50 000,00	10 000,00				40 000,00
	00008407	Commune de JAVOLS	Création d'un système d'assainissement sur le village de la Bessière	09/07/2013	200 000,00	50 000,00				150 000,00
Logement					37 543,07	6 280,00				
	00009570	Commune de FAU DE PEYRE	Travaux de réhabilitation du logement au rez de chaussée de l'ancienne école de Beauregard	07/03/2014	37 543,07	6 280,00	20 000,00			11 263,07

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				496 695,00	198 678,00				
	00009391	Commune de JAVOLS	Aménagement du village de La Bessière	03/02/2014	240 000,00	96 000,00		48 000,00		96 000,00
	00011042	Commune de FAU DE PEYRE	Aménagement du hameau de Charmals	03/12/2014	256 695,00	102 678,00				154 017,00
	Monuments Historiques et Patrimoine				26 106,00	13 053,00				
	00010594	Commune de JAVOLS	Restauration de divers petit patrimoine de la commune	19/09/2014	26 106,00	13 053,00				13 053,00
	Communauté de communes de la Terre de Randon				1 157 658,00	326 767,00				
	Ecoles Publiques Primaires				456 000,00	91 200,00				
	00010210	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Agrandissement de l'école publique	23/06/2014	456 000,00	91 200,00	228 000,00			136 800,00
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				599 733,00	205 531,00				
	00010431	Commune de RIBENNES	Création d'une voie nouvelle et de places de stationnement	26/08/2014	75 000,00	21 875,00		25 000,00		28 125,00
	00010681	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Construction d'une salle intergénérationnelle	25/09/2014	524 733,00	183 656,00	150 000,00			191 077,00
	Monuments Historiques et Patrimoine				101 925,00	30 036,00				
	00010593	Commune de RIBENNES	Rénovation du parvis de l'église	24/09/2014	52 316,00	5 232,00	15 695,00	15 695,00		15 694,00
	00010929	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Restauration du four et de la fontaine de La Roche, de la fontaine de Malassagne et du four et des métiers à ferrer du Savigné	28/10/2014	49 609,00	24 804,00	9 922,00			14 883,00
	Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes				845 113,00	207 229,00				
	Alimentation en Eau Potable et Assainissement				250 000,00	50 000,00				
	00011963	Commune de LE COLLET DE DEZE	Assainissement du quartier du collège	22/04/2015	250 000,00	50 000,00				200 000,00
	Investissements pour le Fond d'Intervention Economique				344 451,00	99 117,00				
	00010277	Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes	Participation à l'investissement de la Ligne Verte des Cévennes 2013-2014-2015	01/08/2014	344 451,00	99 117,00	72 914,00	100 000,00		72 420,00
	Logement				155 382,00	20 000,00				
	00011764	Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Réhabilitation des deux logements à l'ancienne école de Saint Privat	10/03/2015	155 382,00	20 000,00	20 000,00	4 000,00		111 382,00

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				95 280,00	38 112,00				
	00009579	Commune de LE COLLET DE DEZE	Création d'un parking pour la maison des services et d'animations culturelles et sportives	24/03/2014	95 280,00	38 112,00				57 168,00
	Communauté de communes de Villefort				62 195,00	27 850,00				
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				21 647,00	7 576,00				
	00011973	Commune de POURCHARESSES	Aménagement de la place du village de Chabannes	15/03/2015	21 647,00	7 576,00				14 071,00
	Monuments Historiques et Patrimoine				40 548,00	20 274,00				
	00011803	Commune de PIED DE BORNE	Réfection de la toiture de l'église de Planchamp (2ème tranche)	17/03/2015	40 548,00	20 274,00				20 274,00
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère				478 572,44	98 852,00				
	Logement				187 026,44	20 000,00				
	00007065	Commune de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT	Réhabilitation de la Maison "Rouverand" en deux logements	23/11/2012	187 026,44	20 000,00				167 026,44
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				266 060,00	66 109,00				
	00008591	Commune de SAINT MAURICE DE VENTALON	Embellissement et aménagement du hameau du Tronc	19/08/2013	19 895,00	8 259,00			5 667,00	5 969,00
	00011958	Commune de LE PONT DE MONTVERT	Aménagement de la place de l'église (2ème tranche)	21/04/2015	233 165,00	52 000,00		60 950,00	50 000,00	70 215,00
	00011959	Commune de LE PONT DE MONTVERT	Rénovation du camping	21/04/2015	13 000,00	5 850,00	2 600,00			4 550,00
	Monuments Historiques et Patrimoine				25 486,00	12 743,00				
	00007509	Commune de LE PONT DE MONTVERT	Mise en sécurité et aménagement des abords du temple à Grizac	08/02/2013	25 486,00	12 743,00				12 743,00
	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses				193 347,20	22 000,00				
	Alimentation en Eau Potable et Assainissement				120 000,00	12 000,00				
	00002136	Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Restructuration de la desserte AEP de Blajoux, La Chadenède, Le Céret, Le Villaret et Castelbouc	12/04/2010	120 000,00	12 000,00				108 000,00
	Logement				73 347,20	10 000,00				
	00005843	Commune de MAS SAINT CHELY	Réhabilitation de deux gîtes en un seul logement au dessus du bâtiment de la mairie	13/03/2012	73 347,20	10 000,00	20 000,00			43 347,20

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
Communauté de communes des Hautes Terres					141 817,00	26 900,00				
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes					109 500,00	21 900,00				
	00011467	Communauté de communes des Hautes Terres	Aménagement du cabinet médical de Fournels	09/02/2015	109 500,00	21 900,00	54 750,00			32 850,00
Monuments Historiques et Patrimoine					32 317,00	5 000,00				
	00011719	Commune de BRION	Restauration de la fontaine et du métier à ferrer de Carroc et du four des Levades	24/02/2015	32 317,00	5 000,00	11 000,00	6 463,00		9 854,00
Communauté de communes des Terres d'Apcher					794 170,52	149 234,00				
Investissements pour le Fond d'Intervention Economique					312 298,00	31 230,00				
	00011856	Syndicat mixte Les Monts de la Margeride	Fonctionnement 2015 de la réserve des Bisons	02/04/2015	312 298,00	31 230,00	93 690,00	93 690,00		93 688,00
Logement					277 660,52	30 000,00				
	00007560	Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Réhabilitation du logement de l'ancien presbytère	08/02/2013	159 852,48	10 000,00	20 000,00			129 852,48
	00011015	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Aménagement de deux logements dans l'ancienne mairie	09/10/2014	117 808,04	20 000,00	40 000,00			57 808,04
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes					128 741,00	50 269,00				
	00010088	Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Restauration des anciennes dépendances des bâtiments agricoles de la ferme Vincens	16/06/2014	116 465,00	46 586,00				69 879,00
	00011731	Commune de SERVERETTE	Amélioration de l'accessibilité des services communaux	04/03/2015	12 276,00	3 683,00	4 910,00			3 683,00
Monuments Historiques et Patrimoine					75 471,00	37 735,00				
	00011442	Commune de LES MONTS VERTS	Réfection de la toiture de l'église de Berc	30/01/2015	75 471,00	37 735,00	15 094,00			22 642,00
Communauté de communes du Causse du Massegros					1 957 750,00	339 875,00				
Alimentation en Eau Potable et Assainissement					362 750,00	108 825,00				
	00008638	SIAEP du Causse du Massegros	Renforcement de l'AEP de Cauquenas (Cne de la Malène)	05/09/2013	76 600,00	22 980,00				53 620,00
	00008752	SIAEP du Causse du Massegros	Amélioration de l'alimentation en eau potable de la Pigière	03/10/2013	286 150,00	85 845,00				200 305,00
Ecoles Publiques Primaires					1 380 000,00	205 131,00				
	00010091	Commune de LE MASSEGROS	Construction du groupe scolaire	18/06/2014	1 380 000,00	205 131,00	690 000,00		70 869,00	414 000,00

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				215 000,00	25 919,00				
	00011974	Communauté de communes du Causse du Massegros	Valorisation touristique du Cirque des Baumes et amélioration des conditions d'accès aux sports nature par l'aménagement de toilettes sèches et d'une borne d'appel d'urgence	23/04/2015	215 000,00	25 919,00	86 000,00		36 778,00	66 303,00
	Communauté de communes du Gévaudan				688 622,00	47 258,00				
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				688 622,00	47 258,00				
	00010940	Commune de LE MONASTIER PIN MORIES	Réhabilitation du rez de chaussée et des garages de la résidence Roussel pour la revitalisation du coeur de village	04/11/2014	582 333,00	26 000,00	265 166,00	116 467,00		174 700,00
	00011460	Communauté de communes du Gévaudan	Restauration des ponts du grenier, de Ginestoux et du Moulin de La Besserette	26/01/2015	106 289,00	21 258,00	53 144,00			31 887,00
	Communauté de communes du Goulet Mont Lozère				509 462,70	94 219,00				
	Alimentation en Eau Potable et Assainissement				31 112,00	9 333,00				
	00011388	Commune de CUBIERES	Réfection de l'étanchéité du réservoir d'eau de Villes Basses et du réservoir de Cubières	29/01/2015	31 112,00	9 333,00				21 779,00
	Logement				285 397,70	20 000,00				
	00010257	Commune de ALLENC	Réhabilitation d'un logement dans l'ancien presbytère d'Allenc	03/07/2014	82 794,88	10 000,00	20 000,00			52 794,88
	00011957	Commune de LE BLEYMARD	Aménagement d'un logement dans l'ancienne école de Saint Jean du Bleymard	07/04/2015	202 602,82	10 000,00	20 000,00			172 602,82
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				167 421,00	57 226,00				
	00007519	Commune de LE BLEYMARD	Rénovation du court de tennis à proximité de la piscine municipale	13/02/2013	21 421,00	6 426,00		4 284,00	4 284,00	6 427,00
	00011858	Commune de LE BLEYMARD	Aménagement de la place de la poste	07/04/2015	76 000,00	22 800,00	30 400,00			22 800,00
	00011961	Commune de BAGNOLS LES BAINS	Acquisition et aménagement du terrain dit Pré des Bains	21/04/2015	70 000,00	28 000,00				42 000,00

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
	Monuments Historiques et Patrimoine				25 532,00	7 660,00				
	00011857	Commune de LE BLEYMARD	Travaux à l'église	07/04/2015	25 532,00	7 660,00	10 212,00			7 660,00
	Communauté de communes du Haut Allier				490 839,00	137 650,00				
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				465 639,00	130 090,00				
	00009420	Commune de LANGOGNE	Construction d'une piste d'athlétisme	10/02/2014	80 000,00	16 000,00	16 000,00	11 500,00		36 500,00
	00010338	Commune de CHASTANIER	Aménagement et agrandissement de la salle polyvalente (complément)	27/08/2014	30 303,00	10 606,00				19 697,00
	00010466	Commune de ROCLES	Aménagement de bâtiments communaux et d'une aire de jeux	02/09/2014	29 521,00	10 332,00				19 189,00
	00011433	Commune de LANGOGNE	Amenée des réseaux secs et d'assainissement en bordure de la zone d'activités des Choisinets	28/01/2015	148 196,00	51 868,00		51 868,00		44 460,00
	00011458	Communauté de communes du Haut Allier	Rénovation thermique, création d'un espace extérieur et traitement antiglisse du revêtement de sol à la piscine oréade de Langogne	03/02/2015	69 955,00	8 986,00	29 972,00	10 000,00		20 997,00
	00011781	Commune de LANGOGNE	Réfection du sol du gymnase municipal	28/01/2015	70 232,00	21 069,00	28 093,00			21 070,00
	00011782	Commune de LANGOGNE	Aménagement d'un espace de loisirs autour du gymnase de Langogne	28/01/2015	37 432,00	11 229,00	14 973,00			11 230,00
	Projets Touristiques Structurants				25 200,00	7 560,00				
	00011660	Communauté de communes du Haut Allier	Complément d'équipement sur l'aire d'accueil des camping-car du Lac de Naussac-Langogne	03/02/2015	25 200,00	7 560,00	10 080,00			7 560,00
	Communauté de communes Florac Sud Lozère				772 760,00	246 233,00				
	Alimentation en Eau Potable et Assainissement				72 170,00	19 334,00				
	00010603	Commune de BARRE DES CEVENNES	Réfection des réseaux d'assainissement du bourg de Barre en coordination avec la RD 983	18/06/2014	49 000,00	14 700,00				34 300,00
	00011964	Commune de CASSAGNAS	Pose de compteurs AEP	22/04/2015	23 170,00	4 634,00				18 536,00

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
Ecoles Publiques Primaires					253 254,00	30 000,00				
	00010092	Commune de BARRE DES CEVENNES	Réfection des façades par isolation extérieure et rénovation des locaux scolaires	18/06/2014	253 254,00	30 000,00	117 277,00		30 000,00	75 977,00
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes					447 336,00	196 899,00				
	00009214	Commune de BARRE DES CEVENNES	Aménagement de la traversée du village	27/12/2013	393 917,00	175 532,00				218 385,00
	00010615	Commune de LES BONDONS	Divers aménagements de villages	22/09/2014	53 419,00	21 367,00				32 052,00
Communauté de communes du Pays de Chanac					915 557,40	281 815,00				
Logement					98 573,40	10 000,00				
	00008387	Commune de CULTURES	Aménagement du logement au bâtiment de la mairie	12/06/2013	98 573,40	10 000,00	19 990,00			68 583,40
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes					816 984,00	271 815,00				
	00005849	Commune de CHANAC	Aménagement de la mairie	15/03/2012	252 821,00	75 846,00	101 128,00			75 847,00
	00007453	Commune de LES SALELLES	Aménagement de la rue principale	29/01/2013	267 205,00	106 882,00				160 323,00
	00010933	Commune de CHANAC	Aménagement des abords de la gare	22/10/2014	296 958,00	89 087,00	118 783,00			89 088,00
Communauté de communes du Valdonnez					1 786 050,00	248 205,00				
Alimentation en Eau Potable et Assainissement					12 158,00	6 079,00				
	00010270	Commune de SAINT BAUZILE	Installation d'un appareil de désinfection au réservoir d'eau potable du Falisson et déplacement du dispositif de désinfection des Fonts	28/07/2014	12 158,00	6 079,00				6 079,00
Ecoles Publiques Primaires					1 127 086,00	185 946,00				
	00009858	Commune de BALSIEGES	Construction d'une nouvelle école publique	07/05/2014	1 127 086,00	185 946,00	563 543,00		39 471,00	338 126,00
Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau					214 806,00	21 480,00				
	00011962	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	travaux de gestion du Lot lozérien et de ses affluents (2ème tranche à Balsièges)	22/04/2015	214 806,00	21 480,00				193 326,00
Logement					390 000,00	20 000,00				
	00009886	Commune de BALSIEGES	Aménagement de deux logements dans l'ancienne école de Bramonas	07/05/2014	390 000,00	20 000,00	40 000,00			330 000,00

	Dossier - Code	Bénéficiaire	Dossier	Date de la demande	Montant de la base subventionnable	Montant proposé Département	Etat	Region	Autres	Autofinancement
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				42 000,00	14 700,00				
	00011972	Communauté de communes du Valdonnez	Implantation de cinq relais d'information services	27/11/2014	30 000,00	10 500,00				19 500,00
	00011071	Commune de SAINT BAUZILE	Acquisition de terrain comportant des ruines en vue de l'aménagement du village des Fonts	17/02/2015	12 000,00	4 200,00				7 800,00
	Communauté de communes Margeride Est				184 736,00	66 542,00				
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				172 169,00	60 259,00				
	00009763	Commune de SAINT BONNET DE MONTAOUX	Rénovation et accessibilité de la salle des fêtes de Chapeauroux	05/05/2014	172 169,00	60 259,00	40 217,00			71 693,00
	Monuments Historiques et Patrimoine				12 567,00	6 283,00				
	00011754	Commune de SAINT PAUL LE FROID	Restauration du four de Combes	09/03/2015	12 567,00	6 283,00				6 284,00
	Commune de VIALAS				810 423,00	173 167,00				
	Ecoles Publiques Primaires				698 200,00	139 500,00				
	00008878	Commune de VIALAS	Construction d'une nouvelle école primaire	01/12/2014	698 200,00	139 500,00	349 085,00			209 615,00
	Monuments Historiques et Patrimoine				112 223,00	33 667,00				
	00008883	Commune de VIALAS	Réfection de la toiture du temple	21/10/2013	112 223,00	33 667,00	44 889,00			33 667,00

TOTAL GENERAL

19 894 995,69 4 000 000,00